



AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 15 décembre 2020

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Le 15 décembre 2020**

**AVIS
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Rapporteur : **Jean FUENTES**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

EXPLICATIONS DE VOTE

CONTRIBUTION DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE À L'AVIS RENDU PAR LE
CESER SUR LE BP 2021

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Monsieur le Directeur régional de la DREAL, représentant Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Nous voilà arrivés à la fin de l'année 2020, et une fois n'est pas coutume, comme au mois de septembre dernier, notre assemblée plénière se déroule au format dématérialisé, la persistance de la crise sanitaire nous imposant de délibérer sur nos avis par un vote électronique à distance.

Deux projets d'avis sont à l'ordre du jour pour débat et vote : le premier « Avis du CESER sur le Budget primitif 2021 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » a été préparé sous l'autorité de la commission « Finances – Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE, le rapporteur est Jean FUENTES ; le deuxième intitulé « Les pollutions par les plastiques en Méditerranée » a été élaboré sous l'autorité de la commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » présidée par Marc CHEVALLIER, et a pour rapporteure Nathalie VEYRE.

Je remercie les présidents de commission, les rapporteurs, les chargés de mission et les assistantes pour la qualité du travail réalisé.

Avant d'aborder nos travaux, j'ai une pensée émue pour deux de nos collègues disparus : Serge VIALETTE, Secrétaire Général de la FRSEA d'Occitanie, administrateur de la coopérative Arterris, acteur historique du Sud de la France, basée à Castelnaudary, est décédé le 19 novembre 2020 à l'âge de 62 ans. C'était un grand défenseur du monde agricole, une figure incontournable de l'agriculture dans le Lauragais, l'Aude et au-delà. C'était un homme de la terre, humain et persévérant dans ses convictions. Il avait facilité l'organisation, il y a un an, d'un Bureau du CESER au siège d'Arterris, nous permettant ainsi de mieux connaître l'activité et les valeurs de la coopérative. J'ai adressé à sa famille nos sincères condoléances. Jean-Claude PRADIER, président de la fédération des chasseurs du Tarn, est décédé le 30 novembre 2020 à l'âge de 69 ans. Il était un ami, il avait une belle personnalité. Il était un grand défenseur de la ruralité.

Le CESER réactif pendant la crise sanitaire

Cette pandémie liée au coronavirus SARS-COV2 nous a plongés depuis mars 2020 dans une situation exceptionnelle, historique et nous faisons face en même temps à plusieurs crises et défis extraordinaires, au sens littéral du terme, et que nous devons relever tous ensemble, en tant que membres représentant la société civile organisée, et tout simplement en tant que citoyens :

- une crise sanitaire qui a d'abord mis à l'arrêt puis a ralenti l'économie mondiale, l'économie nationale, notre économie régionale ;
- une crise économique et sociale plongeant le pays sous oxygène de l'État, qui a assuré le paiement de 50% des salariés du secteur privé, le soutien aux secteurs économiques en difficulté. Il faut rappeler en Occitanie le bon travail entre la Région et l'État, le Plan de relance avec l'engagement des collectivités.
- sans oublier le défi majeur du changement climatique, qui doit nous pousser à agir pour atteindre l'ambition collective de neutralité carbone d'ici 2050.

Cette crise sanitaire nous a touchés directement soit dans notre vie personnelle et/ou notre vie professionnelle. Au CESER, comme partout ailleurs, nous avons soudainement dû composer avec les restrictions découlant de la pandémie COVID-19 et avons réagi très promptement à cette situation exceptionnelle en adaptant nos méthodes de travail aux nouvelles circonstances.

Les réunions des commissions et section, des instances de gouvernance se sont déroulées en visioconférence/audioconférence ; nos premiers avis de l'année ont été adoptés par un vote électronique à distance dans le cadre d'une session plénière dématérialisée, organisée en septembre. C'est dans ce même format que nous adopterons les avis à l'ordre du jour. Grâce aux efforts de chacune et chacun - conseillers et personnel administratif - je crois pouvoir dire que nous avons réussi pleinement à jouer notre rôle de 2^{ème} assemblée régionale. Ce ne sont pas moins de 10 Avis et contributions, en comptabilisant les travaux à l'ordre du jour, que nous avons produits. Ces rapports ont, entre autres, traduit notre vision pour un soutien et une transformation de l'économie régionale, pour construire l'avenir, aller vers un monde plus solidaire, et ce par la formulation de propositions fortes. Je vous en remercie très chaleureusement.

Certes, ces quelques mois de travail en distanciel ne sauraient remplacer l'aspect interactif et convivial d'un travail en présentiel...mais la préservation de la santé de tous, de nos concitoyens exigeait cet effort collectif.

Depuis l'allègement du reconfinement début décembre, la situation sanitaire semble stable, même si, il est observé ces derniers jours, notamment pour l'Occitanie et les Hauts-de-France, une remontée sensible des cas de contaminations. Bien qu'il soit annoncé l'arrivée de vaccins sur le marché et une campagne de vaccination, dans un premier temps, du public dit prioritaire (personnes âgées et personnels de santé), qui débiterait dès janvier 2021, nous ne sommes pas encore tirés d'affaire...loin de là. Il va falloir encore être patients quelques mois selon les spécialistes, continuer à respecter les gestes barrières, à porter le masque, tant que le plus grand nombre ne sera pas vacciné. Septembre 2021 serait peut-être l'échéance d'un retour à une vie normale...

En janvier, nous poursuivrons notre activité à distance selon les modalités que vous connaissez tous, dans l'attente de décisions gouvernementales permettant le retour à des conditions ordinaires de travail.

2021 : le renouvellement à mi-mandat du Bureau du CESER

Cela m'amène à évoquer le renouvellement du Bureau de notre assemblée à mi-mandat, en application de l'article R4134-12 du Code général des collectivités territoriales. Le 31 janvier 2018, le nouveau CESER Occitanie était installé par le préfet de région. Aussi, au 1^{er} février 2021 au plus tard, une assemblée intégrant de nouvelles désignations devrait être mise en place : nomination de nouveaux conseillers dans le cadre des représentations alternatives/partagées (pôles de compétitivité, SNCF, EDF...) et élection du Président du CESER et du Bureau.

Au vu de l'état d'urgence sanitaire prolongé jusqu'au 16 février 2021, le Président des CESER de France a adressé un courrier à notre Ministre de tutelle Jacqueline GOURAULT pour savoir précisément si les élections de renouvellement à mi-mandat sont maintenues, et si oui, dans quelles conditions doivent-elles avoir lieu. D'ici fin décembre, nous devrions connaître sa réponse.

Dans l'attente, et par anticipation, selon les premiers éléments recueillis auprès de la Direction générale des collectivités territoriales du Ministère de l'Intérieur évoquant une organisation obligatoirement en présentiel pour des élections de Bureau à mi-mandat, nous avons arrêté une date pour l'assemblée plénière : le mardi 26 janvier 2021, et réserver l'espace Charles-de-Gaulle au Conseil régional à Toulouse - où nous organisons habituellement nos assemblées - qui pourrait accueillir les 170 conseillers mais dans des conditions sanitaires très strictes.

Ces informations m'amènent à vous annoncer que je serai candidat à ma succession. Je vous demanderais la confiance pour poursuivre le travail collectif du premier CESER de la région Occitanie installé le 31 janvier 2018 par le préfet de région pour la durée de notre mandature 2018-2023, afin de :

- continuer à défendre et partager les valeurs de la République
- travailler en collaboration avec la Région dans le respect des fonctions de chacun, d'après la feuille de route que nous avons proposée le 2 décembre 2020
- renforcer notre ambition de participer à l'évaluation des politiques publiques et devenir l'assemblée de référence pour la prospective territoriale et être associé aux travaux d'une Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) renouvelée.
- Défendre et promouvoir une politique contractuelle associant les territoires de projet que sont les 27 bassins d'emplois de la région.

Le CESER rappelle son rôle de deuxième assemblée régionale, engagée au service de l'intérêt régional

Comme évoqué préalablement, la crise sanitaire a des conséquences économiques, sociales et environnementales qui nous pressent de nous saisir de préoccupations qui affectent les habitants de notre région et nous avons le devoir d'intervenir en leur faveur.

Nous avons produit et adopté des avis ou contributions depuis mars qui ont pris en compte les effets de la crise : avis sur la crise Covid 19, sur les innovations pédagogiques, sur les ruralités, contributions au Green New Deal de la Région Occitanie, au cadre stratégique du futur Contrat de Plan État-Région Relance (CPERR), au projet de loi 3D...

Les questionnements, fils conducteurs de la réflexion et des propositions fortes qui en découlent, sont les suivants : comment relancer l'économie qui est en berne, faire face à des pertes d'emplois massives, un taux de chômage et un niveau de pauvreté à la hausse ? Comment concilier activité économique et préservation de l'environnement ? Les problèmes environnementaux constituent une menace de plus en plus sérieuse pour le développement de nos sociétés et ils exigent des actions immédiates et concertées de notre part. Comment améliorer notre système de santé (prévention et soins) ? Comment favoriser la relocalisation d'activités sur notre territoire ? Comment garantir un développement équilibré des territoires ? Comment bâtir les mobilités de demain ? Quels usages des technologies numériques au service de l'éducation, de l'emploi, de la santé ?

Après avoir déployé des mesures de soutien et adopté des plans de relance à moyen terme à destination des entreprises, des associations, des professionnels, des citoyens, la Région a décidé la mise en œuvre d'un Green New Deal (GND), plan de transformation et de développement régional, visant à bâtir un nouveau modèle de société, plus respectueux de l'environnement et plus résilient, afin de répondre aux défis de la relance de l'économie, de la justice sociale et du changement climatique. Ce Green New Deal a été adopté par l'assemblée délibérante le 18 novembre 2020, il a sa traduction budgétaire dans le projet de Budget Primitif 2021 de la Région qui sera soumis au vote le 17 décembre.

La Région a fait le choix d'établir ce GND après avoir requis l'avis des citoyens par le biais de l'organisation d'une convention citoyenne et d'une votation citoyenne. Ce GND a été construit autour de deux volets : un volet 1, Alimentation et résilience des territoires ; un volet 2 décliné en 10 plans thématiques (entre autres, Alimentation, Santé et Bien-être, Rail, Vélo, intermodalité et nouvelles mobilités, Lycées et Enseignement supérieur de demain, Économie résiliente, sociale et solidaire, Mutations du travail et Métiers de demain, Recherche et Innovation ...).

Nous avons formulé un avis dans une contribution, à l'attention des élus régionaux, en indiquant que bon nombre de propositions du GND reprenaient le contenu de préconisations que le CESER avait formulées dans ses Avis (développement des filières pour parvenir à l'autonomie alimentaire, transition énergétique, mobilités, changement climatique, stratégie portuaire...), regrettant par la même que ses travaux ne soient pas cités. À ce jour, nous n'avons pas pu présenter aux conseillers régionaux et aux services administratifs du Conseil régional certains de nos rapports adoptés en 2019, nos sollicitations étant restées lettre morte.

Les Vice-Présidents délégués du CESER et moi-même avons fait part à la Présidente de Région, lors d'une rencontre organisée en visioconférence le 2 décembre, de notre incompréhension et de notre insatisfaction quant à la place dévolue au CESER dans l'élaboration des politiques publiques d'intérêt régional. Si l'avis des citoyens est important car cela relève de l'exercice d'une démocratie que l'on souhaite plus participative, - la Présidente Carole DELGA nous a d'ailleurs clairement indiqué que le Conseil régional sollicitera encore à l'avenir l'avis des citoyens pour préparer ses politiques régionales - le CESER a aussi rappelé et martelé son rôle de seconde assemblée régionale, composée d'acteurs issus du monde économique, social, éducatif, culturel et environnemental, et placée aux côtés du Conseil régional avec lequel il forme la Région, pour aider à la décision publique ; la consultation citoyenne par tirage au sort ne doit pas altérer la mission et la fonction des corps intermédiaires. C'est bien sûr l'Assemblée consultative qui se doit conséquemment de porter les intérêts et les aspirations des habitants de l'Occitanie auprès de l'exécutif régional et de l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, et c'est un des points de vigilance formulé dans son avis sur le Budget Primitif 2021 de la Région, le CESER observe que ce recours aux citoyens représente un réel coût pour la collectivité régionale, bien au-delà du coût que le CESER génère dans le budget régional...un faible coût, pourtant régulièrement décrié.

La Présidente a été attentive à nos remarques et prévoit de solliciter notre avis pour les décisions de mise en œuvre du GND. Un calendrier de travail sera établi prochainement entre la Direction générale des services du Conseil régional et la Direction du CESER.

La Région, c'est deux assemblées, l'exécutif et le CESER !

Les défis à relever : éducation, innovation, emploi... Faire « région ensemble »

Nous ne lâcherons rien, nous sommes prêts et engagés à agir au service de notre économie régionale et des citoyens.

2021 sera une année décisive pour observer l'évolution de la situation économique et sociale en région et la mise en œuvre de politiques publiques telles que la prochaine programmation des fonds européens 2021-2027, le Contrat de plan État-Région en cours de négociation, le Plan de relance de l'État lequel prévoit une enveloppe de 900 M€ au bénéfice de la région Occitanie pour les années 2021-2022, qui devront répondre aux enjeux des territoires et des populations et aux nouveaux défis, après cette année 2020 atypique, marquée par la crise.

2021 sera également marquée par le renouvellement de l'assemblée du Conseil régional. L'Exécutif régional présente ainsi son dernier budget de la mandature actuelle, qui s'élève à 3,74 milliards d'euros, en progression de 5,9% par rapport au budget 2020. Cette augmentation est générée par le recours accru à l'emprunt pour financer le plan de relance et est assortie du dynamisme des ressources budgétaires d'origine fiscale assises sur la valeur ajoutée.

La crise sanitaire a aggravé en Occitanie, comme ailleurs dans le pays, la crise sociale préexistante. Nous avons, au deuxième trimestre 2020, un taux de chômage qui s'élève à 8,4%, et nous faisons partie des quatre régions françaises les plus touchées par la pauvreté, la précarité. Le décrochage scolaire est aussi très important. Cette crise a également lourdement impacté les secteurs clés de l'activité économique tels que l'aéronautique, le tourisme, l'hôtellerie-restauration qui participent pour une part importante à la richesse produite sur le territoire régional.

Par ailleurs, des entreprises industrielles sont menacées de fermeture avec les pertes d'emploi qui en découleront. C'est le cas de l'usine Bosch à Rodez, poumon économique du bassin d'emploi de Rodez, que le président du Groupe Bosch souhaite fermer. Ce bassin d'emploi de Rodez a été labellisé « territoire d'industrie » avec le cluster Mecanic Vallée. L'usine de Bosch est un membre actif de l'écosystème régional dédié aux véhicules du futur et est prête à participer aux efforts de diversification

vers de nouvelles filières (dont l'hydrogène), et à mettre en œuvre des actions de formation pour les salariés. Une lettre ouverte des différentes collectivités territoriales et des chambres consulaires de la région a été adressée au Président du Groupe Bosch, à mon initiative, pour demander la non-fermeture du site de Rodez - site remarquable de production industrielle et de services aux entreprises - et la consolidation des emplois.

Il faut en 2021 construire une politique industrielle au cœur des mutations technologiques de la filière dont l'hydrogène. La filière aéronautique perd déjà 20 000 emplois en Occitanie. Les plans sociaux n'ont pas toujours pu être évités, malgré les APLD (activité partielle de longue durée).

Aussi, pour restaurer la vitalité économique du pays et de notre région, nous devons relever ces principaux défis :

- premièrement, l'éducation est la clé de l'emploi et de la cohésion sociale. Au niveau européen, si plus d'un tiers des élèves scolarisés obtiennent aujourd'hui un diplôme universitaire, on constate qu'une forte proportion de jeunes ne terminent même pas l'enseignement secondaire. Cela a de graves conséquences sur l'accès à l'emploi.
- Deuxièmement, c'est grâce à l'innovation qu'on peut améliorer la productivité et la compétitivité. Et c'est un secteur dans lequel notre gouvernement mais aussi la Région ont un rôle crucial à jouer en soutenant davantage les projets publics et privés de recherche-développement et en finançant la recherche universitaire.
- Troisièmement, l'action à mener en faveur de l'emploi est essentielle. Le chômage touche surtout les femmes, les jeunes et les travailleurs âgés. Il n'y a pas de solution unique pour promouvoir l'emploi, mais un programme efficace doit s'appuyer, entre autres, sur l'élimination des obstacles à la participation au marché du travail et à la recherche d'un emploi, la suppression des entraves à la demande de main d'œuvre sur le marché du travail et sur les marchés de produits, un environnement propice à la mise en valeur des qualifications et des compétences des travailleurs.

Avec 673 330 demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, l'Occitanie reste à la 2^{ème} place pour le taux de chômage, derrière les Hauts-de-France.

Il conviendrait par exemple d'analyser les expérimentations faites telles que « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée », d'obtenir des témoignages d'acteurs impliqués dans cette expérimentation au niveau local et national, afin de voir si l'on peut décliner ce type de projet dans des territoires concernés par la politique de la ville, mais aussi dans d'autres territoires, notamment ruraux. La commission « Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de Société » du CESER aura à se consacrer à cette problématique du chômage et est appelée à engager dès 2021 une réflexion sur le sujet, sur les relations des 27 bassins d'emploi/bassins de formation avec un prisme particulier sur l'insertion, par un emploi ou une qualification, des jeunes et des publics en chômage de longue durée.

...mais aussi celui de la protection de l'environnement

Parmi les autres questions qui nous interpellent, j'aimerais mentionner celles relatives à l'environnement, plus particulièrement au sauvetage de la mer Méditerranée, qui est en danger car elle est polluée principalement par les plastiques. C'est l'objet du projet d'avis qui est présenté aujourd'hui et est soumis au vote de l'Assemblée. Ce rapport vient compléter l'avis du CESER adopté à l'unanimité le 12/11/2019 sur les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie.

La mer Méditerranée est l'une des mers les plus polluées au monde. Le plastique représente aujourd'hui 95% des déchets sur les plages et en surface de la mer Méditerranée, cela est principalement dû à une production et une consommation excessives, une mauvaise gestion des déchets et un tourisme de masse.

Les matières plastiques existent depuis plus de 100 ans et l'une de leurs caractéristiques spécifiques est leur longue durée de vie. Avec 60 millions de tonnes de plastique produites par an, l'Europe est le deuxième plus grand producteur mondial de plastique après la Chine et rejette en mer chaque année près de 600 mille tonnes de macroplastiques et près de 130 mille tonnes de microplastiques.

Les microplastiques contenus dans nos cosmétiques ou encore les bouteilles en plastique que nous jetons avec négligence, une fois en mer s'effritent en de minuscules fragments. Dès lors, presque toutes les espèces marines sont en contact avec les plastiques, et cela est extrêmement préoccupant. Ainsi en Méditerranée, il a été retrouvé des fragments de plastique dans toutes les tortues marines. Des fragments sont retrouvés également dans 90% des oiseaux marins dans le monde. En 1960, c'était seulement 5% !

Le lien de cause à effet sur notre alimentation et notre santé apparaît évident : nous mangeons ce que mangent les poissons. Le plastique, avec les toxiques qui y sont contenus, a ainsi des conséquences négatives sur la santé humaine. À l'heure actuelle, un être humain ingère 5 g de nanoplastiques par semaine, l'équivalent d'une carte de crédit !

La réduction de la pollution des mers par les plastiques est une urgence mondiale pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes mais aussi pour la santé des personnes. Les estimations actuelles indiquent que l'on trouve aujourd'hui plus de 150 millions de tonnes de plastique dans l'océan, et d'ici 2050, les océans pourraient contenir plus de plastique que de poissons (en poids).

Il existe des initiatives de lutte contre la pollution plastique des océans à différents niveaux : international, national, régional, privé qui visent à réduire l'utilisation de plastique, à empêcher les déchets plastiques d'origine terrestre et maritime de pénétrer dans l'océan, à promouvoir une économie circulaire et à encourager les innovations et la recherche de matériaux de substitution. Le cadre international de la lutte contre la pollution plastique des océans est fragmenté et la gouvernance complexe.

Toute nouvelle initiative demeure bienvenue car les défis à relever restent nombreux. Il faut encore améliorer les systèmes de gestion et de traitement des déchets mais aussi révolutionner nos systèmes économiques et nos modes de consommation et de production.

Une initiative du CESER Occitanie partagée par les CES de l'Eurorégion

Des initiatives portées par la société civile et le secteur privé se développent : opérations de nettoyage des océans, campagnes de communication pour développer les connaissances et favoriser la prise de conscience du grand public...

L'avenir du bassin méditerranéen fortement impacté par la pollution par les plastiques nécessite la coordination de toutes les initiatives. La société civile a un rôle à jouer. Le 7 juin 2019, sous l'impulsion du CESER Occitanie, les présidents des Conseils économiques et sociaux (CES) de l'Eurorégion regroupant la Catalogne, les Baléares, et l'Occitanie signaient une déclaration commune pour sauver la Méditerranée, intitulée « *La mer Méditerranée : notre avenir et notre bien commun – Renforcer le rôle de la société civile dans l'Eurorégion* ».

L'objectif est de mettre en place une stratégie de lutte contre la pollution en Méditerranée : les présidents des CES de l'Eurorégion – *pour information, j'ai été désigné à la présidence de la Conférence des CESER de l'Eurorégion* - souhaitent organiser une conférence internationale pour sauver la Méditerranée à laquelle seraient invités à participer les régions voisines Sud (PACA) et Corse, l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée et l'Union européenne. Cet objectif pourra être atteint avec l'aide de Carole DELGA qui a accédé fin octobre à la présidence de l'Eurorégion ; elle nous a déjà fait part de son accord de principe. L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée pourra ainsi être reconnue

acteur de référence aux yeux des instances européennes. C'est une préconisation majeure de notre rapport.

La feuille de route du CESER pour la 2^{ème} partie de la mandature

Après le renouvellement du Bureau à mi-mandat, nous déciderons de la feuille de route de notre assemblée pour la deuxième partie du mandat. Inévitablement, nous suivrons avec acuité l'évolution de la situation économique et sociale en région, et nous continuerons à être force de propositions pour réussir les transitions écologique et énergétique dans les politiques publiques.

Des travaux sont en cours : la commission « Santé – Culture – Sport – Cohésion sociale » présentera en assemblée plénière au premier trimestre 2021 un projet d'avis sur les conséquences de la crise sanitaire sur les secteurs culturel et sportif, que nous savons très lourdement impactés.

La crise sanitaire a également prouvé sans ambiguïté que le numérique est aujourd'hui un outil alternatif et complémentaire qui interroge notre société. C'est dans ce contexte que la commission « Aménagement du territoire – Politiques environnementales et énergétiques – Transport – Infrastructures – Logement – Numérique » s'est autosaisi du sujet du numérique sous le prisme de l'humain, selon trois thématiques : le numérique, une chance pour l'inclusion sociale, le numérique en tant que moyen d'aménagement du territoire, le numérique et ses dangers.

La commission « Méditerranée - Littoral – Relations internationales » s'autosaisira sur le thème de l'économie bleue en Occitanie.

Comme déjà évoqué, la Présidente de Région demandera à ses services la mise en place d'un calendrier et d'une méthode de travail entre le Conseil régional et le CESER, afin que nous puissions présenter nos travaux mais aussi pour que nous ayons connaissance plus en amont des travaux menés par le Conseil régional avant leur adoption par l'assemblée délibérante. Cette décision est une bonne nouvelle et nous espérons qu'elle se concrétisera pleinement.

Pour terminer, au lendemain de l'anniversaire des 115 ans de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, qui a marqué en France une étape majeure dans le processus historique d'institution d'une République laïque qui, selon les termes de l'article premier « assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public », notre assemblée doit rester mobilisée pour combattre la montée du racisme et de l'antisémitisme, de l'islamisme radical que connaît notre pays depuis plusieurs années déjà. L'exécution du professeur Samuel PATY est venue nous rappeler la nécessité de renforcer les formations à la laïcité, pour comprendre notre histoire, défendre notre modèle républicain contre les obscurantismes, les menaces et les pressions qui précèdent les crimes. C'est pourquoi, le CESER rencontrera le préfet de la région Occitanie, la rectrice de la région académique Occitanie, ainsi que les grandes collectivités pour demander la mise en place à tous les niveaux des formations nécessaires pour porter ces valeurs (à destination des fonctionnaires, syndicalistes, DRH, ONG, représentants des cultes...) ! C'était là l'objectif de la conférence de presse tenue le 9 décembre 2020 avec les journalistes de la région.

Je vous remercie de votre écoute, et vous souhaite, en dépit du contexte si particulier, de très belles fêtes de fin d'année. Soyez vigilants, respectez les gestes barrières lors des retrouvailles avec la famille et les amis. Il faut absolument éviter une troisième vague et un nouveau confinement du pays, avec toutes les conséquences que cela implique.

**AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 153

Pour : 152

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Rapporteur : **Jean FUENTES**

**Conseil Économique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Le Bureau

Président

Bruno LAFAGE

Vice Président

Henri SALLANABE

Secrétaire

Geneviève TAPIÉ

Les membres

Sébastien ALBOUY
Jean-Pierre ARCOUDEL
Yves BAILLEUX-MOREAU
Simone BASCOUL
Jean-Marie BEZ
Gilles BIRBES
Nathalie CASALÉ
Serge CRABIÉ
Bruno DUMAS
Claude DUPUY
Jean FUENTES
Sophie GARCIA
Pierre-Jean GRACIA
Michel GUIRAL
Claudie HOUSSARD
Anne-Rose LE VAN
Béatriz MALLEVILLE

Sabine MASERATI
Odile MAURIN
Valérie MAZOUIN
Dominique MICHEZ
Jean-Jacques MINANA
Pierre MOURET
Laurent NGUYEN
Florian PASCUAL
Florence PRATLONG
Olivier-Ronan RIVAT
Géraldine RUSCASSIER-CHADIRAT
Karen SERRES
Luc TOUCHET
Sabine VENIEL-LE NAVENNEC
Sylvain VIDAL
Amélie VIGROUX

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : UN CONTEXTE INÉDIT ET PARTICULIER :	1
I- RECETTES : LA STRATÉGIE FINANCIÈRE 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL	5
· Des recettes prévisionnelles en progression	5
· Un infléchissement financier amorti par une bonne résilience financière.....	6
· Des ressources renouvelées garantissant des recettes stables.....	6
· Une gestion de la dette contenue, capitalisant les atouts d'une gestion saine	7
II- DÉPENSES : CONTINUITÉS, RUPTURES, MANQUES	9
· Continuités : la poursuite résolue des engagements régionaux.....	9
· Ruptures : un discours de mobilisation et d'ambitions exceptionnelles.....	9
· Des manques à combler :.....	10
Le plan de relance 2021-2022 : quelle déclinaison financière et quelle action en 2021 ?.....	10
L'égalité femmes-hommes : une quête à poursuivre, une régression à rattraper	10
Des focus informatifs sur des enjeux transversaux	11
L'évaluation des politiques publiques régionales	11
III- POINTS DE VIGILANCE	13
· Démocratie représentative et participative : une complémentarité à construire.....	13
· Un pilotage territorial partagé et une évaluation collective de l'action publique.....	14
CONCLUSION	16
ANNEXES	19
ANNEXE 1 : CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS DU CESER OCCITANIE	21
Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, transports, infrastructures, numérique, logement »	23
Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »	25
Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »	28
Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »	32
Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »	35
Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales»	44
Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »	46
ANNEXE 2 : NOTE D'OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE	53
LISTE DES ABRÉVIATIONS	67

INTRODUCTION : UN CONTEXTE INÉDIT ET PARTICULIER :

L'élaboration du budget primitif 2021 du Conseil régional Occitanie s'inscrit dans un contexte économique, social et sanitaire inédit et particulier.

La pandémie de la Covid-19 a contraint l'Union européenne, l'État français et les collectivités locales à prendre dans un premier temps des mesures d'urgence pour faire face aux achats massifs de matériels de protection nécessaires ainsi qu'aux conséquences immédiates de l'arrêt de l'activité sur la trésorerie des entreprises et sur l'emploi. Dans un deuxième temps, ils ont adopté des plans de relance visant à accompagner la résilience à moyen terme des entreprises, des associations, des professionnels, des particuliers les plus exposés aux conséquences de la crise économique et sociale provoquée par la crise sanitaire.

En France, ces conséquences s'ajoutent à la crise sociale qui préexistait à cet épisode sanitaire. En Occitanie, elles aggravent les indicateurs de pauvreté, de précarité, de chômage, de décrochage scolaire, qui faisaient déjà partie des plus mauvais de la métropole nationale : 673 330 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi Occitanie à fin octobre 2020, toutes catégories confondues (ABCDE) et plus d'1 million de personnes sont en situation de précarité financière, soit 22 % des moins de 65 ans (chiffre INSEE). Le blocage de l'activité de production industrielle entraînée par le confinement a également sévèrement impacté le chiffre d'affaire des fleurons industriels qui servent de locomotive à la région et qui participent pour une part importante à la richesse produite sur le territoire régional.

Ces mesures visant à soutenir les acteurs économiques et sociaux du territoire ont conduit l'Europe, la France et les collectivités à recourir à de nouveaux emprunts pour financer ces dépenses exceptionnelles. Le contexte mondial de taux d'emprunt historiquement bas a contribué à imposer ce recours comme étant le plus pertinent pour faire face à ce défi inédit. Pour une fois, le soin à apporter aux hommes et aux femmes a dépassé la logique financière et les montants dégagés ont été à la hauteur de l'urgence et des enjeux.

Le Conseil régional d'Occitanie a pris en 2020 des décisions budgétaires, via une décision modificative du budget primitif 2020, pour pouvoir répondre aux dépenses imprévues engendrées par la crise sanitaire, qu'il s'agisse de plans d'urgences ou de l'acte I de son plan de relance régional, le « Green New Deal ». Le budget primitif 2021 (BP 2021) intègre le financement de l'acte II du plan de relance régional.

L'année 2021 verra également la finalisation de la prochaine programmation européenne 2021-2027, dont les axes stratégiques, les modalités d'éligibilité et les enveloppes allouées seront déterminants pour le territoire régional, pour ses acteurs et pour sa population. Cette programmation contribuera au cofinancement du Contrat de plan État-Région en cours de négociation entre l'État et la Région, qui devrait être signé à l'automne 2021.

L'année 2021 sera aussi la première année de mise en œuvre du plan de relance de l'État, lequel prévoit une enveloppe de 900 M€ au bénéfice de la région Occitanie pour les années 2021-2022, enveloppe qui devrait être complétée par une dotation équivalente du Conseil régional. L'enveloppe régionale reste toutefois suspendue à l'avancée de la négociation État-Région en cours, notamment pour ce qui concerne le volet transports-mobilité.

En région Occitanie, l'année 2021 sera également marquée par le renouvellement de l'assemblée du Conseil régional. L'exécutif régional présente ainsi son dernier budget de la mandature actuelle. Cette actualité invite à porter un regard particulier sur ce projet de budget primitif et à scruter ses continuités, ses nouveautés, ses infléchissements ou ses ruptures au regard des enjeux politiques à venir.

Le présent avis a été préparé par la commission 8 du CESER, en charge du domaine « Finances, Europe, Politiques contractuelles, Évaluation des politiques publiques », avec la contribution de l'ensemble des autres commissions du CESER.

Les contributions reflétant les travaux des commissions sur les domaines sectoriels relevant de leurs champs de compétence figurent in extenso en annexe. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces analyses et préconisations sectorielles font partie intégrante de l'analyse du budget primitif régional 2021 par le CESER et de son avis sur son contenu.

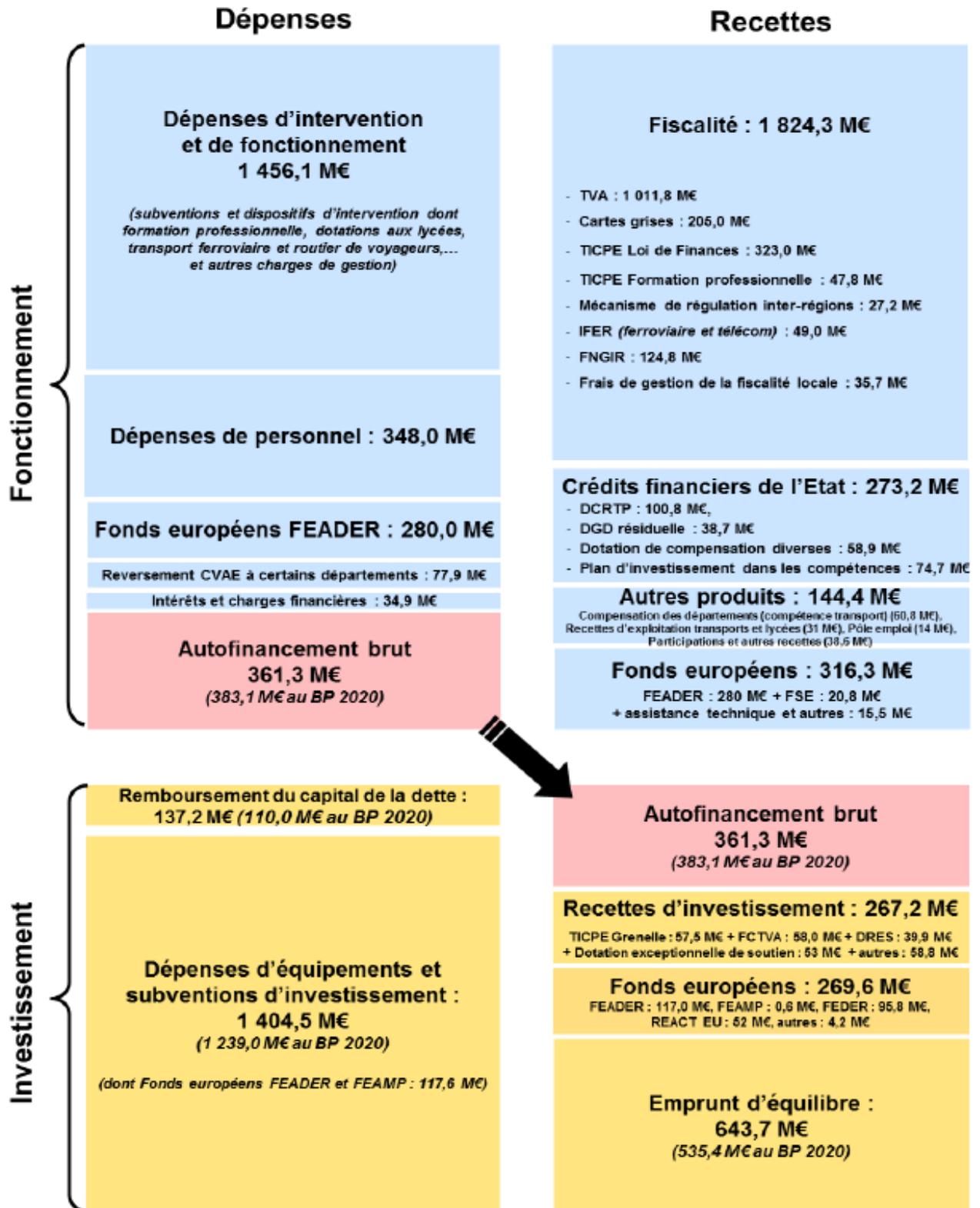
La commission de synthèse s'est pour sa part attachée à l'analyse des aspects financiers du budget présenté et a par ailleurs choisi de mettre en exergue certains points qui lui paraissent saillants dans l'édition 2021 du budget régional. Elle a notamment relevé, s'agissant des ressources régionales, une inflexion de la stratégie financière de la collectivité liée aux dépenses nouvelles engendrées par la crise sanitaire. Elle note également la part importante de l'enveloppe budgétaire consacrée à la participation des citoyens. Elle regrette que la stratégie 2021 du Conseil régional n'apparaisse pas comme le produit de l'évaluation et du bilan d'étape de l'action poursuivie depuis le début de son mandat.

Le présent avis décryptera ainsi, dans un premier temps, la stratégie financière 2021 du Conseil régional, puis commentera différents points des politiques régionales programmées précitées en mettant l'accent sur les continuités, les ruptures et les manques qu'il a identifiés. Il attirera également l'attention du lecteur sur des points de vigilance.

L'ensemble du document exprime, in fine, l'avis éclairé de la société civile organisée de la région Occitanie, représentée par le conseil économique, social et environnemental régional (le CESER), sur ce BP 2021, en réponse à la saisine de la présidente de la Région et en vertu de la mission qui lui est attribuée par la loi¹.

¹ Cf. article L4241-1 point 3 du code général des collectivités territoriales.

L'équilibre général du Budget Primitif 2021 : 3,739 Milliards €



Source : Rapport régional de présentation du Budget primitif 2021, page 6

I- RECETTES : LA STRATÉGIE FINANCIÈRE 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL

- **Des recettes prévisionnelles en progression**

Le budget 2021 du Conseil régional Occitanie s'élève à **3,74 Mds€**, en progression de 5,9 % par rapport au budget 2020. Le recours accru à l'emprunt pour financer le plan de relance régional constitue la justification principale de cette augmentation, assortie du dynamisme des ressources budgétaires d'origine fiscale assises sur la valeur ajoutée.

La **prévision d'emprunt de 643,7 M€** représente, avant réalisation de l'exercice budgétaire 2021, 17,21 % de cette enveloppe de 3,74 Mds€.

Néanmoins, la pratique constante de l'exécutif régional depuis le début de son mandat consiste à ne recourir in fine que de façon très limitée à l'autorisation d'emprunt votée (150 M€ seulement en 2020 sur les 522 M€ d'autorisation d'emprunt votée) et à s'appuyer plutôt sur l'affectation des marges d'autofinancement dégagées de la maîtrise et de la contraction de ses dépenses de fonctionnement pour financer ses investissements.

La collectivité poursuit ainsi sa politique d'investissement, tout en maintenant l'augmentation annuelle de ses dépenses de fonctionnement en-deçà des seuils imposées par l'État (moins de 1 % contre 1,125 % précédemment demandé par l'État) et tout en poursuivant sa stratégie constante de désendettement.

De ce fait, le CESER constate que l'autorisation d'emprunt votée, au stade prévisionnel, sert de variable d'appoint de l'équilibre comptable du budget primitif voté. En cours d'exécution budgétaire, la mobilisation effective de l'emprunt sert de variable d'ajustement visant à couvrir le besoin de financement des opérations d'investissement non couvert par l'autofinancement. Cette stratégie financière de la collectivité consistant à financer ses investissements par l'autofinancement explique la faible mobilisation effective de l'autorisation d'emprunt votée constatée au compte administratif au terme de l'exercice budgétaire.

Les 3,1 Mds€ de recettes hors emprunt restantes du budget primitif 2021 sont issues :

- **À 60,8 % de ressources d'origine fiscale (1,8 Md€), dont 205 M€ relèvent du produit des cartes grises, seul produit sur lequel les Régions disposent d'un pouvoir de fixation du taux, le reste provenant de divers mécanismes de transfert par l'État d'une partie des produits fiscaux nationaux ;**
- **À 18,9 % de fonds européens (585,9 M€), représentant le cumul des fonds européens relevant du fonctionnement et de l'investissement ;**
- **À 14 % de dotations et concours de l'État (433,2 M€) ;**
- **À 5 % de recettes diverses issues de mécanismes de compensation, d'accord-cadre, de remboursement d'avance, de reprise de provisions, de participations de collectivités ;**
- **À 1 % de recettes d'exploitation de la collectivité (31 M€), liées aux transports routiers de voyageurs pour 15 M€ et à la participation des familles aux lycées (16 M€).**

- **Un infléchissement financier amorti par une bonne résilience financière**

Les conséquences financières de la crise sanitaire impriment un relatif infléchissement de la stratégie financière du Conseil régional pour 2021. Le recours accru à l'emprunt a pour conséquence logique l'augmentation de l'encours de la dette (2,4 Mds€ au 1^{er} janvier 2021, valeur connue au 30/11/2020). La santé financière de la collectivité qui préexistait à la crise sanitaire lui permet toutefois d'absorber ce coût financier imprévu sans remettre en cause la capacité de financement de son action. L'effort financier 2021 entraînera une dégradation de la capacité de désendettement, c'est-à-dire du nombre d'années nécessaires au remboursement de l'encours de la dette, qui passera de 4,5 ans à 6,5 ans, loin encore du seuil national moyen d'alerte de 9 ans.

La prévision de l'autofinancement est annoncée en baisse ; elle passe de 383,1 M€ en 2020, à une prévision de 361,3 M€ pour 2021. Mais la stratégie de gestion financière de la collectivité a jusqu'ici conduit, au terme de l'exercice budgétaire réalisé, à l'augmentation de la capacité d'autofinancement initialement prévue, celle-ci visant à dégager des économies sur les dépenses de fonctionnement pour les affecter par la suite au financement des opérations d'investissement.

Le rebond économique conjoncturel, attendu dès 2021, devrait par ailleurs permettre à la collectivité de retrouver des indicateurs stables dès 2022.

- **Des ressources renouvelées garantissant des recettes stables**

La situation 2021 du budget régional est également impactée par les mesures nationales prévues dans le cadre de la loi de finances 2021 au terme de l'accord de partenariat État-Régions cosigné le 28 septembre dernier par le Premier ministre et par le représentant de Régions de France.

La crise sanitaire a durement impacté l'activité économique régionale, entraînant une baisse importante de la valeur ajoutée produite sur le territoire régional. Or, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est une des ressources budgétaires majeures des Régions. Afin de se prémunir de la réduction mécanique des recettes 2021 calculées sur le résultat 2020 de cette ressource, les Régions françaises ont négocié et obtenu du Gouvernement son remplacement par l'attribution d'une part complémentaire du produit national de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sécurisée par un seuil plancher.

Cette mesure prendra effet pour le budget 2021 et lissera l'impact financier de la crise 2020 sur les recettes régionales 2021, tout en garantissant les recettes des années à venir. Si les Régions perdent ainsi une ressource assise sur la richesse territoriale locale, le remplacement de la CVAE par une part du produit national de la TVA représente un atout important pour la sécurisation des recettes nécessaire à une gestion stratégique et pluriannuelle plus sereine. Le seuil plancher garanti protège en effet la collectivité régionale de l'impact défavorable des aléas de l'activité économique, qu'elle soit locale ou nationale. Il s'agit d'un point déterminant pour une collectivité privée d'autonomie fiscale, c'est-à-dire dans l'impossibilité juridique de lever l'impôt et dépendant quasi entièrement des transferts financiers de l'État et de l'Europe.

Le CESER regrette toutefois l'ambiguïté qui préside à la nature des ressources d'origine fiscale qui sont constitutives, pour une part importante, des recettes régionales. Il paraît en effet paradoxal que la consommation régionale des énergies d'origine fossile, qui constitue l'assiette de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) participe, in fine, du financement de la transition énergétique poursuivie par les Régions, qui vise précisément à sa réduction. Cette situation condamne ainsi les Régions à une baisse de leurs recettes, au lieu de les récompenser de leur action vertueuse. Le CESER préconise une révision de la loi de décentralisation en vue de remplacer la ressource régionale de la TICPE par une autre taxe qui soit en cohérence avec les

objectifs de transition énergétique poursuivis. Il préconise la recherche d'un effet au contraire incitatif pour les Régions, via un abondement des recettes des Régions proportionnel à la baisse de la consommation des énergies d'origine fossile constatée sur le territoire régional.

De même, le CESER approuve l'instauration d'une garantie et de la stabilité des recettes régionales obtenues par le remplacement de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), soumise aux aléas de la conjoncture économique régionale, par une part du produit national de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), garantie par un seuil-plancher. Il regrette toutefois le caractère inique de cette taxe, universelle et non progressive, supportée de façon identique par la population, quel que soit son niveau de richesse. Le CESER souhaiterait que l'assiette des recettes régionales soit ici encore en cohérence avec les objectifs de lutte contre la pauvreté et la précarité qui sont prégnants en Occitanie.

Les deux préconisations ci-dessus reflètent le souhait du CESER d'une meilleure cohérence et d'une meilleure efficacité des financements publics au regard des objectifs de l'action publique poursuivis, ainsi que d'une révision nationale du panel des outils fiscaux, en vue d'une plus grande justice sociale.

- **Une gestion de la dette contenue, capitalisant les atouts d'une gestion saine**

La collectivité peut aujourd'hui consacrer les marges de manœuvre financières qui découlent de sa gestion rigoureuse des années passées au financement opportun des mesures de relance indispensables aux acteurs économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

La collectivité poursuit toutefois son désendettement via le remboursement annuel de la dette, qui devrait représenter, en 2021, 171 M€. La dette régionale est par ailleurs constituée principalement d'emprunts à taux fixe, qui minimisent les risques financiers.

II- DÉPENSES : CONTINUITÉS, RUPTURES, MANQUES

Le projet de budget 2021 du Conseil régional est structuré autour de trois objectifs stratégiques :

- **La Région accompagne le changement de nos modes de vie ;**
- **La Région construit un nouvel avenir et protège les habitants d'Occitanie ;**
- **La Région conçoit autrement ses politiques publiques.**

Le CESER a choisi de relever dans le projet régional les continuités, ruptures et manques suivants, qui lui sont apparus saillants.

- **Continuités : la poursuite résolue des engagements régionaux**

Le Conseil régional poursuit de façon résolue son action quotidienne au service de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, du secteur sanitaire, de la formation, des transports, des filières économiques, qui constituent le cœur de son métier. Il ne lâche rien sur ces compétences qui lui sont dévolues par la loi, en dépit des difficultés et des défis issus de la crise sanitaire et des enjeux nouveaux de relance.

Ces politiques territoriales placent les femmes et les hommes d'Occitanie au cœur de l'action régionale et poursuivent leur développement et leur inclusion sociale et professionnelle, ainsi que le développement économique pourvoyeur d'emploi. Le CESER salue globalement les axes prioritaires définis par le Conseil régional. Il renvoie à la lecture des contributions des commissions sectorielles du CESER ci-après annexées, qui en commentent plus précisément la teneur et qui formulent des préconisations d'actions.

- **Ruptures : un discours de mobilisation et d'ambitions exceptionnelles**

Le CESER relève que le Conseil régional, dans sa présentation budgétaire 2021, recourt à un discours sur deux points saillants :

- La mobilisation exceptionnelle de 1,4 Md€ de dépenses d'équipement et de subventions d'investissement, dont 117,6 M€ de fonds européens contre 1,2 Md€ prévus au BP 2020 ;
- Un nouveau modèle de développement, plus résilient et plus durable, formalisé par le plan de relance Green New Deal.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'année 2021 représente la dernière année de mise en œuvre des opérations d'investissement programmées au titre de la mandature 2016-2021. L'enveloppe prévisionnelle 2021 de 1,4 Md€ consacrée aux dépenses d'équipements et aux subventions d'investissement représente une augmentation de 165,5 M€ par rapport à l'enveloppe du BP 2020. En 2019, l'enveloppe prévisionnelle du BP 2019 correspondant aux dépenses d'investissement hors fonds européens était, sauf erreur, de 1,9 Md€ et a été consommée à hauteur de 1,7 M€. La valeur relative des dépenses d'investissement 2021 est donc en baisse par rapport au budget 2019.

Le CESER regrette que la spécificité de l'effort financier 2021 réalisé par la collectivité dans le cadre de son plan de relance n'apparaisse pas clairement dans le document budgétaire et dans les masses d'interventions prévues, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Ce point aurait mérité un focus financier illustratif du discours de mobilisation.

La promesse de changement du modèle de développement, plus vertueux, plus durable, plus soucieux des hommes et des femmes, de développement équilibré du territoire et de justice sociale est une promesse à laquelle le CESER veut croire et aux objectifs de laquelle il souscrit et il adhère. Cette promesse est par ailleurs assortie, sur le plan environnemental, de deux objectifs ambitieux du

Conseil régional dans le cadre du CPER : « zéro artificialisation nette » et « zéro perte nette de biodiversité ».

Le Conseil régional, pour réaliser ces objectifs, ne pourra faire l'économie d'un partenariat territorial renouvelé avec l'État, avec l'ensemble des collectivités régionales et avec les acteurs de la société civile organisée, dont les projets ont tous un impact direct sur ces objectifs. Leur réalisation ne peut échoir à la seule collectivité régionale et suppose une conversion culturelle profonde et progressive, inscrite dans un temps long, de tous les hommes et femmes d'Occitanie, en vue de leur adhésion à des objectifs ciblés, concertés et interactifs de mieux-être économique, social et environnemental et en vue du renoncement à la compétition individualiste au profit d'une action d'équipe, au sein d'un système gagnant-gagnant qui reste à définir.

La société civile organisée régionale, représentée par le CESER, est prête à relever ce défi aux côtés du Conseil régional et de l'État et préconise à cette fin de mobiliser la Conférence territoriale de l'action publique comme instance territoriale de définition, de concertation, de coordination, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de ce nouveau modèle de développement à construire ensemble.

- **Des manques à combler :**

Le CESER Occitanie invite le Conseil régional à compléter la présentation de son budget 2021 par les compléments d'information ou d'action suivants.

Le plan de relance 2021-2022 : quelle déclinaison financière et quelle action en 2021 ?

Le CESER reste interrogatif quant à la déclinaison budgétaire 2021 du plan de relance 2021-2022 en région Occitanie. Il regrette l'absence d'un focus sur les crédits d'investissement et de fonctionnement qui seront consacrés en tant que tel au plan de relance régional en 2021.

Il réaffirme par ailleurs sa demande insistante de voir engagé au plus vite, dans le cadre du plan de relance 2021-2022, les opérations ferroviaires et routières structurantes qui étaient prévues au CPER 2014-2020 et qui ne sont toujours pas réalisées. Il souhaite que l'État honore ses engagements en la matière et permette ainsi au Conseil régional d'engager dans le courant de l'année 2021 les enveloppes budgétaires prévues à cet effet par la collectivité.

L'égalité femmes-hommes : une quête à poursuivre, une régression à rattraper

Le CESER rappelle que l'égalité des femmes et des hommes est un principe gravé dans la Constitution de la République. Son respect doit dès lors s'imposer à tous les acteurs publics de façon aussi tangible, à titre d'exemple, que la séparation des pouvoirs ou le suffrage universel. Les collectivités, comme l'État, se doivent dès lors d'inscrire cet objectif dans leurs politiques territoriales comme un principe d'action et comme une réalité sociale, politique et culturelle à atteindre.

Le CESER salue le plan d'action du Conseil régional en la matière et les moyens financiers qui lui sont alloués. Il réitère toutefois au Conseil régional sa préconisation récurrente de se saisir de l'outil innovant des budgets sensibles au genre pour mettre en évidence et pour pouvoir corriger l'effet de pérennisation, voire d'aggravation, des inégalités sociales et culturelles de genre pouvant être générées par ses interventions. Il préconise au Conseil régional d'expérimenter l'analyse des effets sur l'égalité femmes-hommes des financements régionaux consacrés au domaine du sport et à celui des aides à l'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices.

Le CESER attire également l'attention de l'État et des collectivités sur l'aggravation constatée de la situation des femmes qui a été entraînée par la crise sanitaire. Le confinement a généré une augmentation de 30% des violences faites aux femmes, notamment des violences domestiques. Le télétravail, particulièrement difficile en milieu familial, a aussi entraîné une dégradation des conditions de travail des femmes mais aussi de l'emploi des femmes, compte tenu de la part importante des femmes dans les emplois présentsiels.

Certains sociologues considèrent ainsi que la crise sanitaire a conduit à une régression de dix ans dans les valeurs humanistes de bienveillance et de tolérance qui sous-tendent la qualité du vivre-ensemble.

Le CESER ne souhaite pas que les femmes fassent durablement les frais des conséquences sociales et politiques de cette crise. Il en appelle à une action de rattrapage du terrain social perdu par un engagement résolu et affirmé des politiques publiques en faveur de l'égalité réelle des femmes et des hommes, notamment en matière d'accès des femmes aux postes de responsabilités et de gouvernance.

Des focus informatifs sur des enjeux transversaux

Le CESER est toujours sensible à la mise en perspective de l'action territoriale menée dans sa globalité. La dispersion de certains objectifs généraux dans les différentes directions opérationnelles du Conseil régional ne permet pas d'appréhender l'importance réelle accordée par la collectivité à la réalisation de ces objectifs. Le CESER aurait souhaité trouver dans le rapport de présentation du budget un focus sur certains thèmes transversaux, tels que :

- **Le logement, qui se trouve à la croisée des préoccupations sociale, sociologique, énergétique, économique, d'aménagement du territoire ;**
- **Les transports et les mobilités, comme vecteurs communs d'une coordination territoriale des enjeux d'emploi, d'éducation, d'inclusion sociale, d'unité et d'accessibilité territoriale, de transition énergétique, d'impact environnemental, d'évolution des usages, de liaison et d'attractivité nationale, européenne et internationale ;**
- **L'égalité femmes-hommes, à affirmer comme conditionnalité transversale des politiques régionales ;**
- **L'accessibilité des équipements, des bâtiments, des transports, notamment ferroviaires, des activités sportives et culturelles.**

L'évaluation des politiques publiques régionales

Le CESER regrette que l'action régionale 2021 n'apparaisse pas comme la résultante d'une évaluation de l'action menée depuis le début du mandat, s'agissant du premier mandat depuis la fusion territoriale des ex-régions et spécialement à l'aube de cette année de renouvellement électif, qui invite au bilan.

Le CESER invite la collectivité à poursuivre la démarche d'évaluation de son action qu'elle a entreprise et à définir dès maintenant les critères qui lui permettront de mesurer l'atteinte de ses objectifs.

Le CESER préconise que le prochain mandat électoral soit construit, dès le début, selon une démarche d'évaluation ex-ante, in itinere et ex-post, et assorti de modalités de suivi qui fassent de l'évaluation l'outil privilégié de la définition, du pilotage et de l'adaptation des politiques territoriales régionales.

Le CESER rappelle que la loi NOTRe du 7 janvier 2015 a confié aux CESER la mission de participer à l'évaluation des politiques régionales.

La collaboration initiée entre le CESER et le Conseil régional en la matière, suite à l'avis du CESER du 27 octobre 2017², a vocation à être poursuivie et approfondie, dans un partenariat bien compris et constructif.

Le CESER rappelle que son rôle en la matière ne consiste pas à poser un jugement critique et partisan sur l'action régionale, mais à assister la collectivité, à l'aune de sa connaissance des enjeux territoriaux, dans la définition amont des critères d'évaluation à prendre en compte dans ses objectifs territoriaux, ainsi que dans le cahier des charges des marchés publics qu'elle passe en tant que maître d'ouvrage de sa propre évaluation.

Cette action du CESER s'inscrit donc dans la continuité de sa posture de partenaire co-constructeur de l'intérêt général régional, ainsi que de sa mission consultative de seconde assemblée de la Région.

² Cf. l'avis « *Evaluation des politiques publiques : promouvoir une dynamique régionale avec un CESER acteur au sein d'un dispositif nouveau* » du 27 octobre 2017, téléchargeable sur le site www.CESER-occitanie.fr

III- POINTS DE VIGILANCE

Le CESER Occitanie souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur les points suivants :

- **Démocratie représentative et participative : une complémentarité à construire**

Le CESER approuve la démarche d'écoute, de prise en compte et d'expression civique de la population régionale que met en œuvre le Conseil régional, dans un contexte de crise sociale et de défiance vis-à-vis des organes représentatifs de l'autorité publique, au travers de l'expérimentation de budgets participatifs. Le déni et l'absence de réponse politique face à ces réalités, qui expriment le mal-être de nos concitoyens, serait une faute. Le CESER attire toutefois l'attention sur les limites démocratiques et financières de l'exercice.

Les limites démocratiques, car la vie nationale est fondée sur la démocratie représentative et non sur la démocratie participative ou sur une démocratie directe impossible à mettre en œuvre.

Le CESER rappelle qu'avec ses 170 conseillers, issus de 80 organisations représentatives des acteurs de la vie territoriale d'Occitanie, il constitue une assemblée représentative et une Convention citoyenne permanente, force de propositions constructives et porteuse des valeurs républicaines.

Le CESER exerce son rôle d'information territoriale, d'éclaireur, de conseil et d'aide à la décision dans le respect des prérogatives propres aux élus. Il agit dans un but d'intérêt général. Son indépendance est gage de sa crédibilité et de son utilité démocratique.

Il constitue la seconde assemblée régionale et forme, avec le Conseil régional, la Région. Ses avis « *participent à l'administration de la Région* » en vertu de la mission qui lui est conférée par la loi³. Fort de cette légitimité institutionnelle et satisfait de voir nombre de ses propositions reprises par les documents régionaux, le CESER Occitanie souhaiterait bénéficier, de la part du Conseil régional, de la reconnaissance, en termes de traçabilité, de la prise en compte de ses analyses et préconisations.

Le CESER représente le partenaire privilégié du Conseil régional pour agir à ses côtés dans l'intérêt régional et pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la démocratie participative. Son expérience éprouvée d'animateur et de synthétiseur du débat démocratique territorial et son savoir-faire en la matière pourraient opportunément être mis à profit par le Conseil régional.

À l'instar du Conseil économique, social et environnemental national (CESE) qui a été officiellement investi de cette mission, le Conseil économique, social et environnemental régional a vocation à devenir le garant de l'organisation, du suivi et de l'évaluation territoriale de la consultation citoyenne, en partenariat avec le Conseil régional.

S'agissant des budgets participatifs, le CESER renvoie la Région aux réserves qu'il exprimait dans sa « Contribution à l'analyse de trois outils budgétaires émergents : les obligations vertes et sociales, les budgets sensibles au genre, le budget participatif » du 17 décembre 2019, consultable sur le site internet www.CESER-occitanie.fr, concernant la pertinence de l'échelle territoriale pour la mise en œuvre des budgets participatifs. Cet outil de dialogue territorial semble en effet plus approprié à une maille locale, telle que le département, le bassin de vie, l'EPCI, la commune, le quartier, qui permettent une meilleure interaction présente et humaine, une éducation populaire et un

³ Cf. art. L4131-2 du code général des collectivités territoriales

engagement civiques locaux auxquels la maille territoriale régionale et le vecteur de la consultation numérique paraissent moins adaptés.

Les limites financières, car le budget 2021 consacré aux budgets participatifs atteint 19,5 M€ d'autorisation d'engagement (dépenses de fonctionnement) ou d'autorisation de programme (dépenses d'investissement), soit 1,53 % du budget régional, pour 11,093 M€ de crédits de paiement (cf. page 134 du rapport régional de présentation du BP 2021). Sur les 19,5 M€ d'autorisation d'engagement ou d'autorisation de programme, 10,05 M€ sont consacrés au budget participatif « imaginons ensemble de lycée de demain », avec 3,55 M€ de crédits de paiements budgétés. Cette opération vise à associer les lycéens d'aujourd'hui à la conception des lycées dont profiteront les prochaines générations.

Le CESER note que le budget régional ainsi consacré à la démocratie participative est aussi important que celui de certaines politiques territoriales budgétées, et bien plus important que celui de certaines autres. Ce qui s'apparentait initialement à une expérimentation d'animation territoriale représente donc désormais un pan important de l'action territoriale de la collectivité.

À l'enveloppe consacrée aux budgets participatifs, le BP 2021 tend à associer également, en le rebaptisant « Information citoyenne », le budget de communication du Conseil régional⁴, distinct dans sa destination et qui préexistait à la démarche participative. L'enveloppe budgétaire dévolue à la communication est pour sa part de 7,094 M€ d'autorisation d'engagement, pour 10,935 M€ de crédits de paiement. Il s'agit de financer des outils et des techniques de communication, tels que l'organisation ou le soutien de manifestations et d'événements, la diffusion de publications éditées ou numériques, l'information des citoyens sur les dispositifs régionaux existants dont ils peuvent bénéficier.

Sauf à ce que des financements croisés non signalés fassent émerger des opérations de l'une sur l'autre, ces deux enveloppes budgétaires sont a priori cumulatives. Le choix de langage qui consiste à qualifier d'information « citoyenne » ce qui relève de la simple communication et de la simple information des citoyens sur l'action menée par la collectivité ou sur les dispositifs d'aide auxquels ceux-ci sont susceptibles d'avoir droit, n'est pas neutre. Il tend à créer un amalgame avec la démarche de participation dite « citoyenne », au sens nouveau récemment attribué à ce mot par le langage vernaculaire, qui en a fait un substantif adjectivé à la mode dans le champ de la démocratie participative. La préoccupation « citoyenne » peut ainsi afficher, dans le BP 2021, bien que cela ne soit pas fait ouvertement, un cumul d'enveloppe d'autorisation d'engagement de 17 M€ et de de 21,993 M€. Il s'agit d'un signe politique fort dans le contexte politique particulier de l'année 2021.

- **Un pilotage territorial partagé et une évaluation collective de l'action publique**

Le CESER préconise de développer une action territoriale ascendante à partir des réalités, des besoins et des enjeux des territoires, associant les acteurs locaux de la société civile, en partant de la maille des bassins de vie et d'emploi.

Le CESER préconise également la recherche d'un développement local intégré et synergique, associant, de façon solidaire et égale, des objectifs ciblés de mieux-être social, économique et environnemental. Cela suppose le renoncement à une gestion en silos étanches des politiques publiques et la recherche d'objectifs interactifs entre les trois domaines.

En effet, si une crise économique, sanitaire, climatique, sociale suffit à impacter gravement l'ensemble des autres secteurs de la vie, alors l'action publique de réparation, de développement et

⁴ Cf. page 57 du rapport régional de présentation du BP

d'anticipation doit également veiller à créer des processus d'interaction vertueuse entre ces différents secteurs. Ce n'est qu'à cette condition que l'efficacité et l'efficacités de l'action publique deviendront perceptibles par la population régionale.

Le modèle de développement par ruissellement de la richesse des Métropoles sur le reste du territoire montre en effet ses limites géographiques et contribue, in fine, à creuser les inégalités et les fractures territoriales. Le CESER préconise la recherche d'un développement territorial appuyé sur la richesse de l'armature urbaine du territoire régional et sur le dynamisme polycentrique qui en découle.

Le CESER prône à cette fin une approche nouvelle du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques, plus collective et plus territorialisée, favorisant la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et de la société civile sur la définition et sur l'atteinte d'objectifs ciblés d'amélioration des données du territoire.

Cela suppose un changement culturel progressif dans la gouvernance des collectivités, en vue du développement d'une plus grande solidarité territoriale entre la Région, les Métropoles, les Départements, les Communes, les EPCI.

Le CESER préconise de confier cette mission à la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), qui pourrait être chargée de définir un schéma régional partenarial de développement, fixant des objectifs ciblés de mieux être social, environnemental et économique et de définir des critères de référence de la mesure de l'atteinte de ces objectifs.

La CTAP veillerait à la cohérence des actions territoriales financées et résoudrait les conflits de cohérence des différentes actions menées par la définition de projets multisectoriels gagnants-gagnants.

Elle conforterait l'action territoriale en concevant des stratégies appuyées sur des vecteurs transversaux (ex : le logement, les mobilités, la protection de la biodiversité et des paysages, la réduction de l'artificialisation de sols, le respect des valeurs républicaines, etc.).

La CTAP s'appuierait :

- Sur l'élaboration d'un diagnostic initial quantitatif des données du territoire régional (chômage, pauvreté, innovation sociale, innovation technologique, nombre d'entreprises, services aux entreprises, enjeux environnementaux, enjeux de protection contre les risques naturels et technologiques) en lien avec l'INSEE et avec les observatoires nationaux ou régionaux ainsi qu'avec les agences régionales compétentes de la Région ou de l'État, les chambres consulaires, les associations, le CESER ;
- Et sur la mesure de l'atteinte des objectifs ciblés définis pour le territoire concerné sur les items choisis, en vue de l'adaptation de l'action territoriale et de l'optimisation de son efficacité au vu des résultats obtenus.

Le changement de modèle de développement, pour ne pas rester incantatoire, nécessitera une action durable en vue de l'évolution progressive des cultures et des pratiques de gouvernance, à commencer par celles des acteurs publics. Le CESER Occitanie sera un accompagnateur et un éclaireur privilégié de cette nécessaire transition institutionnelle, via ses analyses et ses préconisations, appuyées sur la connaissance incarnée des enjeux du territoire de ses 170 membres et sur la vision prospective de son évolution.

CONCLUSION

Le CESER salue la clarté de la présentation du projet de budget 2021 du Conseil régional. Il s'accorde avec les trois objectifs d'accompagnement du changement des modes de vie, de construction d'un nouvel avenir et de protection des habitants d'Occitanie, et de concevoir autrement les politiques publiques que met en exergue le Conseil régional dans son projet de budget.

Sur l'item de l'accompagnement des modes de vie, le CESER préconise de traiter de façon transversale la question du logement et des transports, qui sont aujourd'hui au cœur de l'évolution des usages et des modes de vie, au cœur des enjeux de la transition énergétique et écologique, comme à celui des stratégies d'aménagement du territoire et de développement économique. Il rappelle que l'égalité des femmes et des hommes a rang de principe constitutionnel. Il doit dès lors s'imposer comme principe d'action transversal à l'ensemble des politiques publiques et participer de leurs objectifs principaux ou corollaires. Le CESER préconise à cet égard l'instauration systématique de l'objectif d'amélioration de l'égalité femmes-hommes comme conditionnalité du financement public et le contrôle de son effectivité. Le CESER réitère également sa préconisation au Conseil régional de recourir à l'expérimentation de budgets sensibles au genre, afin de mesurer et de corriger l'impact de ses financements sur la pérennisation, voire sur l'aggravation, des inégalités sociales et des préjugés culturels de genre dans la société. Il suggère notamment l'analyse de l'impact des interventions régionales en matière de sport et d'aide à l'installation des agriculteurs et des agricultrices. Le CESER préconise également la conditionnalité des aides régionales à l'accroissement du mieux-être social, culturel, environnemental et économique territorial, ainsi que de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, via la détermination ex ante, en lien avec le porteur de projet, d'objectifs ciblés et de critères d'évaluation de l'atteinte de ces objectifs.

S'agissant de la construction d'un nouvel avenir, le CESER approuve la volonté régionale de conduire une transition territoriale ambitieuse vers un modèle de développement plus durable et plus résilient, mieux partagé territorialement et plus juste socialement. Il préconise à cette fin la définition d'objectifs régionaux ciblés, visant l'accroissement interactif d'un mieux-être social, environnemental et économique. Il souhaite également un modèle de développement où la sobriété soit envisagée comme un atout et comme un vecteur de progrès. Il préconise la mobilisation de la recherche et de l'innovation technologique régionale en vue de l'émergence locale de projets moins énergivores et de solutions de production d'énergie moins destructrices pour l'environnement et pour l'humanité. Il préconise enfin le choix de la maille infrarégionale des bassins de vie et d'emploi comme niveau de définition de projets de développement partenariaux associant l'État, la Région, les communes, les EPCI, les Chambres consulaires, les acteurs économiques et associatifs. Il préconise une mobilisation renforcée des fonds européens LEADER pour les cofinancer.

En matière de protection des habitants, le CESER attire l'attention de la Région sur les enjeux territoriaux majeurs que fait encourir le processus de submersion marine du trait de côte littoral en termes de sécurité des biens et des personnes, d'environnement, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'adaptation des filières économiques, notamment halieutiques et touristiques. Il préconise une anticipation et une action concertée de l'ensemble des acteurs régionaux, interrégionaux, voire supra nationaux, sous l'égide de l'État, pour organiser et pour financer la résilience territoriale. Il invite la Région et l'État à faire de cet objectif un axe majeur du prochain Contrat de plan État-Région et des programmes européens et de coopération internationale du bassin méditerranéen.

Concernant l'objectif de concevoir autrement les politiques publiques, le CESER appelle de ses vœux un changement de culture dans la gouvernance et dans le pilotage des politiques publiques territoriales, en vue d'une plus grande solidarité territoriale entre les Métropoles et les autres collectivités et la réduction des fractures territoriales. Il préconise par ailleurs de mettre un terme à

une gestion des politiques publiques en silos étanches pour favoriser les interactions vertueuses des politiques publiques financées. Il préconise à cette fin la mobilisation de la Conférence territoriale de l'action publique comme instance de définition, de pilotage, de coordination et d'évaluation collective de l'action territoriale de l'État, de la Région, des Métropoles, des EPCI et de la société civile organisée.

Concernant les politiques sectorielles envisagées par le Conseil régional et présentées dans le projet de budget, les différentes commissions du CESER ont exprimé leurs commentaires et leurs préconisations dans les contributions ci-après annexées, qui sont constitutives à part entière du présent avis. Le lecteur est renvoyé à leur lecture pour une complète information.

S'il a apprécié la présence, dans le rapport budgétaire, de certains focus thématiques, le CESER a parfois regretté de ne pas y trouver une prévision plus affinée de la destination des enveloppes financières. Il regrette de devoir attendre le compte administratif pour constater l'emploi plus détaillé de ces enveloppes globales. Il aurait apprécié, de même, un focus sur la déclinaison financière et opérationnelle du plan de relance régional en 2021.

L'évaluation des politiques publiques régionales est au cœur des préoccupations du CESER et des missions qui lui sont conférées par la loi NOTRe du 7 août 2015.

L'année 2021 sera marquée par le renouvellement électif, au terme de ce premier mandat qui a dû relever les défis et les enjeux de la fusion administrative et territoriale. Le CESER regrette que le Conseil régional n'intègre pas à la présentation de son budget un bilan évaluatif de l'action menée dans ses différents champs de compétence au regard des objectifs qu'il s'était fixés. L'action soutenue depuis quatre ans en faveur des hommes et des femmes d'Occitanie, des territoires et des filières économiques d'Occitanie, mériterait d'être mieux mise en exergue en termes de bilan.

Le CESER sollicite une audition conjointe de l'État et du Conseil régional, à la fin du premier trimestre 2021, en vue d'une présentation du bilan d'exécution de la programmation 2014-2020 du CPER et des fonds européens, afin de recueillir l'information utile à sa réflexion et à l'avis qu'il devra rendre sur le volet financier du Contrat de plan État-Région 2021-2027 durant le premier semestre 2021.

Le CESER rappelle sa préconisation de faire de l'évaluation l'outil privilégié d'un pilotage rationalisé, objectif et pragmatique de l'action régionale, ancré dans les réalités et les besoins territoriaux, qui doit permettre à la collectivité de rendre compte de la réalisation, de l'impact et de l'efficacité de son action. Il salue à cet égard les travaux en cours de la direction du Conseil régional en charge de l'évaluation, qui visent à pouvoir déterminer la valeur ajoutée de l'action régionale sur le territoire et la capacité de résilience des territoires régionaux. Il salue également la création d'un comité de suivi de la conditionnalité des aides régionales. Cette mesure devrait contribuer à une meilleure efficacité et à un meilleur effet levier des financements régionaux accordés, en termes de valeur ajoutée. Le CESER, partenaire du Conseil régional pour l'évaluation des politiques territoriales régionales, est particulièrement intéressé par l'évolution de ces travaux ; il souhaite en être tenu informé et y être associé.

La participation citoyenne est devenue un pan important de l'action du Conseil régional. Les budgets participatifs et la Convention citoyenne constituent les réponses apportées par l'Exécutif régional à la demande sociale et civique d'une plus grande prise en compte des préoccupations des habitants et des citoyens et au déni de confiance croissant envers les corps intermédiaires et représentatifs. La part du budget régional consacrée aux budgets participatifs témoigne à cet égard du niveau d'engagement consacré par l'exécutif régional en vue de pallier cette crise de la démocratie représentative. Les citoyens tirés au sort dans le cadre de la Convention citoyenne et consultés via les budgets participatifs tendent à être reconnus par la collectivité comme co-constructeurs de l'action régionale.

Le CESER rappelle sa vocation d'assemblée régionale consultative et son expertise éprouvée en matière d'animation et de synthèse du débat territorial. Il constitue à lui seul une Convention citoyenne permanente, qui prodigue au Conseil régional, tout au long de l'année, une information et des alertes territoriales, ainsi qu'un éclairage et un conseil assortis de préconisations constructives.

À l'instar du rôle nouveau récemment attribué au Conseil économique, social et environnemental national (le CESE), les Conseils économiques, sociaux, environnementaux régionaux (CESER) ont vocation à devenir les garants de l'organisation et de l'indépendance de la consultation citoyenne en région. Il souhaite engager à partir de 2021, avec le Conseil régional, une collaboration visant à poser les bases partenariales et organisationnelles propres à anticiper l'évolution probable de ses missions dans le cadre d'une prochaine loi de décentralisation, à la suite de celle du CESE.

Le CESER Occitanie souhaite également « Faire Région ». Si la légitimité institutionnelle et la fonction démocratique des CESER sont garanties par la loi, le CESER Occitanie souhaite par ailleurs que sa contribution territoriale aux politiques régionales, reconnue et saluée par l'État, soit aussi mieux tracée, mieux reconnue et mieux exploitée par le Conseil régional. Il rappelle que sa légitimité et sa mission diffèrent de celle des élus régionaux, en charge des politiques territoriales, et que ses avis et ses rapports visent à les informer et à leur apporter une aide à la décision. En tant qu'instance régionale de représentation institutionnelle de la société civile organisée, il ne peut être porté atteinte à son existence ou à son action sans que la démocratie territoriale n'en souffre, ne s'en trouve affaiblie, amputée et remise en cause.

Le CESER souhaite dès lors répondre favorablement à la main qui lui a été tendue, à l'occasion d'une rencontre récente avec la présidente de la Région, pour poser les bases d'une collaboration constructive, plus étroite et bien comprise, entre les commissions sectorielles du CESER et les Vice-présidents régionaux, ainsi qu'avec les services administratifs qui assistent ces derniers dans leurs missions. Il importe en effet que les avis sectoriels votés en assemblée plénière par le CESER puissent être mieux connus des élus et des directeurs et directrices du Conseil régional en charge de ces thématiques.

À cette fin, le CESER souhaite que la présence des Vice-présidents et Vice-présidentes, des Présidents et Présidentes des commissions sectorielles régionales, ainsi que des directeurs et directrices du Conseil régional en charge des thématiques abordées par les avis votés lors de ses assemblées plénières devienne la règle.

Le CESER propose également de venir faire une présentation spécifique, hors assemblée plénière, de ses avis, devant les commissions sectorielles du Conseil régional concernées, en présence des responsables administratifs qui sont en charge de la mise en œuvre quotidienne des politiques territoriales correspondantes.

Le CESER souhaite pouvoir disposer d'un temps de parole dédié et suffisant, à l'occasion des assemblées plénières du Conseil régional, en vue de la présentation de ses avis votés aux conseillers régionaux par le président et par le rapporteur de la commission du CESER qui porte l'avis.

Le CESER préconise enfin l'instauration formelle d'une collaboration en binôme des commissions sectorielles du CESER avec les commissions sectorielles correspondantes du Conseil régional.

Fidèle à son engagement au service de l'intérêt général, le CESER Occitanie réaffirme son souhait, en tant que seconde assemblée régionale, de « faire Région » avec le Conseil régional, en vue de co-construire et d'accompagner les réponses territoriales à apporter aux importants défis à relever et aux nécessaires transitions à mettre en œuvre pour conduire la population, les territoires et les acteurs de la région vers un avenir meilleur.

ANNEXES

**ANNEXE 1 :
CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS DU CESER OCCITANIE**

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, transports, infrastructures, numérique, logement »	23
Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »	25
Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »	28
Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »	32
Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »	35
Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales»	44
Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »	46

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, transports, infrastructures, numérique, logement »

Dans le cadre de la journée consacrée au BP 2021, la Commission 1 a auditionné les Vice-Présidentes et le Vice-Président de Région suivants :

- **Madame Aurélie MAILHOLS, VP en charge de la Montagne et de la ruralité ;**
- **Madame Agnès LANGEVINE, VP en charge de la Transition écologique et énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets ;**
- **Monsieur Jean-Luc GIBELIN, VP en charge des mobilités et infrastructures transports ;**
- **Madame Marie PIQUÉ, VP en charge des Solidarités, des services publics, de la vie associative et du logement ;**
- **Madame Florence BRUTUS, VP en charge de l'Aménagement du territoire, des TIC et des politiques contractuelles ;**

En tout premier lieu, la Commission tient à remercier les Vice-Président.e.s ainsi que leurs équipes pour leur disponibilité et les présentations de qualité faites dans le cadre du BP 2021.

- **Transition écologique et énergétique, biodiversité**

La Commission a bien noté la volonté affichée et les actions mises en œuvre pour réussir la transition énergétique et écologique que la Région s'est donnée comme ambition à travers sa feuille de route Occitanie 2040 et la trajectoire engagée par le plan de transformation et de développement régional : Green New Deal.

La Commission salue la prise en compte de la notion de sobriété souvent évoquée dans les différentes interventions. La Région indique sa volonté de diviser par trois la consommation d'énergie finale dans son scénario RÉPOS (Région à Énergie Positive), notamment en simplifiant les démarches en matière de rénovation du logement.

Toutefois, la Commission 1 est unanime pour souligner l'absence de dispositif d'évaluation des opérations mises en œuvre et des politiques publiques en termes de résultats, de critères, d'éléments financiers...

Par exemple, il n'existe pas de mission de suivi, à titre permanent, afin d'évaluer la Région dans sa stratégie favorisant les projets à énergie positive.

Le principe de budget vert comme exposé dans les auditions et qui consiste à apprécier une dépense au regard de son impact sur le climat et à éco-conditionner les aides de la Région, est une bonne initiative mais est-il appliqué en toutes circonstances ?

Par ailleurs, la Commission émet des réserves sur le respect du concept de sobriété avec le plan de relance économique qui favorise la croissance. L'efficacité énergétique et la sobriété sont deux idées différentes comme le CESER a pu le rappeler dans son avis sur la transition énergétique.

Il en va de même concernant la biodiversité qui fait l'objet de mesures en sa faveur mais la Commission 1 note l'absence d'une réelle feuille de route.

De nombreuses actions sont à l'œuvre dans ce BP 2021, mais l'articulation entre ces mesures qui concernent d'autres partenaires (les EPCI, les Départements, l'État, les Communes...) n'est pas claire.

Enfin, la stratégie RÉPOS, affichée par la Région comme une grande ambition d'ici 2050, est une opération de long terme, mais quels sont les objectifs à court et moyen terme, notamment concernant la politique autour du carbone, la qualité de l'air ou la problématique de l'eau ?

- **Mobilité et infrastructures de transports**

Interrogée concernant le retard pris par le programme de mise en accessibilité des gares, la Région se dit sceptique sur le calendrier de rattrapage proposé par la SNCF au regard des moyens humains mobilisés par Gares & Connexions, que la Région juge insuffisants.

La Commission 1 souhaiterait des éclaircissements sur le niveau d'accessibilité qui sera permis par le programme de rénovation du parc de matériel roulant AGC (Autorail Grande Capacité) qui porte sur 83 rames (la totalité du parc).

Concernant le projet « Corridor H₂ » et l'hydrogène comme moyen de propulsion, la Commission rappelle la nécessité de produire ce gaz à partir d'énergies renouvelables mais aussi de prendre en compte la totalité de la chaîne de distribution jusqu'à la flotte de véhicules qui doit nécessairement fonctionner à l'hydrogène.

- **Aménagement du territoire et logement**

La Commission 1 tient à saluer la volonté de la Région de soutenir le développement du logement social et notamment à destination des jeunes mais également la réhabilitation énergétique des logements. Toutefois, les jeunes étant les premières victimes de la crise actuelle qui accentue fortement la précarité, la Commission regrette que les politiques régionales relatives au logement et notamment en direction des jeunes, ne soient pas renforcées et ne reflètent pas l'enjeu majeur qu'elles recouvrent.

Par ailleurs, lors des auditions, il a été indiqué que la Région s'était fortement impliquée dans la promotion et la création de tiers-lieux. L'Occitanie recense 163 tiers-lieux sur son territoire. Cependant, beaucoup de tiers-lieux sont peu fréquentés faute d'accompagnement et d'assistance dédiée au sein de ces structures. En matière de rééquilibrage des territoires, les tiers lieux, pour être pertinents, doivent être implantés en priorité en zone rurale et pensés de bout en bout selon une offre complète, attractive et associant les acteurs locaux (c'est-à-dire : accessible en termes de mobilité, proposant une bonne prise en charge des usagers et des outils numériques de qualité).

- **Conclusion**

Au final, la Commission 1 se doit de saluer la prise en compte de la sobriété dans les différents projets de la Région, en particulier dans le Green New Deal, et le principe de budget vert. La Commission note un engagement fort de la Région pour le rééquilibrage des territoires et l'équité territoriale à travers ses différents programmes.

Cependant nous attendons la mise en place d'une véritable démarche d'évaluation de la politique régionale dans ses différentes actions et dans sa réussite.

Enfin, pour mémoire, la Commission 1 a proposé qu'en plus des projets consacrés aux énergies renouvelables, ceux intégrant la sobriété soient financièrement accompagnés par la Région.

Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Préambule :

Cette contribution est le fruit d'une analyse des éléments exposés par le Conseil Régional Occitanie dans le cadre de l'élaboration de son BP 2021 :

- Rapport de présentation transmis le 27/11/2020 ;
- Présentation du 30/11/2020 de Madame Claire Fita, présidente de la commission finances ;
- Auditions du 30/11/2020 de Messieurs Jean-Louis Cazaubon et Vincent Labarthe, vice-présidents du Conseil régional en charge de l'agro-alimentaire de l'agriculture, et de l'enseignement agricole.

Il est à noter que les éléments concernant la PAC à venir ne sont pas encore connus. On entre en phase de transition pour 2021 (dispositifs des PDR-R actuels prolongés sur le nouveau budget). Les échanges lors de ces auditions n'ont donc pas porté sur ces sujets, mais uniquement sur les dispositifs d'intervention prévus au BP 2021.

Notamment, les **dispositifs de soutien à la valorisation sur le territoire des productions régionales** ont été salués, y compris pour ceux qui permettent une mise en marché dans les GMS, de sorte à offrir la possibilité au plus grand nombre de bénéficier d'une alimentation de qualité au prix le plus juste pour les consommateurs, et permettant également une rémunération correcte des producteurs.

Les **PAT** (projets alimentaires territoriaux) sont considérés comme un levier possible supplémentaire allant dans ce sens, notamment car ils ont vocation à associer agriculteurs et producteurs, entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation, organismes d'appui et de recherche, acteurs de l'économie sociale et solidaire, société civile, collectivités territoriales, services de l'État, et financeurs. Ils permettent aussi de sortir les productions agricoles de la « logique de minerai ».

S'agissant des **populations en situation de pauvreté**, le CESER salue les initiatives mises en œuvre conjointement entre la Région et les organisations professionnelles, pour acheter les invendus et les mettre à disposition des associations d'aide alimentaire pendant la crise. Si un tel dispositif peut difficilement être pérennisé en l'état, une mobilisation de ces acteurs du territoire sur un plus long terme (dans le cadre des PAT), serait souhaitable, le nombre de personnes en situation de pauvreté étant déjà important en Occitanie (avec 17,2 % de taux de pauvreté d'après l'INSEE*), et probablement amené à s'accroître dans les mois à venir. Du fait de son poids démographique, Toulouse est la ville d'Occitanie qui compte le plus de personnes vivant sous le seuil de pauvreté : 106 600 habitants (27,1 % de la population). Néanmoins, cette problématique concerne tous les territoires de la Région (y compris en milieu rural), et toutes les classes d'âge.

La Commission 2 a insisté, auprès de chacun des deux vice-présidents, sur le **rôle du CESER**, seconde assemblée régionale, pour éclairer les décisions de la région.

Les membres du CESER se questionnent sur le rôle et les attendus des élus de la Région sur les nouveaux dispositifs mis en place, tels que la convention citoyenne, les différents « parlements », les études demandées à certains bureaux privés (qui se contentent parfois de reprendre des avis CESER sans les citer)... dans la mesure où ils sont seuls cités dans le projet de BP2021, et que le CESER est passé sous silence.

Suite à ces échanges, les membres de la Commission 2 souhaiteraient une évaluation de ces dispositifs, notamment s'agissant du coût, en regard de celui du CESER

S'ils ne souhaitent pas opposer leur travail à celui des citoyens tirés au sort, ils souhaitent que soit reconnu le fait que les avis du CESER, et leurs préconisations, vont généralement bien au-delà du « y'a qu'à – faut qu'on » auquel se limitent souvent les conventions citoyennes et autres parlements, faute de temps et d'expertise. Des modalités de travail permettant une complémentarité seraient à explorer.

Représentant la société civile organisée de la région Occitanie, le CESER dispose intrinsèquement d'une expertise certaine, et reconnue, qu'il complète selon les sujets grâce à un important réseau permettant de mener des audits de qualité.

Néanmoins ils ont bien conscience que les élus du Conseil régional ne peuvent pas tous se saisir pleinement de l'ensemble des avis produits par les 8 commissions et la section prospective. Aussi, ils forment le vœu que les avis du CESER puissent être présentés par leurs rapporteurs et les bureaux des commissions auprès des Vice-Président.e.s et/ou des commissions correspondantes du Conseil régional.

A ce titre, messieurs Labarthe et Cazaubon se sont dits intéressés par une présentation de l'avis « *Les ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie. Comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre et au dynamisme régional* » adopté le 30 septembre 2020.

Artificialisation des terres

Les orientations stratégiques du CPER 2021-2027 donnent un cadre de planification très exigeant avec deux objectifs très ambitieux, salués par la Commission 2, au travers de la sobriété foncière avec « 0 artificialisation nette ».

Cet objectif de résultat recoupe des enjeux d'équilibre territorial, de régulations foncières, d'animation et de dialogue.

Pour éviter le constat ultérieur d'une promesse non tenue à l'horizon 2027, les modalités de mise en œuvre doivent être inscrites dès 2021. Les moyens du plan de relance doivent intégrer ces objectifs ; des moyens dédiés bien dimensionnés aux enjeux sont à prévoir dès 2021.

Dans ce cadre, le CESER relève la création de la **foncière agricole**, dont le but est d'assurer le portage financier pour certains dossiers difficiles en phase de consolidation post-installation, dans un contexte où 1 000 000 hectares devraient changer de propriétaires sur les 10 ans à venir. Pour le CESER, ce principe de type « LOA » (location avec option d'achat) pourrait constituer une chance de limiter l'enfrichement. Il nécessitera néanmoins une évaluation des résultats dès son démarrage, pour éviter les effets d'aubaine.

Les questions relatives à **l'eau, la biodiversité, l'impact carbone** ... des filières agri-agro sont transversales à beaucoup de dispositifs mentionnés au BP 2021.

S'agissant de l'eau, les usages sont multiples (environnementaux, sociétaux, agri-agro, industriels, etc.) et méritent des approches territoriales tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

Force est de constater que, malgré les différents dispositifs et outils de planification existants, le problème reste prégnant, et risque de s'accroître avec les changements climatiques. De plus, la gouvernance opérationnelle semble en difficulté sur certaines zones du territoire régional.

À ce titre, le CESER relève que l'Occitanie compte une recherche publique importante dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (première région de France hors Ile de France), sur laquelle il est pertinent de s'appuyer pour soutenir les transformations nécessaires.

Le CESER identifie un **rôle important de la forêt** sur ces questions, et, si le plan filière forêt-bois constitue une bonne initiative, une réflexion plus approfondie sur la question du carbone semble nécessaire. Cela ne se limite pas à la question du (re)boisement ; les questions des infrastructures, de la structuration des filières, et jusqu'à la mise en marché doivent être explorées. Un approfondissement de ces sujets, permettant d'élaborer des préconisations à destination des élus dans le cadre de l'élaboration des dispositifs d'intervention de la collectivité régionale est envisagé par le CESER.

** Selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), "le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur à un certain pourcentage du niveau de vie dit "médian".*

Sur le site de l'Observatoire des inégalités, un individu est considéré comme pauvre lorsque ses revenus sont inférieurs à 867 euros (seuil à 50 % du niveau de vie médian) ou à 1.041 euros (seuil à 60 %). L'Observatoire des inégalités utilise le plus souvent le seuil à 50 % qu'il juge plus conforme à la réalité de la pauvreté.

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »

Contexte

Le CESER note le volontarisme de la Région et les mots-clés de son action :

Transformation, Relance, Relocalisation pour une industrie durable et souveraine en Occitanie.

Dans ce contexte, les objectifs de la politique économique régionale sont clairement orientés vers la relance de l'économie. **Le souci de prendre en compte l'urgence avant la relance est l'un des points que le CESER a également relevé** et cela est en adéquation avec le souci constant de notre organisation à être pragmatique et à l'écoute de la réalité du « terrain ».

Un chef d'entreprise crée, conçoit, recrute, produit, vend, développe, investit, pérennise une activité économique. Le soutien public ne peut être envisagé qu'en tant qu'accélérateur et garant d'un projet de développement économique, et non comme béquille. Cependant, la crise actuelle, rend le soutien public essentiel pour certains secteurs.

Pour cette année 2021 qui se profile et pour laquelle le CESER accompagne la Région dans sa réflexion et la justesse de son budget, nous avons retenu des points tels que :

- **La nécessité de nouveaux modèles économiques ;**
- **Le besoin de décloisonner les activités industrielles pour mailler le territoire ;**
- **L'urgence du soutien au développement de nouvelles formes de tourisme.**

1 – Un budget chahuté par le contexte économique

La Région a prévu des moyens pour soutenir les acteurs de l'économie régionale depuis le petit commerce et l'artisanat jusqu'aux entreprises des TPE aux grands groupes emblématiques. **Le CESER qui abonde les réflexions de la Région sur l'ensemble de ses travaux, sera vigilant quant à la concrétisation de la mise en œuvre de ces moyens.**

Le Green New Deal, simplement traduit par la formule « Plan de transformation et de développement » envisage toutes les strates économiques via un soutien conséquent.

La volonté de fonds impulse un nouveau modèle de développement plus juste, plus durable qui devient un fort point d'appui.

Le budget volontariste, à hauteur de 3,739 Mds€, qui a été présenté, fait état d'une évolution des recettes via un accord de partenariat renforcé avec l'État, pour équilibrer des entrées dont les sources ont été modifiées sensiblement compte tenu de la crise.

Il a été précisé que le retour à la situation de 2019 ne se ferait pas avant 2022 et le budget 2021 a été construit pour tenir cet objectif.

La Région intervient en autorité de gestion des Fonds européens et le Fond REACT EU de 52 M€ va constituer une enveloppe complémentaire qui va être injectée et consommée sur 2021. Le CESER recommande que ces fonds soient utilisés en complémentarité des moyens « relance » du CPER.

Le CESER relève que la Région s'engage à garder de la lisibilité sur le long terme ainsi que la stabilité de ses recettes dans un contexte d'incertitude. Grâce à ses ressources propres relativement importantes, la Région semble garante de l'équilibre général du budget.

2 – Les nouveaux modèles économiques

Ces nouveaux modèles s'imposent, accélérés par la crise Covid 19. L'économiste Nicolas BOUZOU dit que « le monde d'après était déjà là ». En effet, la crise que nous traversons nous a poussés vers des hypothèses et des nouvelles pratiques que, pour la plupart, nous avons en attente, occupés à rester sur des routines.

Le CESER a relevé que la Commission Industrie de la Région avait des axes de travail conformes aux besoins des activités économiques :

- **Accompagnement et projets de développement ;**
- **Soutien à l'implantation et au développement de la « Cité » qui n'est plus uniquement celles des « des starts up », sans oublier la « Cité de l'Economie et des Métiers de demain » ;**
- **Déblocage de crédits d'intervention et surtout de crédits de fonctionnement qui sont en augmentation assortis d'un souci de rationalisation ;**
- **Établissements de Contrats de relance par filières ;**
- **Relocalisations des filières avec un soin apporté à la lisibilité des budgets ;**
- **Suivi et déploiement des plans d'urgence et plans de relance, pass Rebond, contrats de croissance, etc.**

Autre modèle économique qui a entamé sa mutation : l'Économie Sociale et Solidaire incluant l'écosystème associatif auquel le CESER a consacré une auto saisine remarquable. Nous notons que dans le budget 2021, l'ESS est enfin reconnue comme une activité économique à part entière et les budgets qui lui sont alloués sont en fort développement.

Concernant la filière agri-agroalimentaire, face aux enjeux climatiques, environnementaux, et économiques auxquels font face ses acteurs, la Région a identifié la nécessité de la soutenir et de l'accompagner vers plus de digitalisation.

L'action OZE, consacrée aux zones à revitaliser, est un outil auquel le CESER sera particulièrement attentif. En effet, s'il s'agit de redynamiser des zones délaissées par des entreprises donc des friches industrielles. Il sera déterminant de « pousser » des projets d'installations visant à revitaliser un secteur sur la base, par exemple, de savoir-faire historiques pour la préservation du capital d'expertises de métiers à forte valeur ajoutée (industrie du luxe entre autres).

Le CESER se félicite que la Région ait identifié des « industries passerelles » et souhaite investir dans cette action conjuguée État/ Collectivité/Filières. En effet, cette démarche pourra permettre de préserver de l'emploi dans une nouvelle approche ouverte qui favorisera les échanges, la mobilité, l'identification des solutions pour équilibrer les besoins en compétences, en garantissant les meilleures conditions de vie et de travail.

Le Plan ADER exceptionnel qui a créé une communauté de travail sur le banc d'essai hydrogène, est le prolongement naturel du Plan Ader « former plutôt que licencier » et s'inscrit dans la logique des outils nécessaires à ce décloisonnement des activités économiques. Le CESER recommande plus de concertation et de coordination entre les parties prenantes des différents plans de relance ou plans de filières.

Ainsi les moyens mis sur le soutien et la relance de filières régionales durement impactées par la crise, pourront être optimisés et favoriseront une reprise pérenne, le maintien des emplois, compétences et savoir-faire en région.

Le CESER se réjouit que la Région affirme sa volonté d'être attentive à la conditionnalité des aides, aux impacts sociaux au travers d'un dialogue avec les entreprises et les syndicats.

3 – Le maillage du territoire et de ses industries

Le CESER salue les efforts du budget 2021 en matière d'emplois afin de les préserver de les maintenir, de les inscrire dans la durée.

Dans le prolongement de ce qui précède et compte tenu des risques importants de voir encore augmenter le nombre de demandeurs d'emploi issu des plans sociaux qui se profilent, le CESER engage la Région à être vigilante et réactive et à s'approprier l'expérimentation « zéro chômeur de longue durée » associée à l'utilisation d'outils tels que « CDI renforcés ».

La Région pourra ainsi mesurer l'efficacité de l'impact social et environnemental, ainsi que le retour sur investissement de l'expérimentation.

Une relation étroite avec les partenaires locaux de l'emploi permettra également de piloter au plus près les actions au cœur des territoires.

La Région consacre une part importante de son budget à l'innovation et le CESER s'en félicite. Il faut accompagner les projets innovants qui décroissent les secteurs, qui visent à utiliser les compétences croisées des secteurs d'activités.

Les produits aussi techniques soient-ils pourront être élaborés en région. Cela consolidera l'ancrage des entreprises, le développement des emplois et l'équilibre global des territoires. **Le CESER note que la Région est disposée à accompagner l'activité économique qui fera appel à ces compétences intra-régionale et rappelle que cela avait été proposé dans son travail sur les Territoires d'Industrie.**

La crise a pointé la nécessité d'une économie de proximité et la Région Occitanie a de multiples savoir-faire pour cela. De plus, la Région affiche sa volonté de soutenir les filières émergentes afin de s'attacher à prendre en compte tous types d'entreprises au premier rang desquelles les plus petites qui constituent 80 % de la région. Le CESER souhaite être présent aux côtés de la Région, pour lui apporter son expertise dans l'identification de ces filières.

Sur le plan des investissements, le fonds Impulsion devrait permettre de préserver l'économie régionale de prédateurs étrangers et l'action, bien comprise, de l'Agence ARIS, nouvel outil régional, devrait répondre à des besoins essentiels pour soutenir la mise en œuvre de projets pérennes sur l'ensemble de nos zones d'activités. Cet « investissement patient » pourrait être le garant d'un développement stable de nouvelles activités. Le CESER sera attentif aux actions menées sur l'ensemble des territoires grâce à ces deux nouveaux outils régionaux et souhaite participer à l'évaluation de leur impact sur l'emploi, le développement économique et la souveraineté de notre région.

4 – Les nouvelles formes de tourisme

Le CESER l'a mis en avant dans son document « Crise COVID-19 : Priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire » et constate favorablement que la Région déploie des moyens pour soutenir le tourisme et le désaisonnaliser. Ce secteur est proche d'être sinistré.

La Région semble préparée à une mutation de l'offre au travers de :

- **La politique « Grands sites » ;**
- **Les équipements et investissements ;**

- **Le plan de soutien aux stations thermales.**

La saison d'été 2020 a un peu rattrapé le retard pris par le secteur, mais la Région doit faire évoluer sa politique en matière de tourisme et poursuivre son soutien.

La nouvelle appellation du CTR devenu CTRL indique l'élargissement du panel pris en compte et l'ensemble de la profession ne peut que s'en féliciter. Le CTRL est et sera l'interlocuteur des entreprises du secteur pour les accompagner.

Le CESER recommande une communication à destination des entreprises pour leur préciser les modalités des aides auxquelles elles peuvent prétendre et plus particulièrement de communiquer sur la règle de minimis, dont le contour administratif n'est toujours pas précisé.

Le fonds L'Occal va être prolongé, les investissements sont en légère augmentation et les moyens pour répondre aux nouvelles attentes d'un nouveau public sont identifiés.

Les nouvelles offres touristiques vont concerner certes le littoral et la montagne mais aussi les zones rurales via des offres par exemple d'oenotourisme, et l'accentuation des offres pour le tourisme fluvial.

Il semble clair pour la Région qu'il faille sortir d'un fonctionnement en silos par activités et même par région puisque des collaborations sont prévues avec la Nouvelle-Aquitaine, par exemple.

L'Occitanie, première région thermale, se doit aussi de soutenir cette activité qui contribue à son attractivité.

Une structuration de l'offre touristique se met en place via l'appellation « Occitanie -Sud de France » qui permettra, vue de l'international, un meilleur repérage de notre Région Occitanie.

Le CESER alerte sur le gaspillage potentiel des sommes dépensées pour l'équipement des stations de montagne qui, situées en moyenne altitude, ne vont plus être, à terme, des destinations de sports d'hiver. Les sommes pourraient utilement être orientées vers d'autres lignes budgétaires. Pour autant, ces zones de moyenne montagne doivent faire l'objet de soutien et d'accompagnement vers de la diversification et de la transformation de l'offre de loisirs.

De plus, les zones rurales et les zones de montagne sont des zones d'économie touristique et il est important que des fonds européens y soient consacrés.

L'employabilité des saisonniers est prise en compte afin de maintenir ces salariés sur une offre d'accueil et loisirs qui s'inscrivent sur l'année complète.

Le CESER s'inquiète de n'avoir rien relevé dans le budget Tourisme pour ce qui concerne spécifiquement le littoral méditerranéen qui va devoir faire face à une montée des eaux due au changement climatique. Les actions sont à réfléchir sans délai et un plan de financement est à mettre en place au plus tôt compte tenu des enjeux. Ce point est en lien avec les travaux initiés par la Commission Méditerranée – Littoral – Relations internationales sur la lutte contre l'érosion du trait de côte (plan littoral 21).

Conclusion

Le CESER remarque la mobilisation de la Région dans ce contexte de crise qui va nous accompagner en 2021 et certainement plus loin. **La Région a les moyens de ses actions et de ses ambitions, pour autant elle doit rester vigilante pour déployer ses soutiens et accompagnements afin de garder un contact permanent avec les réalités instables d'un environnement pour le moins évolutif.**

Le CESER par ses expertises et son engagement poursuivra sa veille et ses propositions pour consolider la pertinence de l'action régionale.

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »

Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Continuités

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée met en œuvre, depuis 2017 et avec continuité, une politique de soutien volontariste au travers des dispositifs prévus dans son Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI 2017-2021) et des investissements en faveur des campus universitaires. Le CESER salue à la fois la reconduction de l'ensemble des dispositifs du SRESRI ainsi que le maintien de l'enveloppe de fonctionnement.

Nouveautés

Comme il l'avait mentionné dans ses avis sur les Budgets primitifs 2019 et 2020, le CESER est favorable au développement d'outils innovants visant à proposer aux jeunes éloignés de l'enseignement supérieur une offre de formation en réelle proximité, entre autres, en s'appuyant sur la formation à distance et sur les infrastructures locales existantes. À ce sujet le CESER a récemment adopté un avis intitulé « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie » dans lequel il confirme son soutien à l'expérimentation « Campus connecté » qui va dans ce sens en réduisant les barrières géographiques et sociales pour les jeunes. Le CESER rappelle son attachement aux principes initiaux du projet : soutenir financièrement des lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiantes et étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études dans le cadre d'un cursus plus traditionnel sur un site universitaire. Pour le CESER, les campus connectés peuvent servir de tremplins mais ne doivent nullement être considérés comme seule solution aux difficultés évoquées ci-dessus et aux manques constatés dans le maillage territorial. Le CESER souhaite qu'avant toute généralisation de ce dispositif, une évaluation qualitative soit faite de la mise en place de ces « tiers-lieux » socialisants, labellisés et dédiés à la poursuite d'études, notamment dans le cadre de leur déploiement dans les territoires ruraux. Le CESER souhaite être destinataire de cette évaluation. Ces dispositions ne doivent, et ne devront pas, se faire au détriment des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité pour le logement et le transport des étudiants.

Rupture

Le CESER apprécie la nouvelle ambition de la Région de soutenir la recherche fondamentale sur des défis-clés qui valorisent des savoir-faire et des compétences des acteurs régionaux de la recherche et développement. Ces thématiques, issues d'un riche travail de co-construction entre autres acteurs avec la Région, les représentantes et représentants de l'industrie et le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT), a permis de faire émerger des défis-clés. L'objectif est, à 4 ans, de faire émerger des concepts technologiques vers les preuves de concept dans des domaines clés pour le développement économique de la Région. L'enveloppe de 12 M€ de crédits d'affectation inscrite au budget 2021 représente un effort singulier pour une recherche amont qui n'est pas de la compétence de la Région. Le CESER se réjouit que la Région envisage de mettre en œuvre un dispositif d'accueil de chercheuses et chercheurs étrangers en lien avec ces défis clés. En effet c'était une recommandation émise par le CESER à l'occasion de son avis sur le BP 2020. Un tel dispositif permettra non seulement de développer les compétences dans les

laboratoires régionaux, de favoriser les partenariats avec des laboratoires étrangers en vue notamment de soumettre des projets collaboratifs internationaux.

Gestion de crise

Le CESER salue l'action coordonnée de la Région, des services de l'État et des établissements d'enseignement supérieur pour limiter la précarité numérique des étudiantes et étudiants occitans pendant le premier confinement à partir de mars 2020. L'attribution rapide de 1 500 ordinateurs aux universités et de clés 4G a permis de lutter contre la fracture numérique. À l'occasion de la présentation du BP 2021, la Région a indiqué poursuivre cette action avec l'achat de 5 000 nouveaux ordinateurs afin de faire face à une précarité numérique des étudiantes et étudiants de plus en plus confrontés à des difficultés de ressources financières particulièrement marquées en raison de la crise sanitaire, économique et sociale. Le CESER recommande donc que le prêt d'ordinateurs portables puisse être généralisé dans tous les établissements d'enseignement supérieur et géré par ces mêmes établissements. Le modèle économique doit être trouvé entre les établissements (CVEC⁵ ou sur fonds propres), l'État, la Région et éventuellement d'autres collectivités territoriales.

Par ailleurs, cette crise n'est que le révélateur d'une précarité plus large (sociale, économique, psychologique...) et grandissante chez la population étudiante. Le CESER s'inquiète de cette situation et ne peut être que favorable aux actions que la Région entreprend pour la mobilisation et l'organisation du soutien psychologique ou encore la distribution de denrées alimentaires pour les étudiantes et étudiants en situation de précarité.

Points de vigilance et recommandations

La Stratégie nationale de culture scientifique, technique et industrielle adoptée en 2017 a identifié quatre secteurs prioritaires dont la santé ne fait pas partie. À l'occasion, du lancement du plan national pour la science ouverte (2018), Mme Frédérique VIDAL (Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) indiquait que "La science est un bien commun que nous devons partager le plus largement possible. Le rôle des pouvoirs publics est de rétablir la fonction initiale de la science, comme facteur d'enrichissement collectif." Le sujet de la culture scientifique, technique et industrielle est plus que jamais d'actualité à un moment où la crise sanitaire a révélé une défiance des citoyennes et des citoyens envers l'État, ses représentantes et représentants et les informations que celles-ci et ceux-ci pouvaient diffuser. Cette situation est un terrain fertile pour la diffusion de fausses informations et de rumeurs. Un des enjeux est de réduire les nombreux relais dans la population qui permettent la propagation des rumeurs et désinformations.

Le CESER recommande que la Région, qui est un des acteurs majeurs de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (DCSTI), fasse de la santé un axe prioritaire de sa stratégie.

Par ailleurs, le CESER est convaincu que la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle pourrait être un moyen de réduire les discriminations de genre qui peuvent résulter de déterminismes sociaux et sociétaux certains domaines de l'enseignement supérieur.

Le CESER encourage donc la Région à poursuivre et renforcer sa politique de lutte contre les discriminations de genre en intégrant dans sa stratégie de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle un axe sur ces déterminismes qui peuvent influencer l'orientation ou l'accès à l'enseignement supérieur.

⁵ CVEC : Contribution de vie étudiante et de campus. Le montant de la CVEC 2020 est fixé à 92 euros.

La Région ne peut agir seule et doit également pouvoir s'appuyer sur les services de l'État en Région, notamment le rectorat, et les acteurs socio-économiques implantés sur le territoire.

Dans le cadre des formations d'infirmiers en pratique avancée et pour faire suite à l'avis émis par le CESER lors de son assemblée plénière du 11 octobre 2018 relatif à « l'universitarisation des formations paramédicales en Occitanie : les infirmiers en pratique avancée », le CESER propose que le budget primitif prévoit un dispositif de soutien financier afin de promouvoir les candidatures de professionnels issus des zones sous-denses qui exercent dans le secteur libéral ou salarié pour que les apprenants puissent se dédier intégralement à leur formation.

En ce qui concerne le CPER 2021-2027 le CESER soutient la politique de la Région qui vise à promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche dans les villes universitaires d'équilibre et à réserver une certaine part de l'enveloppe du CPER pour des projets dans ces territoires. Le CESER rappelle qu'à l'occasion des négociations pour le CPER, la reconduction des conseils de site tels qu'ils existaient en ex-Midi-Pyrénées, pourrait être reprise car elle ouvrirait une représentation plus large que l'Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie (ASESRO).

Le CESER souhaite une diffusion large de la formation à la laïcité sur l'ensemble de l'enseignement supérieur tant en formation initiale qu'en formation continue en direction de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »

La Région présente son budget primitif 2021 comme un budget volontariste, dans un contexte marqué par une crise sanitaire et économique inédite. Le tableau ci-dessous récapitule, pour les années 2020 et 2021, les ventilations budgétaires en direction des postes « éducation-jeunesse » et « emploi-formation professionnelle-apprentissage »

	Budget Primitif 2021		Budget Primitif 2020	
	AP et AE	Crédits de paiement	AP et AE	Crédits de paiement
Éducation et jeunesse	403 860 400 €	387 997 000 €	451 546 000 €	413 517 577 €
Emploi, Formation professionnelle et apprentissage	465 402 700 €	433 509 000 €	412 138 100 €	449 970 116 €
Total	863 684 100 €	863 487 693 €	765 370 400 €	904 082 000 €

L'éducation et la jeunesse, ainsi que l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage figurent parmi les plus grands postes de dépenses pour la Région Occitanie.

Le CESER souligne l'effort du Conseil régional en direction des jeunes et note sa volonté de « favoriser l'égalité des chances, lutter contre les déterminismes sociaux, offrir des conditions d'études de qualité, respectueuses de l'environnement et développer la participation citoyenne des jeunes ».

Mais de manière générale, le CESER interroge, comme en 2019, la manière dont évoluent les relations avec les partenaires présents de longue date sur le territoire (corps intermédiaires, dont associations, chambres consulaires, syndicats...) et regrette la tendance récurrente à contourner ces acteurs, voire à remettre en cause leur légitimité.

I. L'éducation et la jeunesse

Le CESER a bien conscience que pour la mise en œuvre de son budget 2021, le Conseil régional doit faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

De manière globale, le CESER prend note de la poursuite des orientations de la politique éducative adoptée par le Conseil régional les années précédentes et qui inscrit comme prioritaires la préservation du pouvoir d'achat des familles, la qualité d'accueil dans les locaux scolaires et l'émancipation des lycéens et des apprentis.

CONTINUITES

La construction et la rénovation des lycées

Le CESER prend acte de la politique volontariste du Conseil régional en matière de construction de nouveaux lycées afin de répondre aux enjeux démographiques du territoire (arrivée de 3 400 nouveaux lycéens sur la période 2015-2019, et de 1 045 nouveaux lycéens en 2020). 7 lycées ont été ouverts depuis 2016, et 3 autres lycées seront livrés au cours des prochaines rentrées : Sommières (30) qui ouvrira à la rentrée 2021, Gagnague (31) en 2022, et Cournonterral (34) en 2024. Le CESER félicite le Conseil régional de ces investissements importants pour l'éducation et l'avenir de la jeunesse et se réjouit que tous ces nouveaux lycées publics soient des établissements à énergie positive, car la collectivité à un rôle d'exemplarité à jouer.

Le CESER alerte toutefois le Conseil régional sur l'importance de correctement calibrer les lycées en construction via une prospective fine, bien qu'il ait conscience de la difficulté d'évaluer les flux. Les réformes en cours et la crise sanitaire ont un impact sur le bâti qui ne peut être ignoré.

Le CESER constate la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement qui permet la poursuite des travaux de réhabilitation dans les lycées (extensions, mises aux normes, accessibilité, amélioration des performances énergétiques...), et salue la mise en œuvre d'actions fortes en matière d'optimisation énergétiques des bâtiments. Il retient que le Conseil régional renforcera prioritairement le déploiement de dispositifs de sécurité (vidéoprotection des accès, sas, tourniquets, clôtures...) dans les lycées ; ainsi que l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Néanmoins, le CESER regrette la diminution des investissements pour les rénovations et les réaménagements. Il considère que les extensions des établissements devraient être une priorité dans le contexte sanitaire actuel, elles devraient amener à la mise en place de classes à effectifs réduits pour permettre la distanciation physique entre élèves, si cela s'avère nécessaire. Les bâtiments devraient permettre les évolutions des pratiques pédagogiques et des innovations au bénéfice des apprentissages des élèves.

Le CESER constate la mise en place de la nouvelle carte des emplois des Agents régionaux des lycées (ARL) harmonisée, qui a fait suite à une démarche de dialogue sociale constructive. Afin d'améliorer le fonctionnement dans les lycées, le CESER préconise la mise à disposition d'un « volant » de remplaçants disponibles sur l'ensemble du territoire.

Le CESER prend bonne note du fait que le Conseil régional réduit le financement aux établissements privés en investissement pour qu'il devienne marginal, et qu'il leur apporte des aides de fonctionnement dans le strict respect de la loi.

Conditions d'études optimales

Le CESER note le maintien des dotations de fonctionnement des lycées, en particulier face aux incertitudes budgétaires des établissements générées par la crise COVID. Il approuve le soutien au renouvellement et à la modernisation des équipements pédagogiques des lycées.

Le CESER prend acte de la poursuite de la labellisation numérique des lycées et de la volonté régionale d'atteindre le « 100 % labellisé » qui se traduira, au-delà du dispositif lordi, par un renforcement des débits internet sur l'ensemble du territoire et le déploiement du WIFI et de la fibre dans les zones pédagogiques. L'Ordi doit être considéré comme un outil du cartable du lycéen et son contenu développé en lien avec l'Éducation Nationale.

Le CESER tient cependant à alerter le Conseil régional sur l'importance de ne pas s'engager dans le « tout numérique », celui-ci pouvant constituer un obstacle éducatif contre-productif s'il est mal utilisé. La proximité humaine, l'accompagnement physique des jeunes restent fondamentaux. Il rappelle aussi que le déploiement du numérique doit s'accompagner d'une formation des équipes pédagogiques et des jeunes. Le CESER préconise la prise en compte d'une possible labellisation numérique du futur lycée de Sommières (30), dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2021.

Enfin, le CESER relève que le nouvel Espace Numérique de Travail (ENT) harmonisé, commun à tous les départements de la région (département Haute-Garonne excepté), aux 2 Rectorats et à la DRAAF, s'enrichira de nouveaux services en 2021, notamment des contenus dédiés à l'information-métiers.

Soutien au pouvoir d'achat des familles

Le CESER félicite le Conseil Régional du succès du dispositif Carte Jeune, conforté et étendu à d'autres aides en 2020, très appréciées par les familles, comme la mise en place des bons plans culture-sport-loisirs.

Le CESER prend note de l'amplification de l'action du Conseil Régional en faveur de la santé alimentaire, d'une restauration de qualité et respectueuse de son environnement, via le programme « l'Occitanie dans mon assiette », destiné à favoriser l'acquisition de produits de proximité et de qualité. Le CESER préconise une amplification de l'information des familles sur l'aide régionale pour la restauration scolaire afin que les budgets octroyés aux établissements soient complètement utilisés.

Participation active à la vie publique régionale

Le CESER note que le mandat des membres du Conseil Régional des Jeunes (CRJ), installé en juin 2018, s'achèvera au premier semestre 2021 et que la Région travaillera sur de nouvelles modalités de fonctionnement. Dans ce cadre, le CESER souhaite que le CRJ tienne compte des organisations existantes, en particulier les acteurs de jeunesse et d'éducation populaire, et les associe à ses travaux. Il demande à être mis en relation avec le CRJ, et évaluera les moyens qui lui seront dédiés en 2021 lors du vote du compte administratif.

Un soutien réaffirmé à l'éducation populaire et à l'engagement des jeunes

Le CESER retient que le document du BP affirme le souhait du Conseil Régional de poursuivre une politique dynamique sur la question de la jeunesse en soutenant les divers acteurs qui interviennent auprès de ces publics : champ de l'éducation et associations d'éducation populaire en particulier.

Il regrette néanmoins que le rôle des têtes de réseaux associatives ne soit pas valorisé, et que les moyens dédiés ne soient pas identifiés dans le budget. Il soulève la nécessité de réaffirmer l'importance de leur rôle et de leur partenariat avec le Conseil Régional, qui ne doit pas craindre d'affirmer son soutien et la légitimité des corps intermédiaires dans leur fonction de représentation et d'interlocuteur des politiques publiques.

Le CESER note avec intérêt la volonté du Conseil Régional de favoriser en particulier l'implication des jeunes dans la définition des politiques qui les concernent, il sera attentif à la manière dont les actions visant à favoriser la citoyenneté et la participation active des jeunes sera réalisée. Il demande que le Conseil Régional apporte des précisions quant au chiffrage et au fléchage des budgets participatifs, et demande à avoir des précisions méthodologiques sur la mise en œuvre de cette forme de participation civique. Il demande expressément un retour d'expérience sur le sujet.

Enfin, le CESER note la poursuite de l'effort en faveur du Service Civique : un soutien financier particulier est consacré aux associations, l'accompagnement des jeunes par le biais de l'éducation populaire est ciblé. Le service civique est présenté comme un outil d'émancipation, d'intégration et de mixité sociale. Le CESER tient à rappeler qu'il ne s'agit pas d'un contrat de travail, qu'il n'ouvre donc aucun droit à l'assurance chômage, qu'il s'exerce sur 24 heures par semaine, en appui à des missions d'intérêt général, associatives ou de service public, en manque de moyens toujours plus grands. Si pour certains jeunes sans activité, il peut présenter un tremplin, il est aussi un espace d'engagement d'utilité sociale.

MANQUES

Le CESER note la volonté du Conseil Régional d'accompagner le pouvoir d'achat des familles. Mais il est tout aussi important, voire primordial, d'accompagner les jeunes en grande précarité dans le contexte sanitaire, économique et social dans lequel nous sommes. Les jeunes de moins de 25 ans ne sont de manière générale pas assez ciblés par les divers dispositifs d'aide existants (RSA, réforme des

APL, etc.). Le CESER encourage la Région à développer une véritable politique jeunesse, à hauteur des enjeux, en matière de soutien pour lutter contre cette précarité.

Le BP 2021 montre une réelle volonté du Conseil Régional d'accompagner les associations dont certaines ont été particulièrement touchées par la crise. Toutefois, il semble important au CESER de mettre en avant l'enjeu de développer le soutien aux associations via la subvention et notamment en direction des têtes de réseaux, unions et fédérations qui permettent une démultiplication de l'aide au plus près des territoires. De même un investissement plus important au niveau de la formation des bénévoles qui sont plus de 1 million en Occitanie paraît opportun au CESER. Enfin, l'idée de créer des lieux ressources pour les associations au niveau des Maisons de la Région semble pertinente dans la mesure où le Mouvement Associatif Occitanie et les réseaux qui le constituent, y sont associés.

II. La formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi

La formation professionnelle est une des compétences majeures de la Région. Dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, l'action de la Région s'articulera toujours en 2021 autour de 3 piliers :

- La justice sociale ;
- L'accompagnement des dynamiques territoriales ;
- L'appui au développement économique.

Le CESER salue la poursuite de ces 3 piliers. Les répliques de la crise sanitaire peuvent rebattre les équilibres initialement définis entre les territoires et les secteurs d'activités. La priorité donnée aux personnes les plus éloignées de l'emploi pourrait être moindre au regard de la somme des besoins de reconversion des publics ayant perdu leur emploi. L'écart pourrait s'accroître, tant pour les personnes les plus éloignées que celles en reconversion, depuis la mise en place des aides au recrutement des jeunes prévues dans le Plan de France Relance.

À ce sujet, les chiffres d'entrée en formation des personnes inscrites à Pôle Emploi ne sont pas disponibles au-delà de mars 2020.

NOUVEAUTÉS

Renforcer l'accès à la qualification dans un contexte de crise sanitaire et économique

Des dispositifs pré-qualifiants très ciblés sont mis en œuvre : LECTIO (lutte contre l'illettrisme), les ER2C, Avenir (détenus), ou Projet PRO. Le CESER sera attentif au cycle de renouvellement des ER2C. Les enjeux sont forts, le taux de jeunes sans emploi ni qualification est élevé en Occitanie. Ces structures doivent répondre à un haut niveau d'exigence et de transparence.

Le CESER souhaite que les dispositifs IAE soient développés pour permettre l'intégration du public jeune en plus grand nombre, sans arbitrage avec les publics actuels.

Le CESER note qu'en 2021 le Conseil Régional soutiendra davantage les jeunes décrocheurs en accordant une aide aux repas, et LoRdi Région aux stagiaires du dispositif DECLIC, ce qui contribue à donner les mêmes moyens de réussite à tous les jeunes d'Occitanie.

Le Conseil Régional a consolidé son offre de formation pré-qualifiante par la création d'un nouveau dispositif, le « programme Nouvelles chances », dont l'objectif est d'accompagner l'insertion des personnes vulnérables.

Le CESER note que le barème de rémunération des jeunes stagiaires en formation, plus fortement touchés par la crise COVID, sera réévalué en 2021 dans le cadre de mesures nationales en faveur des jeunes. Toutefois, d'une manière générale, il demande à l'État une augmentation conséquente des rémunérations de base des stagiaires, actuellement trop basses (seulement 401,09 € par mois).

Le CESER constate que le Conseil Régional souhaite apporter une réponse spécifique aux problématiques de mobilité des personnes les plus fragiles, notamment des demandeurs et repreneurs d'emploi les plus vulnérables. Il se réjouit que le Conseil Régional déploie en 2021 un nouveau dispositif mobilité pour les accompagner dans la recherche d'une solution de mobilité adaptée afin de faciliter leur accès à la formation professionnelle ou à l'emploi. Ce dispositif sera financé dans le cadre du PIC.

Le CESER retient que le Conseil Régional et Pôle Emploi ont défini le cadre des achats de formation dans une convention de partenariat financier, et que la Région se consacre aux achats collectifs de formation, et Pôle Emploi au soutien des demandes individuelles de formation, l'ensemble permettant de construire de véritables parcours de formation adaptés aux personnes éloignées de l'emploi. Il est en effet nécessaire de préparer les demandeurs d'emploi aux métiers de demain. Le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur la logique de marchandisation des formations qui se développe.

CONTINUITÉS

Modernisation de l'appareil de formation

Le CESER soutient le programme de modernisation de l'appareil de formation qui permet aux organismes de formation et aux CFA de bénéficier d'un accompagnement de prestataires experts dans l'ingénierie pédagogique et la digitalisation des contenus de formation pour développer des projets. Sous couvert d'annonce de « choc de modernité », il s'inquiète cependant de l'utilisation du numérique sur l'évolution de la posture du formateur, qui n'est alors plus le « diffuseur du savoir », mais l'« accompagnateur vers le savoir ». Le rôle du formateur s'oriente pour partie vers un accompagnement individualisé des stagiaires, le CESER insiste sur la nécessité de former les formateurs à ce changement.

Le CESER regrette qu'un seul des 4 prestataires choisis pour accompagner à la modernisation ait son siège social en Occitanie, et demande de favoriser les partenariats avec des prestataires locaux.

Le CESER prend note de la prise en compte grandissante de la relation entre offre de formation et bassins d'emploi, en effet le Conseil Régional travaille étroitement avec Pôle Emploi sur l'outil d'aide à la décision « Occitanie IA », utilisant la DATA emploi de Pôle Emploi et les données de formation, permettant de connaître en temps réel l'adéquation entre la demande de qualification des entreprises et l'offre de formation de la Région.

CONTINUITÉS

Intensification des actions d'orientation et valorisation des métiers, au plus près des usagers

Le CESER prend note que le Conseil Régional intensifiera son action pour améliorer l'orientation des publics et l'information sur les formations et les métiers, champ de compétences renforcé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (9 M€ d'AP et de CP ; 500 actions déjà prévues pour l'année scolaire 2020-2021).

Le CESER renvoie sur ce sujet à la qualité de son avis « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie », adopté à l'unanimité le 30 septembre 2020.

Le CESER retient que le Conseil Régional assurera le pilotage d'actions à destination des publics à travers une offre complète de services constituée d'un portail d'information dématérialisé (meformerenregion.fr), d'une plateforme téléphonique de conseil en orientation et d'un réseau d'accueil de proximité (3 Maisons de l'Orientation, ainsi que le réseau des Maisons de Région), et qu'un salon TAF numérique a été organisé au vu du contexte sanitaire. Le CESER sera très vigilant sur la façon dont le Conseil Régional s'appropriera la fonction « Information sur les métiers » transférée par l'ONISEP, sur les modalités d'intervention qui seront mises en œuvre pour travailler dans les collèges et les lycées, sur le développement des Maisons de l'Orientation, sur le rôle des Maisons de la Région en terme d'orientation. Il rappelle qu'il est essentiel que le Conseil Régional tienne compte et s'appuie sur l'expertise des autres acteurs présents sur ce territoire (CRIJ et réseau Information Jeunesse, associations de jeunesse et d'éducation populaire, représentants de parents d'élèves, CIO...), pour ce faire, il est essentiel qu'il s'appuie sur la signature de conventions d'objectifs et de moyens avec le secteur associatif, et pas sur un fonctionnement exclusivement basé sur le format « appel à projets ».

Le CESER demande à titre d'exemple que soit détaillé le budget d'une Maison de l'Orientation, en investissement, en fonctionnement et en temps travaillé.

Le CESER se questionne sur la mise en place d'un Bus Orientation Avenir qui sillonnera le territoire régional et permettra de délivrer aux publics des zones rurales et des QPV un service d'information et d'orientation autour des métiers et de la formation (1,7 M€). Le CESER demande que le Conseil Régional prenne appui sur le réseau territorial de l'Information Jeunesse, réseau expert de l'information, et ayant une connaissance des territoires et des publics.

Le CESER renouvelle son souhait qu'en matière d'orientation et de politiques jeunesse, les Directions concernées, à savoir la DEJ (Direction de l'Éducation et de la Jeunesse), la DEF (Direction de l'Emploi et de la Formation), et la DRTES (Direction de la Recherche, du Transfert technologique et de l'Enseignement Supérieur) puissent coordonner, de façon transversale, leurs missions.

Le CESER salue l'action prévue pour faciliter et accompagner les recherches de stage pour les élèves de 3^{ème}, à savoir la mise à disposition d'une banque de stage sur l'application ANIE, en lien avec l'Éducation nationale et la FCPE.

NOUVEAUTES

Apprentissage

2021 sera l'année de déploiement complet de la nouvelle stratégie régionale en faveur de l'apprentissage.

Le CESER salue la volonté du Conseil Régional de poursuivre son soutien envers les CFA pour le maintien des services de proximité, malgré la réforme de 2018. Il regrette la forte réduction du champ d'intervention des Régions par l'État en matière d'apprentissage alors même que des résultats probants ont été obtenus ces dernières années en la matière.

L'apprentissage doit rester en 2021 comme il l'a été en 2020, priorité nationale, puisqu'il constitue un rempart contre le chômage des jeunes.

Les mesures d'accompagnement financier accordées aux entreprises pour cette rentrée devront être renouvelées pour la rentrée 2021, quitte à ce qu'elles soient ciblées le moment venu vers les secteurs économiques qui auront le plus soufferts. À défaut de maintien de mesures d'accompagnement le risque serait de voir le nombre de contrats diminuer, avec une incidence directe sur le chômage des jeunes.

L'apprentissage est l'un des principaux leviers pour permettre aux jeunes d'accéder durablement au marché du travail.

Dans un contexte tendu, marqué par une situation sanitaire dégradée qui impacte le monde de l'entreprise, la réforme de l'apprentissage doit aussi s'appliquer pleinement et de manière positive.

Il faut notamment :

- Fluidifier les circuits financiers : maintenir les coûts contrats jusqu'en 2020, exiger des OPCO qu'ils combent leur retard de paiement (50% payés à ce jour dans le Lot, par exemple) et qu'ils clarifient les zones d'ombres sur leurs modalités d'intervention notamment les ordinateurs et les remboursements des repas et nuitées aux apprentis ;
- Être vigilant sur le maintien d'une offre de formation sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales notamment lorsque les seuils de rentabilité ne seraient pas atteints dans certaines filières ;
- Poursuivre l'accompagnement des CFA dans leur transformation pédagogique. Les méthodes d'enseignements traditionnelles font l'objet d'interrogations, les avancées du numérique obligent les acteurs à repenser leurs pratiques et à innover sur le plan pédagogique. Ces nouvelles manières d'apprendre, d'enseigner, offertes par le numérique constituent un des principaux enjeux pour les RH des CFA. ;
- Sur la formation professionnelle des demandeurs d'emplois : poursuivre les plans de formation qualifiante de type « Qualif Pro » financée par la Région Occitanie, qui doivent s'achever en 2022. Ces dispositifs présentent d'excellents résultats aux examens et une bonne insertion professionnelle. Il s'agit d'ores et déjà de préparer le renouvellement de ces marchés en adaptant l'offre de formation aux besoins des territoires.

Certaines actions peuvent être améliorées :

- Une meilleure promotion/communication ;
- Un meilleur accompagnement de la prise en charge des frais annexes de la formation pour améliorer les conditions de réussite (mobilité, restauration, hébergement). Les OPCO s'étant saisis de façon très disparate de la question du transport, de la restauration et de l'hébergement des apprentis, le CESER s'inquiète des inégalités de traitement induites. France Compétences, dans son rôle de péréquation, devra mettre chaque OPCO devant ses responsabilités. D'autre part, il est difficile pour les centres de formation d'avoir un interlocuteur au sein de certains OPCO afin de leur faire part des problématiques rencontrées.

Le CESER note la volonté de coordination de l'action régionale avec les acteurs de l'apprentissage, et notamment :

- La création d'une commission « anticipation des besoins en compétences des entreprises et développement de l'alternance » au sein du CREFOP pour maintenir et développer une offre de formation diversifiée, équilibrée sur les territoires et répondant aux besoins des entreprises ;
- La négociation de contrats d'objectifs et de moyens avec les OPCO, dont 3 déjà conclus en 2020, et de nouveaux le seront en 2021.

Le CESER souhaiterait avoir un retour sur les effets de la réforme et sur les éventuels déséquilibres territoriaux constatés sur le terrain, ou sur les éventuels risques de fermeture des petites structures situées en zone rurale.

La réforme de la formation professionnelle de 2018 a eu un impact très important sur les CFA. En effet, la gestion administrative des contrats d'apprentissages, de la facturation des coûts pédagogiques, des frais annexes et du premier équipement des apprentis est une charge difficile à supporter pour les CFA.

CONTINUITE

Emploi

L'emploi est au cœur des plans de relance régionaux, et tout particulièrement du Plan de soutien régional à la filière aéronautique et spatiale, visant l'humain, les territoires, l'entreprise et les compétences de demain.

673 330 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi Occitanie à fin octobre 2020, toutes catégories confondues (ABCDE), et plus d'1 million de personnes sont en situation de précarité financière, soit 22 % des moins de 65 ans (chiffre INSEE).

Le CESER est attaché à l'idée que l'emploi est une politique nationale, qui doit le rester. Néanmoins, Il salue l'accompagnement financier des acteurs économiques que réalise la Région pour le maintien et le développement de l'emploi régional tout particulièrement dans le contexte sanitaire et sociale. Le maillage territorial n'étant pas assuré, la Région a un rôle important à jouer en matière de coordination des acteurs sur l'ensemble de la région.

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage de longue durée, un certain nombre de territoires d'Occitanie se positionnent pour la deuxième phase d'expérimentation. Le CESER, au regard de ce développement en région, demande au Conseil Régional de s'intéresser au déploiement du dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée » qui ne fait pas encore l'unanimité auprès des acteurs d'Occitanie, par manque d'évaluation. Il faut poursuivre l'expérimentation, et engager une évaluation, y compris budgétaire, au regard des autres dispositifs existants. Cette action pourrait renforcer le plan de relance en générant une création d'emplois non concurrentiels et serait complémentaire au plan de relance, elle pourrait alors se développer sur le territoire régional.

Le CESER tient particulièrement à préciser que ce type d'expérimentation ne peut fonctionner que si elle part d'un besoin territorial, et s'appuie sur un diagnostic territorial partagé, un territoire très structuré (structures associatives, structures d'insertion), et insiste sur la nécessité de réunir un certain nombre de conditions pour que cela fonctionne : mobilisation du territoire, création d'emplois en partant des compétences des chômeurs volontaires recensés et non-concurrence avec les entreprises du territoire.

Sur les aspects budgétaires et financiers, les évaluations déjà réalisées de précédentes expérimentations pointent notamment un manque de "matérialité" des Entreprises à But d'Emploi (EBE) en termes notamment de locaux, de fonds d'amorçage pour l'acquisition de matériels, machines de production et aussi en matière de besoin d'accompagnement des salarié.es, de développement des activités ou de fonctions supports. Cela nécessite un soutien financier des collectivités territoriales engagées et dont il faut mesurer l'impact budgétaire sur le long terme.

Le CESER s'interroge par ailleurs sur la nature de l'origine du financement de ces expérimentations au plan national, et pense que si le dispositif devait se développer, il faudrait vraiment veiller à ce qu'il se développe de façon équilibrée sur le territoire.

Offre de service ressources humaines pour les entreprises

Le CESER note la nécessité de soutenir l'investissement dans le capital humain des entreprises pour faire face à la crise (notamment avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales -GPECT), mais s'interroge sur la volonté du Conseil Régional de s'investir davantage en lieu et place d'autres acteurs institutionnels (Direccte, Chambres consulaires...).

CONTINUITES

Les formations sanitaires et sociales

Le projet de BP 2021 est cohérent avec la décision d'augmenter les places en formation initiale et formation continue des demandeurs d'emploi dans les instituts autorisés pour la Région, en particulier par rapport à 2019 : +35 % pour la formation d'aide-soignant.e, +25 % pour les auxiliaires de puériculture, et +10 % pour les formations en soins infirmiers.

Le CESER note que le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2017-2021 va être actualisé avec une carte des formations paramédicale et maïeutique renouvelée pour 2021, traduisant une ambition amplifiée au service des populations, pour former davantage de professionnels dans les champs du paramédical et du social. Le CESER suivra avec attention la poursuite de son déploiement pour former en Occitanie des professionnels de la santé et en travail social au service des besoins de nos concitoyens.

Le CESER considère avec satisfaction la prise en compte par le Conseil Régional de la nécessité d'un appareil de formation proche des besoins formation-emplois des territoires, afin d'y attirer des professionnels.

Le CESER note l'inscription de crédits supérieurs à l'année dernière (+11 %) en raison de la précarité croissante des apprenants. Il se réjouit donc de la revalorisation du montant des bourses qui contribuent à garantir une meilleure qualité de vie aux apprenants.

Enfin, le CESER soutient les actions qui visent à accompagner les instituts de formations sanitaires autorisés et de formation en travail social agréés par la Région, et celles qui visent à accompagner la modernisation, la mise en sécurité et l'accessibilité des établissements de formation.

Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »

L'économie bleue et le Plan Littoral 21

- LES PORTS

Le CESER note la volonté de la Région de prendre la propriété de Port-Vendres, après les élections régionales. Il conviendra cependant de veiller à sa mise en synergie avec les deux autres ports dont la Région a déjà la propriété (Sète, Port-La-Nouvelle) et d'arriver enfin à une gouvernance commune.

Concernant Port-La-Nouvelle, le CESER s'inquiète du recours de la Région à une SEMOP dans laquelle elle n'est pas majoritaire, pour poursuivre l'agrandissement du port et sa gestion à partir de mai 2021. Les 6 Millions de tonnes de trafic en 2030 et 10 Millions de tonnes en 2050, ne semblent pas garantis. Le CESER craint que la création de cette SEMOP ne permette pas de mettre en place une gouvernance commune des ports, à laquelle le CESER aspire de longue date.

Dans le cadre de la multi-modalité, le CESER note avec satisfaction les travaux de la Région sur le Port de Sète et de Port-La –Nouvelle.

- CANAL DU RHÔNE À SÈTE

Le CESER demande à la Région et à l'État, de poursuivre les travaux pour la mise au gabarit permettant le passage de péniches de 1 800 tonnes.

- LE CHALUTIER DU FUTUR

La pêche au chalut, en Occitanie, est en grande difficulté : moyenne d'âge des bateaux de 30 ans, réduction des surfaces de pêche et du nombre de jours (Plan West Med de l'Union Européenne) etc.

Si des relations sont en cours entre patrons pêcheurs et CEPRALMAR pour réfléchir au bateau du futur, il n'en demeure pas moins que le CESER regrette le retard pris depuis plus de deux ans pour lancer l'étude d'un chalutier éco-conçu et éco-propulsé, qui pourrait permettre la survie de ce type de pêche, des criées, et de l'ensemble la filière.

- L'AQUACULTURE

En pleine crise du COVID, la Région est immédiatement intervenue avec l'État et Sète Agglopôle, au titre du premier Plan de relance, pour soutenir la filière Conchylicole, le CESER s'en félicite.

Par ailleurs, le CESER demande à la Région d'aider à l'installation d'une écloserie locale pour que les professionnels puissent obtenir des naissains sur place.

En termes d'accès à l'espace, le CESER demande le maintien et le développement d'un accès au foncier en termes de concessions sur le domaine public maritime.

Pour préparer l'avenir, il faut investir dans :

- La relance des filières en pleine mer, pour diversifier les productions et sécuriser les trésoreries ;
- La recherche aquacole pour répondre aux futurs besoins alimentaires des populations ;
- Le développement de la pisciculture marine durable, et le financement de nouvelles installations.

- **L'EOLIEN FLOTTANT : PROJET EOLMED A GRUISSAN**

Le CESER prend acte du prix du mégawatt/heure à 240 €, quand il est facturé 44 € à Dieppe. Ce prix est fixé pour la période pilote, jusqu'à ce que les fermes soient toutes installées. La Région indique que ce différentiel de prix sera pris en charge par l'État.

- **L'HABITAT FLOTTANT**

Compte tenu de la loi actuelle, l'installation d'habitat flottant n'est réalisable que sous certaines conditions, de nouvelles dispositions sont attendues de la part de l'État. Le CESER émet de grandes réserves à l'égard de l'habitat flottant, surtout s'il devait se situer dans les lagunes d'Occitanie, au risque de détériorer l'environnement.

Bien que l'Hôtellerie de Plein Air, en bord de mer, soit touchée à plus ou moins long terme, le CESER constate que les lois actuelles ne permettent pas la mise en place de constructions sur pilotis dans les zones non constructibles.

- **AMENAGEMENT DU LITTORAL MÉDITERRANÉEN**

Le CESER demande des moyens importants pour la gestion du trait de côte. Le budget semble en effet, très faible compte-tenu des enjeux.

Il rappelle sa préconisation dans son Avis du 12 novembre 2019, et demande la création d'un observatoire scientifique régional du littoral et une concertation avec les élus locaux, les professionnels et les scientifiques.

- **LA POLLUTION DE LA MÉDITERRANÉE PAR LES PLASTIQUES**

La Méditerranée est la mer la plus polluée du monde, son état est devenu dramatique et son sauvetage est une urgence absolue.

Le CESER présentera en Assemblée Plénière du 15 décembre, un Avis sur la Pollution de la Méditerranée par les plastiques et des préconisations. Il souhaite le soutien et la participation active de la Région, pour les mettre en œuvre.

Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »

SOLIDARITÉS, SERVICES PUBLICS, VIE ASSOCIATIVE, LOGEMENT, ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Le Budget Primitif de la Région Occitanie en matière de solidarités s'inscrit en grande partie dans la continuité.

Cet axe a toutefois été impacté par la crise sanitaire en cours. Il était d'ailleurs au cœur des préoccupations des citoyens réunis lors de la Convention citoyenne et se retrouve donc dans le Green New Deal.

Concernant la crise sanitaire, le CESER apprécie l'action de la Région Occitanie, qui a assumé les conséquences de la crise dans ses champs de compétences et même au-delà, en répondant notamment aux problématiques de fournitures de masques. Le CESER salue en particulier l'initiative partenariale de la Croix-Rouge, de l'ARS et de la Région qui a abouti à une convention visant à organiser des campagnes de tests de dépistage COVID.

Le CESER approuve également l'opération « Bien manger pour tous », porteuse d'enjeux en termes de santé. Il se réjouit donc que cette opération ait été reconduite par l'AP du 19 novembre.

Du point de vue de la lutte contre les inégalités d'accès aux soins, les documents budgétaires décrivent le souhait du Conseil Régional de compléter son action de soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires et de centres de santé, par la création d'un réseau labellisé de centres de santé publics fonctionnant avec des médecins salariés.

Le CESER salue cette volonté de s'impliquer dans ce champ. Il interroge cependant la manière de le faire : en effet, quel est l'objectif visé par ce réseau ? S'agit-il pour le Conseil Régional d'encadrer l'installation de ces structures ?

Pour le CESER, il est essentiel que l'action de la Région intervienne surtout de manière à faciliter la structuration et l'équilibre territorial de ces Centres. Pour cela, son rôle ne consiste pas à se substituer à d'autres acteurs mais bien plus à un rôle de coordination.

Le CESER rappelle qu'il existe actuellement une Convention entre la CNAM et des acteurs porteurs de Centres de Santé. Il encourage le Conseil Régional à s'en rapprocher car cela permet de renforcer les moyens, sur la base de critères pertinents (population, amplitude horaire des Centres, actes médicaux pratiqués, etc.).

Il encourage le Conseil Régional à travailler sur ce sujet en étroite collaboration avec l'ARS, notamment pour ce qui concerne l'implantation de ces Centres. En effet, de nombreux Centres sont créés à l'initiative de municipalités sans prise en compte du contexte territorial ou des risques de concurrence avec d'autres acteurs de santé sur le territoire. Ces initiatives représentent donc des coûts importants, sans pour autant répondre de manière optimale aux besoins.

Le CESER s'interroge également sur la volonté qui semble ressortir des documents budgétaires, de distinguer les Centres de santé publics des centres de santé gérés par des associations ou des acteurs mutualistes.

Il alerte sur le fait que le modèle économique des Centres de santé est complexe, ces structures étant très souvent déficitaires. L'implication des collectivités dans ces initiatives est intéressante mais étant donné les coûts importants que cela suppose, il est important de s'assurer que ces structures répondent aux besoins et contribuent réellement à réduire les inégalités d'accès aux soins.

Enfin, le CESER s'étonne, à la lecture de ce BP, de ne pas avoir trouvé d'argumentaires plus détaillés concernant la volonté de la Région d'être plus impliquée en matière de politiques de santé. Le CESER y est favorable, ainsi qu'il l'a indiqué dans ses Avis sur le CPER et sur le Green New Deal.

Tout en rappelant que l'État doit rester responsable de la politique de santé, de son financement ainsi que de la définition des missions du service public de la santé en garantissant un principe d'équité territoriale et d'égalité dans l'accès aux soins des citoyens, le CESER est favorable au transfert, à titre expérimental, à la Région, de la déclinaison et la mise en œuvre de la politique de santé. Plus précisément, le CESER est favorable à ce que la Région :

- **Assure la responsabilité du pilotage de l'investissement et de la régulation de l'offre de soins sanitaire et médico-sociale et veille à une bonne répartition (quantitativement et qualitativement) des professionnels de santé sur le territoire ;**
- **Obtienne des prérogatives en matière sanitaire ;**
- **Se voit confier le développement et la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention ;**
- **Contribue, avec les Départements, à la recherche de synergies pour harmoniser la gestion des secteurs sociaux et médico sociaux.**

De manière générale, pour le CESER, le rôle que la Région doit jouer en matière de santé doit aussi et surtout lui permettre de contribuer, de par les informations dont elle peut disposer au travers de ses différents champs de responsabilités, à une meilleure compréhension des déséquilibres territoriaux et à la définition de solutions pour les résorber. Le CESER est ainsi favorable à la création d'un Observatoire régional pour identifier les difficultés et construire collectivement des réponses.

Enfin, concernant la télémédecine, le CESER encourage le Conseil Régional dans sa politique de soutien à ces projets qui répondent à un besoin réel, comme la crise sanitaire que nous traversons le montre.

CULTURE, COMMUNICATION, PATRIMOINE, LANGUES ET CULTURES OCCITANES ET CATALANES

Sur le plan de la politique culturelle, **le CESER salue là aussi l'action volontariste de la Région pendant la crise sanitaire, notamment la création du Fonds de solidarité qui permet aux acteurs culturels de compenser les difficultés occasionnées par la fermeture des lieux culturels.** Ce secteur subit en effet très fortement les conséquences de la gestion de cette crise et cet impact promet d'être durable. Le CESER espère donc que les mesures d'urgence qui ont été prises en 2020 seront reconduites l'année prochaine, ce que les documents budgétaires ne permettent pas de savoir, semble-t-il.

Dans le cadre du Budget Primitif, le CESER s'étonne cependant qu'un budget général annoncé comme stable, si on en croit la présentation générale faite par Mme FITA, s'avère en réalité, quand on entre dans le détail, en diminution. C'est le cas notamment sur la ligne « création » où nous constatons une baisse de un million d'euros (sur un budget global de 40 M€).

Concernant plus spécifiquement le choix de réduire son soutien à des projets de taille importante, le CESER tient à alerter sur les conséquences que cela pourrait avoir pour les structures. En effet, celles-ci ont des charges fixes et, face à une baisse subite des subventions, elles n'auront le choix que de procéder à des licenciements économiques (et donc aggraver la situation du point de vue de l'emploi culturel), soit réduire le volume général de l'activité. Dans le contexte actuel, il est probable que ce soit la seconde option qui sera envisagée, et qui mettra en difficulté les prestataires partenaires de ces structures. La réduction envisagée par le Conseil Régional équivaut à la suppression de 30 ETP d'artistes ou de techniciens au régime de l'intermittence et donc de l'offre culturelle qui aurait pu être créée.

De plus, il ne semble pas que ces baisses de subventions à des structures de taille importante aient eu pour objectif de redistribuer ces moyens à des structures plus petites.

Si le CESER entend les contraintes budgétaires de la Région, il s'interroge sur le fait que ce soit la culture qui soit la variable d'ajustement.

Le CESER salue l'action volontariste de la Région pour soutenir le secteur sportif dans le contexte de crise sanitaire qui l'impacte très fortement (fermeture des clubs, annulation des tournois et des animations, etc.).

Le CESER encourage le Conseil Régional à s'impliquer dans le dialogue entre les clubs et les collectivités locales propriétaires et/ou gestionnaires des équipements. En effet, les clubs se trouvent parfois en difficulté pour relancer leurs activités du fait d'obstacles administratifs. Le soutien du Conseil Régional pourrait à cet égard aider à débloquent des situations, en encourageant les collectivités à être à l'écoute des clubs et à faire preuve d'anticipation et de réactivité dans la réouverture des infrastructures.

Au-delà de la gestion de l'urgence et du soutien aux têtes de réseaux dans le développement de la formation des dirigeants et du haut niveau, le CESER aurait souhaité pouvoir identifier des perspectives de plus long terme, un fil conducteur qui permette de se projeter, des projets structurants autour de thématiques telles que « Sport santé » ou « Sport et éducation et citoyenneté ». Ces actions transversales aux questions de santé, d'éducation, semblent au CESER particulièrement pertinentes à développer.

En matière de « Sport santé », de nombreux axes peuvent être exploités, de la prévention primaire à la prévention tertiaire, afin de mobiliser l'activité physique et sportive comme une thérapie non médicamenteuse, en direction de patients atteints d'affections de longue durée par exemple. Cela suppose de construire un réseau plus structuré et coordonné pour favoriser les mutualisations entre les différents acteurs de ce type de projet.

Ces perspectives doivent se définir en lien avec le sport fédéré et le Mouvement Olympique et Sportif, qui pilote d'ores et déjà de nombreuses actions en matière de sport santé bien-être et à destination de publics variés

La question du bénévolat, socle du secteur sportif et à la base du fonctionnement de la majorité des clubs, est également impactée par la crise que nous traversons. Le CESER approuve la volonté de la Région d'intervenir pour redynamiser l'engagement et l'investissement des bénévoles sur le terrain. Cependant, les clubs ne peuvent fonctionner de manière optimale s'ils n'ont à disposition que des personnes bénévoles. L'enjeu de professionnalisation de ces structures est primordial pour poursuivre le développement du tissu associatif sportif. Le soutien de la Région à l'emploi associatif est une piste à privilégier à cet égard.

Le CESER salue le soutien apporté au sport et handicap pour favoriser l'inclusion. Dans une logique globale de développement des parasports, il rappelle l'importance d'élargir son accompagnement à l'ensemble des fédérations proposant une offre sportive adaptée aux personnes handicapées, en lien avec le Comité Paralympique et Sport Français, implanté en Occitanie depuis 2019.

Enfin, sur la question de la gouvernance et en particulier de la Conférence Régionale du Sport et des Conférences des Financeurs, le CESER reste attentif et encourage vivement un décloisonnement des politiques menées par les différents acteurs du secteur, pour mener un projet territorial partagé et promouvoir une vision commune du sport en Occitanie.

La convergence d'objectifs communs et la mutualisation des moyens humains, financiers, matériels, etc., encourageraient la mise en œuvre de projets structurants et innovants, au service d'une politique sportive révélatrice d'ambitions, à l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, synonymes d'Héritage pour notre territoire.

Le CESER souhaiterait pouvoir être associé à ces instances de gouvernance locale.

**ANNEXE 2 :
NOTE D'OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA
RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**



CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

NOTE D'OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

La présente note d'observation du compte administratif 2019 de la Région Occitanie a été préparée par un groupe de travail de la Commission Finances, Politiques contractuelles, Europe, Suivi et Évaluation des politiques publiques du CESER, validée par ladite commission le 16 septembre 2020, rapportée en Bureau du CESER du 7 décembre 2020 par Mme Béatriz MALLEVILLE.

Membres du groupe de travail :

Bruno LAFAGE, président de la commission

Yves BAILLEUX-MOREAU,
Jean-Marie BEZ,
Claudie HOUSSARD,
Béatriz MALLEVILLE,
Jean-Jacques MINANA,
Henri SALLANABE,
Karen SERRES,
Geneviève TAPIÉ,
Sabine VENIEL LE NAVENNEC

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	61
I. LE BUDGET PRIMITIF 2019	61
I.1. L'enveloppe budgétaire et les intentions régionales	61
I.2. L'avis du CESER sur le budget primitif 2019.....	61
II. LE BILAN FINANCIER 2019	62
II.1. Les recettes 2019	62
II.1.1. Les recettes de fonctionnement.....	62
· Fiscalité dite directe	62
· Fiscalité dite indirecte	62
II.1.2. Les recettes d'investissement	62
II.2. Les dépenses 2019	63
II.2.1- Les dépenses de fonctionnement.....	63
II.2.2- Les dépenses d'investissement	63
III. ANALYSE ET COMMENTAIRE	64
III.1. Une gestion financière toujours aussi saine et maîtrisée.....	64
III.2. Un périmètre de compétence encore mouvant.....	64
III.3. D'importants chantiers régionaux qui restent à satisfaire.....	64
III.4. Le nécessaire soutien financier des régions par l'État.....	65
III.5. L'urgence d'un modèle de développement plus juste et plus durable	66

INTRODUCTION

Le Conseil régional a arrêté, le 16 juillet 2020, le compte administratif (CA) qui retrace ses dépenses et ses recettes de l'année 2019. Cette analyse du CA 2019 de la Région vise à vérifier les écarts existants entre les intentions que la collectivité annonçait en décembre 2018 dans son budget primitif pour l'année 2019 et les actions effectivement financées au terme de l'année 2019.

En dépit de l'actualité sanitaire 2020 et de son impact sur les finances régionales, la présente note est exclusivement consacrée à l'année budgétaire 2019. Le CESER entend ainsi réaliser le suivi de son avis sur le budget primitif 2019, adopté le 19 décembre 2018 et consultable sur le site www.CESER-occitanie.fr. Les comptes de l'exercice 2020 seront quant à eux connus et analysés en juin 2021.

I. LE BUDGET PRIMITIF 2019

I.1. L'enveloppe budgétaire et les intentions régionales

Pour rappel, l'enveloppe prévisionnelle du budget primitif 2019, telle qu'elle était fixée en décembre 2018, s'élevait à 3,614 Mds€. La collectivité annonçait, comme ses priorités, une action de proximité via la création des Maisons de la Région dans les 13 départements ; le développement territorial via la contractualisation avec les territoires ; le développement économique via le soutien des entreprises et des filières de production ; la transition écologique et énergétique ; le plan BTP et les transports ; la recherche de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ; la mise en œuvre de budgets participatifs comme outils de démocratie participative. Sur ce dernier point, la collectivité affichait une intention de consacrer, d'ici la fin du mandat régional, 1 % de son budget à des budgets participatifs. L'année 2019 verrait aussi la réalisation d'investissement financés par les « obligations vertes et sociales » contractées en 2018, dispositif de levée de fonds alternatif à l'emprunt bancaire dédié à des actions de lutte contre le réchauffement climatique et d'amélioration sociale.

Deux décisions modificatives intervenues durant l'exercice ont par la suite porté l'enveloppe budgétaire prévisionnelle à 3,750 Mds€.

I.2. L'avis du CESER sur le budget primitif 2019

Dans son avis du 19 décembre 2018, le CESER constatait que la Conseil régional bénéficiait d'une situation financière très saine, appuyée sur une forte maîtrise de ses dépenses de fonctionnement génératrice d'un taux d'autofinancement élevé. Ce dernier lui permettait de ne recourir que de façon limitée à l'emprunt et de poursuivre l'amélioration de sa capacité de désendettement. Cette stratégie, constante depuis le début de son mandat, vaut à la collectivité une excellente notation sur les marchés financiers, qui favorise la confiance des banques et son recours à l'emprunt. Le CESER relevait ainsi dans son avis une situation financière propre à permettre à la collectivité de réaliser ses ambitions.

Le CESER regrettait toutefois le double effet ciseau issu du plafonnement par l'État de l'augmentation annuelle des dépenses de fonctionnement de la Région Occitanie à 1,125 % et de la stratégie financière propre à la Région Occitanie, qui aboutit à une augmentation annuelle inférieure à ce taux. Cette maîtrise excessive des dépenses de fonctionnement se fait en effet au détriment des dépenses d'intervention qui soutiennent les acteurs du territoire engagés en faveur de l'action économique, sociale et environnementale. Le CESER estimait également que les taux d'emprunt historiquement bas devaient être mis à profit pour investir massivement dans le développement des équipements structurants et de l'anticipation accrue des besoins générés par l'attractivité démographique et par les effets du changement climatique.

II. LE BILAN FINANCIER 2019

Au terme de l'exercice 2019, le compte administratif fait apparaître une exécution à hauteur de 3,231 Mds€, soit un taux de réalisation total de 86,2 % des actions programmées. Les dépenses de fonctionnement, hors fonds européens, sont réalisées à 95,5 %, les dépenses d'investissement à 78,4 %.

II.1. Les recettes 2019

Les recettes totales prévisionnelles de l'année 2019, décisions modificatives et fonds européens compris, atteignaient 3,686 Mds€, (2,583 Mds€, hors fonds européens). Le compte administratif fait apparaître un montant encaissé de 3,221 Mds€, (2,579 Mds€, hors fonds européens). L'emprunt a donc été mobilisé à 150 M€, au regard de l'autorisation votée de 522 M€. Ce qui dénote un taux de réalisation des recettes supérieur à celui qui était attendu et une sous-évaluation des recettes attendues.

II.1.1. Les recettes de fonctionnement

Fiscalité dite directe :

Les recettes de fonctionnement hors fonds européens ont été de 2,377 Mds€, pour un prévisionnel de 2,351 Mds€, soit un taux de réalisation de 101,1 %. A périmètre constant, l'augmentation des recettes de fonctionnement est de 2,7 %. Le dynamisme économique régional a généré une augmentation du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui constitue la principale ressource de la Région. Elle a représenté 623,5 M€ en 2019, soit 38,9 M€ supplémentaires par rapport à 2018 (+6,7 %). L'année 2019 a constitué la dernière année de perception par les Régions de la taxe d'apprentissage, le financement de l'apprentissage étant recentralisé par l'État à compter de 2020.

Fiscalité dite indirecte :

La Région Occitanie a également bénéficié de l'évolution favorable du produit national de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), dont une fraction lui est transférée annuellement depuis 2018, en remplacement de la dotation globale de fonctionnement. La recette régionale générée a représenté, en 2019, 362,6 M€, en augmentation de 7,7 M€ (soit +2,2 %, contre +4,4 % en 2018). Le produit des cartes grises, issu pour 30 % du marché des véhicules neufs et pour 70 % du marché d'occasion, a représenté une augmentation de 7,1 M€ (+3,5 %).

II.1.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement hors fonds européens ont été de 201 M€, pour un prévisionnel de 231 M€, soit un taux de réalisation de 86,9 %. Les recettes européennes ont été de 233 M€ pour un prévisionnel de 196 M€ (118,6 %).

Le dynamisme des ressources d'origine fiscale assises sur la valeur ajoutée nationale et sur le chiffre d'affaire des entreprises régionales ou sur la consommation régionale de produits énergétiques a garanti à la Région un surcroît de recettes en 2019 par rapport aux années passées. L'épargne nette dégagée a contribué au financement du plan d'urgence sanitaire 2020 par l'affectation de 54,2 M€ issus du fonds de roulement, représentant un 1/6^{ème} du montant du plan.

II.2 Les dépenses 2019

Les dépenses totales prévisionnelles de l'année 2019, décisions modificatives et fonds européens compris, atteignent 3,750 Mds€, (3,152 Mds€, hors fonds européens). Le compte administratif fait apparaître un montant réalisé de 3,231 milliards d'euros (2,829 Mds€, hors fonds européens). Soit un taux de réalisation des actions programmées de 89,8 % hors fonds européens et de 86,2 %, fonds européens compris.

II.2.1- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent 65,4 % du budget régional. Elles ont représenté au total 2,118 Mds€, . Les dépenses de fonctionnement hors fonds européens ont été de 1,871 Mds€, , pour un prévisionnel de 1,959 Mds€, , soit un taux de réalisation de 95,5 %.

Les dépenses européennes ont été de 246 M€ pour un prévisionnel de 390 M€ (63,1 %).

II.2.2- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 34,6 % du budget régional. (1,113 milliard d'euros). Les dépenses d'investissement hors fonds européens ont été de 854 M€, pour un prévisionnel de 1,088 Mds€, , soit un taux de réalisation de 78,4 %. Les dépenses européennes ont été de 155 M€ pour un prévisionnel de 207 M€ (75 %). Le remboursement de la dette et le provisionnement obligatoire ont représenté 103,4 M€ (99,8% du prévisionnel).

Le CESER salue la présence, dans le document de présentation du bilan financier 2019, de focus thématiques consacrés au plan BTP ; à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur ; à la recherche et au transfert technologique ; aux transports ; aux aménagements portuaires ; ainsi qu'au plan d'action transversal Handicap 2018-2021 dont il encourage la poursuite. Le CESER regrette toutefois l'absence de focus concernant d'autres problématiques transversales qui lui tiennent à cœur et sur lesquelles la Région déclare s'engager :

- L'égalité réelle entre les femmes et les hommes, au moyen, notamment, de la réalisation de budgets sensibles au genre, préconisation du CESER dont la prise en compte tarde à aboutir et que le CESER réitère ;

- Les budgets participatifs ;

- L'investissement, le fonctionnement et l'action des Maisons de la Région ;

- Les Maisons de l'orientation, s'agissant des investissements, du fonctionnement et des emplois induits ;

- Le développement d'un modèle de production et de création de richesses plus durable ;

- Le développement équilibré des territoires et l'amélioration des ratios sociaux, au regard de disparités et de fractures territoriales criantes ;

- La nécessaire anticipation de l'impact du réchauffement climatique sur l'aménagement du territoire littoral, sur l'urbanisme et la sécurité des biens et des personnes, sur l'adaptation des filières économiques du tourisme, de la plaisance, de la pêche et de l'aquaculture, à l'échelle du littoral ;

- La lutte contre la pollution marine au plastique, tout à la fois nuisible à la vie des espèces marines et à la ressource halieutique.

Le CESER préconise à la Région d'intégrer à l'avenir à son bilan financier des focus thématiques sur ces différents points. Il appelle à des réalisations et à des actions partenariales nouvelles, qui soient porteuses d'une amélioration mesurable des réalités territoriales.

III. ANALYSE ET COMMENTAIRE

III.1. Une gestion financière toujours aussi saine et maîtrisée

Le CESER confirme son analyse récurrente, depuis la fusion régionale de 2016, d'une gestion budgétaire très saine, ne prenant aucun risque financier. La stratégie financière régionale vise à améliorer d'année en année la capacité de désendettement de la collectivité et sa capacité d'autofinancement, en vue de limiter le recours à l'emprunt, générateur de nouvelle dette, pour financer ses investissements. La stratégie poursuivie favorise ainsi la réalisation des investissements, au dépend des dépenses de fonctionnement, de façon à générer chaque année une épargne nette qui est ensuite affectée à la section investissement.

La quasi-totalité du budget réalisé (3,2 Mds€ pour 2019) est structurellement consacrée aux politiques territoriales liées aux compétences de la Région, à l'exception du fonctionnement de l'institution et des charges de la dette, qui représentent ensemble moins de 5 % du budget

La Région Occitanie, face au défi de la fusion régionale, a dû mener à bien la difficile harmonisation des dispositifs d'interventions issus des deux ex-régions, qui n'en forment plus qu'une. Elle a réalisé, à la faveur de cette fusion, 66 M€ d'économies nettes d'échelles qu'elle a pu réinvestir au bénéfice des politiques territoriales. Tout en regrettant de ne pas y avoir été associé au titre de ses compétences d'évaluation des politiques publiques, le CESER Occitanie prend ainsi acte que la Mission d'information et d'évaluation (MIE) du Conseil régional a pu constater la réalisation de ces économies d'échelle et le caractère non-inflationniste de la fusion régionale.

III.2 Un périmètre de compétence encore mouvant

L'année 2019 constituait pour la Région la dernière année de financement de la compétence relative à l'apprentissage, qui est confiée désormais par la loi à France Compétences et aux branches professionnelles. C'était aussi la dernière année d'intégration des personnels des CREPS et des MCEF au personnel régional et la première année de pleine compétence du transport scolaire. Sont également apparus, au côté des Maisons de ma Région, des Maisons de l'orientation, du fait du renforcement par la loi de la compétence régionale en matière d'orientation. Le CESER regrette l'absence d'un focus informatif sur la réalisation inédite des Maisons de l'orientation ainsi que sur les enveloppes financières et les emplois qui y ont été consacrés.

III.3. d'importants chantiers régionaux qui restent à satisfaire

La maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement mise en œuvre par la Région lui gagne la confiance des marchés financiers et sauvegarde sa capacité d'emprunt pour mener des grands travaux d'investissement, en réponse aux besoins d'une démographie toujours croissante ou tels que les lignes LGV Bordeaux-Toulouse, Montpellier-Narbonne-Perpignan, Toulouse-Narbonne, les lycées, les routes, l'aménagement des ports, des aéroports et des infrastructures de fret. De fait, et dans un contexte de toute façon contraint par le plafonnement par l'État de l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement, la collectivité se place depuis 4 ans parmi le peloton de tête des Régions françaises en montant d'investissement par habitant.

Pourtant, la réalisation de ces infrastructures tarde à voir le jour, du fait du retard que l'État met à honorer sa part contractuelle de cofinancement. Le CESER se souvient pourtant que la Région (Midi-Pyrénées à l'époque) avait rempli sa part du contrat en cofinçant une partie de la ligne LGV Tours-Bordeaux, à la condition que l'État poursuivrait la ligne jusqu'à Toulouse. Alors qu'il s'agit désormais d'arrêter la programmation 2021-2027 du CPER, le CESER en appelle au respect de ses engagements contractuels par l'État, afin que soient réalisées les investissements régionaux structurants inscrits au CPER 2015-2020, sans obérer les opérations nouvelles à prévoir dans le CPER 2021-2027.

Le CESER rappelle et regrette que la situation financière saine de la Région ne bénéficie pas davantage aux acteurs du territoire qui mènent des actions d'accompagnement des entreprises ou des publics les plus fragiles : jeunes en décrochage scolaire, chômeurs, travailleurs saisonniers et précaires, personnes en dessous du seuil de pauvreté, ou victimes de fractures territoriales.

III.4 Le nécessaire soutien financier des régions par l'État

L'encadrement depuis 2018 de l'augmentation des dépenses de fonctionnement imposée par l'État, prenant pour base de référence le niveau régional 2017 des dépenses de fonctionnement, qui était déjà très contraint par la collectivité elle-même, a constitué une double pénalité. Le CESER Occitanie craint désormais que la baisse du produit 2020 de la CVAE et de la TICPE, fortement impactées par la crise sanitaire, n'entraîne une triple pénalité : la confiscation brutale, par un événement conjoncturel, de l'ensemble des réserves financières laborieusement capitalisées depuis quatre ans par la collectivité. La Région a en effet dû affecter son fonds de roulement au financement d'une partie de son plan d'urgence sanitaire.

La baisse mécanique prévisible en 2021 des ressources régionales assises sur l'activité économique et de consommation 2020, qui grèvera déjà sérieusement à elle-seule les recettes budgétaires de la Région, pourrait en outre se trouver aggravée par le projet gouvernemental de réduire les impôts de production des entreprises, tels que la CVAE, principale ressource des Régions.

Contrairement à l'idée émise par M. Jean-René CAZENEUVE, député en charge d'un rapport parlementaire sur les finances des collectivités, à l'occasion de son audition devant le CESER Occitanie le 17 juin dernier, le CESER considère que ce n'est pas à la Région à éponger les conséquences financières de la crise sanitaire du Coronavirus mais à l'État.

Le CESER considère en effet que les mesures d'urgence propres à cette crise sanitaire ne doivent pas annihiler la bonne santé financière de la Région et sa capacité à soutenir un plan de relance des filières et des acteurs socio-économiques. La Région doit pouvoir continuer à financer sur le long terme des actions territoriales génératrices d'effet levier sur l'activité économique et sociale de la région. Ses marges de manœuvre financières doivent aussi pouvoir financer des actions de réduction des fractures territoriales et sociales, d'abaissement des taux de chômage, de pauvreté, de précarité, de décrochage scolaire, particulièrement élevés en Occitanie.

Le CESER Occitanie demande en conséquence un plan de soutien financier pluriannuel des Régions, en rappelant que celles-ci ont porté, à titre principal, depuis 2012, par leur effort financier et par leur qualité de gestion, la réduction de la dette publique. Il souhaite que les Régions puissent également disposer d'une autonomie financière vis-à-vis de l'État, ainsi que d'une stabilité et d'une visibilité financières pluriannuelles.

III.5 L'urgence d'un modèle de développement plus juste et plus durable

Le CESER en appelle également à l'éclosion d'un modèle de développement régional plus soucieux des aspirations issues de la crise sociale et de la crise sanitaire, ainsi que des enjeux environnementaux d'adaptation climatique et de protection des espèces et des milieux.

Le CESER souhaite également que les Régions soient dotées de ressources congruentes avec l'action de transition écologique et énergétique qu'elles mènent. Il considère en effet que les recettes issues des cartes grises ou de la consommation des produits pétroliers (TICPE), dépendantes d'activités génératrices de gaz à effet de serre, sont par nature toxiques et préjudiciables à l'atteinte des objectifs de transition écologique et énergétique. Elles n'incitent pas non plus les Régions à mener une action de réduction du recours aux énergies fossiles, dans la mesure où cette réduction entraînerait par voie de conséquence une baisse de leurs recettes issues de ces taxes.

Le CESER Occitanie demande à ce que les ressources régionales soient indexées sur des taxes vertueuses au regard des enjeux de réduction de l'empreinte carbone et plus incitatives, entraînant au contraire une augmentation des recettes des Régions proportionnelle à leur action en la matière.

À l'aune des enjeux de transition écologique, mais aussi des revendications de justice sociale et fiscale issues de la crise sociale de fin 2018, le CESER Occitanie, en dernière analyse, se donne pour mission de poursuivre sa réflexion sur le volet « recettes » du budget régional.

Le CESER se penchera également sur l'évaluation de l'impact territorial de certains fonds européens, tels que le FEADER, et sur l'efficacité territoriale des subventions régionales allouées aux agences satellites.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AE	Autorisation d'engagement
AP	Assemblée plénière
APL	Allocation personnalisée au logement
ARL	Agents régionaux des lycées
ARS	Agence régional santé
ASESRO	Assemblée des sites de l'enseignement supérieur et la recherche d'Occitanie
BP	Budget Primitif
BTP	Bâtiment et travaux public
CESE	Conseil Economique, Social, Environnemental National
CESER	Conseil Economique, Social, Environnemental et Régional
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CPER	Contrats de plan État- Région
CREPS	Centre de ressources et d' expertise et de performance sportives
CRIJ	Centre régional information jeunesse
CTAP	Conférence territoriale de l'action publique
CVAE	Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises
CVEC	Contribution Vie Etudiante et de Campus
DEF	Direction emploi et de la formation
DRTES	Direction de la recherche, des études, et de l'évaluation et des statistiques
ENT	Espace numérique de travail
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
ER2C	Les Écoles de la deuxième chance
ESS	Économie sociale et solidaire
FCPE	Fonds communs de placement d'entreprise
GMS	Grande et moyenne surface ?
GPECT	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales
INSEE	Institut National de la Statistique des Études Économiques
LGV	Ligne à grande vitesse
LOA	Location avec option d'achat
Loi NOTRe	Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MCEF	Maisons communes emploi formation
OPCO	Opérateurs de compétences
PAC	Politique agricole commune

*Avis sur le Budget Primitif 2021
de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*

PIB	Produit intérieur brut
REACT EU	Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe package?
RSA	Revenu de solidarité active
TICPE	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLÈGE

M. Bruno DUMAS

2^{ème} COLLÈGE

M. Jean-Marie BEZ
Pour le Comité régional CGT-FO

M. Jean-Jacques MINANA
Pour la CGT

Mme Géraldine RUSCASSIER
Pour la CFDT et l'UNSA

Madame Anne-Rose LE VAN,
de Messieurs Daniel MEMAIN et Christian TERRANCLE
Pour la Coordination syndicale Solidaires en Occitanie

3^{ème} COLLÈGE

Mme Amélie VIGROUX
Pour le groupe Associations et Territoires

Suffrages exprimés : 153

Pour : 152

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Avis adopté

Intervention de Monsieur Bruno DUMAS

Pour le 1^{er} Collège

Mes chers collègues,

La proposition de budget prévisionnel pour l'année 2021 de la Région Occitanie est un budget qui conjugue à la fois urgence et continuité.

Urgence, car la crise sanitaire due à la Covid en 2020 a obligé notre pays et donc nos collectivités territoriales à prendre en compte des événements imprévus non seulement en 2020 mais aussi, et surtout, en 2021 et ne nous y trompons pas dans les années suivantes tant les effets de cette crise seront profonds et durables.

Les espoirs d'une vaccination accessible à tous dans l'année 2021, s'ils permettent de penser que l'aspect sanitaire de cette crise aura vécu d'ici la fin de l'année prochaine, n'en réduisent pas moins des effets secondaires, transformant cette dernière, en crise économique et sociale, et certainement sociétale et cela au niveau mondial.

Au-delà, on ne peut que se féliciter des interventions particulières, type mise en place de fonds de soutien, ou d'augmentations notables des budgets alloués, que ce soit envers l'économie sociale et solidaire, la production et la distribution des productions agroalimentaires locales, envers les acteurs culturels ou du monde sportif et des populations en situation de pauvreté, ainsi que vers certaines filières dont la filière conchylicole, etc.

Bien sûr l'économie régionale en général n'est pas en reste avec les plans d'urgence et de relance avec notamment le Pass Rebond et les contrats de croissance desquels on peut raisonnablement attendre des effets positifs sur l'emploi à court et moyen terme.

Une mention particulière pour la continuation en 2021 de l'action entreprise en 2020, pour limiter la précarité numérique des étudiantes et étudiants avec l'attribution d'ordinateurs et de clé 4G.

L'autre aspect de ce Budget prévisionnel est : **continuité**.

En effet, les chantiers en cours, dont on voit avec plaisir le financement se poursuivre, montrent que nous étions sur la bonne voie en matière de prospective avec la nécessité de continuer de diversifier notre économie grâce au soutien aux différentes filières présentes en Occitanie afin qu'elles puissent, avec entre autres l'innovation, produire encore, ou à nouveau, sur notre territoire.

Toujours dans la recherche de cette **continuité** budgétaire, nous notons avec satisfaction l'apparition de nouveaux outils tels que l'Agence Aris permettant la mise en œuvre de projets à long terme par les entreprises ou le fond Impulsion préservant notre économie régionale de prédateurs étrangers.

De manière plus générale, ce projet de budget est satisfaisant en cela qu'il montre que la gestion rigoureuse de ces dernières années avec une possibilité de désendettement à moyen terme, un recours au crédit raisonnable et un report régulier de certains investissements, permettent aujourd'hui de faire face à « l'improbable » en faisant face à l'urgence sans renier la continuité. Il sera essentiel dans les années à venir de se souvenir de cette tragédie quand « les cigales » dénigreront « les fourmis » leur enjoignant d'ouvrir grands les robinets de la dépense structurelle aux dépens de celle d'investissements.

Néanmoins, le Collège 1 souhaite attirer l'attention de ses collègues et des élus sur l'importance de ne pas opposer « sobriété » et « développement ou relance économique » ou bien encore « zéro artificialisation » et « amélioration du cadre de vie, création de logements décentes etc. »

En effet on ne pourra pas, à la fois, être dynamique démographiquement, produire moins, utiliser moins d'énergie, mais créer des emplois, relocaliser des productions stratégiques que nous avons vu avec satisfaction être transférées dans des pays moins regardant écologiquement et socialement.

Il y a dans ce budget prévisionnel comme dans cet avis du CESER des mesures ou des notions qui apparaissent contradictoires, peut-être parce qu'insuffisamment contextualisées.

Le Collège 1 considère qu'il ne faut pas les opposer les unes aux autres mais au contraire établir des priorités pour chacune d'entre elles grâce au dialogue permettant ainsi un équilibre entre toutes ces notions.

Le Collège 1 souhaite insister sur quelques points qui lui semblent très importants :

- Trouver un développement économique, créateur d'emplois et de richesses réparti entre toutes les zones géographiques de la Région grâce à la réhabilitation de friches industrielles limitant ainsi l'artificialisation des sols.
- Imposer une sobriété énergétique à tout nouveau projet sans compromettre sa viabilité grâce à une modernisation des voies de communications et de circulations.
- S'appuyer sur notre formidable outil de formation allant des CFA et lycées professionnels aux établissements d'enseignement supérieur et universités, donnant ainsi des perspectives à nos jeunes, mais aussi aux personnes en recherche de reconversion professionnelle avec une attention particulière à celles et ceux en situation de handicap afin que notre Région devienne exemplaire en la matière et que nos entreprises et associations trouvent les moyens d'assurer leur développement.

C'est ainsi que nous pourrons contribuer, ensemble, à la dynamique économique de nos territoires dans leur diversité et proposer une place et un avenir chacune et chacun de nos concitoyens.

Le collège 1 votera cet avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ

Pour le Comité régional CGT-FO

Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du CESER,
Madame la Rapporteuse,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

C'est à la fin de l'automne chaque année, en même temps que les feuilles tombent, que tombe le budget de la Région.

Cette année, il est un peu alourdi par le plan de relance, ce qui produit une évolution modérée des dépenses alors que les recettes provenant à 93 % de décisions et de sources autres que régionales sont stables.

À 3,738 Mds€, c'est le budget le plus élevé de l'histoire récente de la Région Occitanie.

La transformation des modes de production prenant en compte la nécessité de préserver et parfois de restaurer l'environnement de notre planète et de combattre les inégalités croissantes est devenue une évidence et cette prise en compte se manifeste opportunément par ce que le texte du budget appelle le Green New Deal, en français le nouveau contrat vert car nous ne sommes pas surs que tous nos concitoyens connaissent l'histoire du premier New Deal, de Roosevelt, etc.

La dette mondiale des états est de 277 000 Mds€ en augmentation en un an de 15 000 Mds€. Elle représente 365 % du PIB mondial.

Celle de la France représente près de 120 % de son PIB. Celle de la Région Occitanie même si elle a dans le budget 2021 sensiblement augmenté est encore soutenable puisqu'elle peut être remboursée en un peu plus de six années alors que le seuil d'alerte est à neuf années.

L'innovation politique que constitue la convention citoyenne régionale laisse à penser que la crise de la démocratie résulterait de l'emploi du suffrage universel ou que les institutions de la République fonctionneraient mal.

Le tirage au sort n'est pas un aménagement technique de la démocratie. C'est une délégitimation du suffrage universel comme outil d'expression de la volonté des citoyens, si bien qu'on éprouve la sensation désagréable que cette convention, avec tout le respect dû aux citoyens qui y ont participé a d'abord constitué un coup politique.

Le Code général des collectivités territoriales indiquant par ailleurs que le CESER « concourt par ses avis à l'administration de la Région », la variété de sa composition nous laissait naïvement à penser qu'il pouvait jouer ce rôle de porteur des attentes des citoyens de la région.

Ce que la France a dilapidé de plus précieux dans la crise que nous traversons, c'est moins sa croissance économique que sa confiance démocratique, mais c'est la faute du gouvernement et non celle du Conseil régional.

Le fait que la recherche du retour de cette confiance démocratique passe par la construction de structures telles que des conventions citoyennes nous laisse cependant perplexes.

Tout budget primitif est incertain par nature en cela qu'il concerne l'avenir, incertain par définition. Celui-ci l'est encore plus en raison du bouleversement de l'organisation de la production qu'il se propose de réaliser et de la période très troublée que nous vivons.

Le mot mashber qui en hébreu moderne signifie crise, signifiait auparavant en hébreu ancien table d'accouchement donc lieu de crainte et d'espoir. D'une crise, peut en effet sortir un monde nouveau et meilleur que l'ancien. Le budget 2021 de la Région Occitanie semble viser cet objectif. D'ailleurs, n'est ce pas au crépuscule que l'oiseau de Minerve prend son envol.

Nous félicitons le rapporteur de ce projet d'avis que le groupe de la confédération générale du travail Force Ouvrière votera.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Jean-Jacques MINANA

Pour le Comité régional CGT

Monsieur le Préfet de région,
Madame la Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil économique social et environnemental régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe CGT a souhaité faire un retour sur les budgets passés afin d'évaluer la réalité des engagements effectués depuis le début de la mandature, plutôt que de commenter un budget en phase pré-électorale.

Les différents bilans financiers font apparaître une exécution du budget à environ 89 à 92 %. Cela dépend des recettes de la fiscalité, des économies sur les dépenses de fonctionnement et de l'exécution des engagements d'investissements et de la volonté de considérer l'emprunt comme une ligne d'équilibre et non comme une ressource dynamique qui permettrait de répondre efficacement aux besoins des territoires. Cet écart peut représenter jusqu'à 300 millions sur un budget global de 3,5 Mds€.

Pour le budget 2021, nous notons un budget en augmentation (5,9 %), augmentation vers quels chapitres ?

- Entre 2015 et 2020, le budget agriculture a progressé de 162 %, nous ne pouvons qu'approuver l'effort vers l'installation des jeunes agriculteurs par la création de la foncière agricole ;
- Le soutien prévu de +5,23% vers le tissu associatif est préservé et renforcé; nous approuvons cet axe qui soutient notamment l'éducation populaire ;
- Nous soutenons encore l'effort de soutien aux Parcs Naturels Régionaux par la montée en puissance du « plan Arbres ». Cet investissement, inscrit dans la longue durée apportera un environnement agréable, préservé, pour tous les habitants d'aujourd'hui et demain d'Occitanie ;
- Ce budget a le souci de réduire les inégalités territoriales en poursuivant le plan très haut débit, l'Occitanie compte encore 89 zones blanches ; la volonté politique nationale impose le développement de la 5G, sans un soutien significatif du BP régional , la fracture numérique n'en serait que plus prégnante. D'autre part, sur la 5G, l'impact sur la santé ne peut être ignoré et minoré face à la manne financière que représente cette industrie ;
- Nous partageons également la volonté d'ouverture et de soutien vers des pays tels que la Palestine ou le Cambodge.

Quant aux budgets participatifs qui alimenteront notamment les débats citoyens, comment ne pas souligner la facture de la convention citoyenne 2020 s'élevant à 492 000 euros ? 100 citoyens tirés au sort réfléchissant quelques jours sur des propositions visant à éclairer le Conseil régional sur des axes politiques ? Cette facture est-elle à la hauteur des enjeux ? D'autant que c'est au nom des contraintes budgétaires que le nombre de conseillers au CESER et d'élus régionaux ont fortement diminué.

2021 est une année électorale, préparer cette échéance est légitime, dépenser une somme considérable pour une opération marketing, en égratignant au passage les corps intermédiaires, est-ce là une « bonne opération » budgétaire ? Certes, la démocratie à un coût. Mais opposer la démocratie participative à la démocratie représentative n'a pas de sens, et la « citoyenneté » n'en ait pas pour autant renforcé.

Le groupe CGT s'interroge aussi sur la crise sanitaire et les enjeux qui en découlent :

- porter une ambition de changement de modèle productif,
- anticiper sur les changements climatiques avec des actions sur l'aménagement du littoral et les mutations économiques.

La constitution de la nouvelle région n'a pas permis des économies d'échelles de grand niveau, mais force est de constater que la région Occitanie s'est installée dans le paysage national. La rigueur budgétaire de

la région en fait un premier de la classe avec une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement, mais qui a des conséquences sur la gestion des effectifs de la région.

Les incertitudes concernant les changements réguliers des recettes de la région pèsent sur l'autonomie financière qui reste sous perfusion des dotations de l'État. Celles-ci sont constituées essentiellement de la TVA, impôt le plus injuste qui soit, car la TVA ne tient pas compte de l'inégalité du niveau de vie des habitants du territoire.

Cela n'incite pas non plus la région à s'engager véritablement dans la transition écologique, car elle y perdrait ses plus fortes ressources.

La crise sanitaire nous a démontré que les enjeux de « fin du monde » sont liés aux enjeux de « fin du mois ». Si nous voulons un monde d'après différent du monde d'avant, cela passe nécessairement par une rupture forte du modèle économique actuel, et par un engagement de la puissance publique à cet égard ; à commencer par les collectivités territoriales, et en premier lieu le chef de file qu'est la région.

Le groupe CGT votera cet avis.

Intervention de Mme Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT et l'UNSA

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

À situation exceptionnelle, budget exceptionnel.

Cette phrase pourrait résumer à elle seule le projet de budget primitif 2021 de la Région Occitanie, qui, après des premières décisions budgétaires prises en 2020, porte l'ambition d'un plan de relance régional pour faire face à la crise liée à la Covid-19.

L'affichage de la majorité régionale est clair : aider chacun de ses habitants à passer le cap difficile de la crise actuelle.

La gestion budgétaire rigoureuse et prudentielle menée depuis le début de la mandature permet sans doute de dégager les marges de manœuvre nécessaires.

Les moyens mobilisés dans ce budget 2021 sont importants, et les acteurs économiques du territoire s'en félicitent, d'autant que l'articulation en région des fonds d'État et des collectivités semble s'engager en bonne intelligence.

Pour la CFDT et l'UNSA, ces éléments sont importants, mais ne peuvent pas être un objectif en soi. Encore faut-il que la « bonne gestion » puisse conduire à mobiliser des moyens au service d'un objectif, d'une politique, d'une vision pour le territoire.

Plus que jamais, cette vision pour le territoire et ses habitants doit être au cœur de l'exercice budgétaire des années à venir. Pour nos organisations, la situation d'urgence sanitaire, économique, sociale et environnementale dans laquelle nous nous trouvons justifie pleinement d'être très rigoureux sur l'évaluation des effets de chaque euro dépensé.

Le projet de budget 2021 ne met pas l'accent sur ces aspects évaluatifs, qui sont pourtant des outils efficaces pour lutter contre les effets d'aubaine. Car tel est le risque, qui commence à être observé ici ou là : des « vieux dossiers », précédemment jugés non prioritaires, ou disqualifiés à cause d'un trop mauvais impact environnemental, ressortent des cartons, et les pétitionnaires espèrent pouvoir les faire financer, dans la précipitation et/ou la désorganisation des services due à la surcharge de travail inhérente aux situations de crise. La volonté de démontrer la capacité à engager rapidement des dossiers qui présenteraient possiblement des effets économiques immédiats, ne doit pas prendre le pas sur leur évaluation. Le risque serait de financer des projets allant à l'encontre de l'urgence sociale et environnementale.

En effet, si l'urgence sanitaire s'est imposée à nous en quelques semaines, et a bouleversé l'économie, les urgences sociale et environnementale déjà très prégnantes sur nos territoires d'Occitanie auparavant, se sont aggravées.

A titre d'exemples, nous évoquons :

- L'augmentation de la production de plastiques pour des produits à usage unique (masques, matériel pour les soignants, mais également pour l'agro-alimentaire...) qui va à l'encontre des objectifs poursuivis jusqu'alors... et la lecture de l'avis de la Commission 6 présenté lors de la plénière d'aujourd'hui nous laisse sans illusion sur le fait qu'une grande partie finira son parcours en Méditerranée ;
- L'aggravation de la pauvreté, particulièrement chez les jeunes. Qu'ils soient salariés ou étudiants, ils vivent souvent d'emplois précaires, intérimaires, saisonniers... d'indemnités de type service civique, ou stage... et la baisse d'activité liée à la crise touche en premier lieu les jeunes qui « arrivent sur le marché du travail », qui ne bénéficient pas du chômage, ni du RSA lorsqu'ils ont moins de 25 ans.

La CFDT et l'UNSA souhaitent donc, à l'instar de leurs partenaires signataires du « pacte du pouvoir de vivre », que l'ensemble des financements publics en général, et ceux de la Région Occitanie en particulier, soient conditionnés à une nécessaire prise en compte de la transition écologique et à la réduction des inégalités.

Il appartient au Conseil régional d'être clair sur le modèle de développement vers lequel il veut aller. Pour la CFDT et l'UNSA, cela doit intégrer la justice sociale, le dialogue avec les acteurs sociaux, la redistribution des richesses, la transition écologique.

L'avis sur le BP 2021 de la Région Occitanie, préparé par la Commission 8, avec le concours toujours très efficace de Dominique-Marie FELIX, relève bien cette nécessité d'évaluation dès à présent, et tout au long de la mise en œuvre du budget et du « Green New Deal ».

Par conséquent, les représentants de la CFDT et de l'UNSA voteront POUR l'adoption de cet avis.

**Intervention de Madame Anne-Rose LE VAN,
de Messieurs Daniel MEMAIN et Christian TERRANCLE**

Pour la Coordination syndicale Solidaires en Occitanie

L'engagement politique que représente le Budget Primitif du Conseil régional Occitanie pour l'exercice 2021 revêt cette année un caractère particulier. Tout d'abord car c'est le dernier de cette mandature avec une lisibilité plus délicate en voulant embrasser tous les domaines de compétence de la collectivité. Ensuite en raison de son ancrage dans une crise sanitaire avec des conséquences incommensurables en matière économique, environnementale et sociale avec déjà d'énormes dépenses engagées pour essayer d'en atténuer les effets. Ces dépenses au niveau de l'État, des Collectivités territoriales et singulièrement ici du Conseil régional Occitanie marquent l'engagement public pour soutenir économiquement les entreprises de toutes tailles et socialement les populations même si c'est loin d'être suffisant.

Nous formons l'espoir que celles et ceux qui fustigeaient autrefois l'action publique et ses agents, sauront se souvenir de cette période. En la matière le rapport du CESER salue insuffisamment à nos yeux les efforts des personnels de l'institution régionale. Ainsi certains choix délétères en matière de protection et de mesures sanitaires dans les lycées ont conduit les agents à devoir faire grève ou user de leur droit de retrait pour se faire entendre des autorités régionales.

Notre Union syndicale Solidaires pour sa part a porté dès le mois de mars des propositions déclinées en 34 mesures détaillées et argumentées, notamment budgétaires, dans un document intitulé « Plan de Sortie de Crise » dont le lien est en fin de texte. **Dans le peu d'espace d'expression alloué ici, nous avons choisi de reprendre à notre compte la conclusion de ce manifeste et ses propositions :** « Le ciblage des aides publiques et l'intégration d'objectifs environnementaux et sociaux contraignants (...) permettront d'enclencher une transition structurelle. En repensant l'ensemble de la production de biens et de services, c'est l'économie, comme système de gestion des ressources et des besoins, qui est à reconverter à toutes les échelles. **Se réapproprier l'économie passe par une meilleure valorisation du travail au détriment de la logique capitaliste et actionnariale.** La politique énergétique est centrale pour la durabilité des ressources, plaidant pour un plan de développement des énergies renouvelables et locales. **La participation active des travailleur-euses à la reconversion de l'économie est cruciale pour passer d'une économie court-termiste, financiarisée et soumise à des crises cycliques à une économie de long-terme, territorialisée et planifiée selon les objectifs écologiques et sociaux.** La logique de collectivisation des pertes et de privatisation des bénéfices doit être remplacée par la recherche de l'utilité sociale et écologique de toutes nos activités, en commençant par revaloriser immédiatement les métiers d'utilité publique.(...).

Afin de rompre le cercle vicieux du productivisme et du consumérisme, ces mesures politiques doivent s'appuyer sur les luttes collectives et le développement de pratiques alternatives. À travers des pôles publics forts (logement, santé, transports, industrie...), la réflexion collective menée avec l'apport des travailleur-euses permet la création de richesses de manière harmonieuse sur le territoire, notamment en zones rurales. »

Ce texte, les signataires l'ont complété 8 mois plus tard d'une analyse dont l'introduction dit : « Avec lucidité et sans résignation aucune, nous ne pouvons que constater qu'aucun enseignement n'a été tiré de la première phase de la Covid. **Nous sommes très loin du « Plus jamais ça » et d'un monde d'après qui serait si différent du monde d'avant.** Partout les gouvernements ont continué à gérer ce qu'ils considéraient comme leurs priorités. La France ne fait malheureusement pas figure d'exception ».

Pour notre organisation syndicale, le budget régional malgré des mesures singulières par rapport à d'autres exécutifs, ne marque pas suffisamment la rupture dans le sens et l'esprit du manifeste auquel nous nous référons. Le projet d'avis du CESER le relève à sa manière. C'est pourquoi nous lui apporterons les voix de Solidaires. **Lien vers le texte « Plan de sortie de Crise »**
<https://solidaires.org/Plus-Jamais-ca-34-mesures-pourun-plan-de-sortie-de-crise>

Intervention de Madame Amélie VIGROUX

Pour le Groupe Associations et Territoires

Madame la Présidente de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental régional,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'interviens pour le groupe « Associations et Territoires » du 3^{ème} collège, composé des associations : Mouvement Associatif, Consommateurs, Fondation du patrimoine, Familles et Personnes âgées, Parents d'élèves, Sports, Culture, Jeunesse et Éducation Populaire, Étudiants, Politique de la ville, Information Jeunesse, Droits des femmes et Planning familial, Environnement, Club de la presse, Pêche et Chasse.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement du Président Bruno LAFAGE de la commission 8 et du rapporteur de cet avis, Jean FUENTES. Nous tenons tout particulièrement à remercier Dominique-Marie FÉLIX, chargée de mission et Vitrigny CAM, assistante, pour la qualité de leur travail.

Ce budget 2021 du Conseil régional d'Occitanie, pour nous, acteurs associatifs de différents horizons, doit être un réel levier de changement du modèle de développement. Nous implorons un modèle plus vertueux, plus durable, plus soucieux des femmes et des hommes, de développement équilibré du territoire et de justice sociale. Pour atteindre ce but, il doit bénéficier de manière très significative du plan de relance, du lancement du CPER 2021-2027 ainsi que de la nouvelle programmation des fonds européens.

La Région Occitanie a su faire preuve de réactivité, d'adaptation dans les dispositifs envers les associatifs, elle doit continuer. Il nous semble important de mettre en avant l'enjeu de développer le soutien aux associations via la subvention et notamment en direction des têtes de réseaux, unions et fédérations qui permettent une démultiplication de l'aide au plus près des territoires. De même un investissement plus important au niveau de la formation des bénévoles qui sont plus de 1 million en Occitanie nous paraît opportun. Enfin, l'idée de créer des lieux ressources pour les associations au niveau des Maisons de la Région semble pertinente dans la mesure où le mouvement associatif et les réseaux qui le constituent, y sont associés.

Le groupe Associations et Territoires se félicite de l'inscription dans ce budget d'un plan de transformations, le Green New Deal avec la mise en cohérence de nombreux plans sur l'alimentation et l'agriculture durable, la mobilité, l'éducation et la formation, la recherche, la santé, l'emploi, gage attendu de plus de justice sociale associée à une meilleure préservation de l'environnement. Cependant, nous constatons une très faible augmentation des dépenses d'intervention de 1,75 % entre le BP 2020 et le BP 2021, au regard du contexte de crises et des ambitions affichées, qui laisse supposer des arbitrages entre lignes budgétaires et suscite des craintes sur le défaut de consolidation d'emplois dans le monde associatif.

La mise en œuvre d'une politique volontariste pour la transition écologique et énergétique, la biodiversité, l'écologie circulaire, les déchets se traduit par une augmentation significative du budget 2021 dédié, autant sur les thématiques de transition énergétique et d'éducation à l'environnement que sur le chapitre Air Climat Energie. Les acteurs associatifs de l'environnement se félicitent de la mise en œuvre d'un Budget vert – « Climat » auquel il conviendrait d'ajouter « Biodiversité » ; les avancées sur le climat ne pouvant pas se faire aux dépens de la biodiversité. Ils insistent sur la nécessité pour le Conseil régional, d'établir des conditionnalités socio-environnementales et climatiques dans l'attribution des aides en capacité de faciliter l'atteinte des objectifs et une bonne évaluation des politiques publiques. Ils se félicitent également de la mise en œuvre d'indicateurs alternatifs de bien-être ou de richesse et soulignent l'intérêt de privilégier les indicateurs quantitatifs moins susceptibles d'être controversés. Ils souhaitent rappeler à la Région qu'elle bénéficie de compétences et d'un maillage territorial associatif sur

l'expertise environnementale et dans le domaine de l'éducation à l'environnement pour réussir des politiques ambitieuses en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Cette transition doit s'appuyer sur des actions d'éducation à la protection de l'environnement, à destination de tous les publics, pour une meilleure compréhension des effets du changement climatique et écologique et de l'incidence sur les évolutions de nos modes de vie, de consommation et de production. En matière d'investissement dédié à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable par rapport au BP 2020, il est noté une très forte augmentation des AP. Les modalités d'affectation de ces crédits d'investissement et les conditions d'octroi mériteraient d'être précisées dans ce budget.

En matière d'évaluation des politiques environnementales, le Conseil régional prend sa part résolument dans des engagements nationaux transversaux tels que « 0 artificialisation nette » et « 0 perte nette de biodiversité ». Ces engagements, exigeants, sont très liés et doivent être traités conjointement et bénéficier d'un dialogue territorial organisé très en amont des projets d'aménagement associant les collectivités, le monde agricole et l'environnement. Le groupe Associations et Territoires s'interroge sur le niveau de coopération et les rapports de force entre les 3 agences publiques concernées par les transitions et l'aménagement du territoire. La dotation très faible prévue pour l'Agence régionale de biodiversité (0,3 M€ en AE et en CP) n'est pas de nature à rassurer les acteurs associatifs de la conservation de la nature.

Le groupe Associations et Territoires adhère à la préconisation de cet avis du remplacement de la ressource régionale TICPE par une autre taxe qui soit en cohérence avec les objectifs de transition énergétique poursuivis. Les recettes des Régions devraient être proportionnelles à la baisse de la consommation des énergies fossiles constatées sur le territoire.

Des politiques publiques régionales transversales, notamment dans le domaine de la jeunesse sont à mettre davantage en œuvre. Il est regrettable que les politiques publiques fonctionnent trop souvent en silos, que ce soient pour les politiques du logement, de la formation, de l'éducation ou de la jeunesse. Cela crée un manque de lisibilité et des difficultés à l'accès à certaines aides que met en place le Conseil régional.

Le développement de la politique concernant la solidarité alimentaire et l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et de précarité est primordial. Car en Occitanie, les indicateurs de pauvreté, de précarité, de chômage, de décrochage scolaire font partie des plus mauvais de la métropole nationale. Concernant l'aide alimentaire, le Conseil régional doit appuyer ses actions sur les différentes associations agissant sur cette question, afin d'éviter la multiplication de dispositifs et permettre une meilleure prise en compte des spécificités des publics ayant recours aux aides. En ce qui concerne les distributions alimentaires des étudiants, il est important de privilégier la distribution via des étudiants, moins stigmatisante, cela permettra un meilleur recours à cette aide.

La crise que nous traversons aujourd'hui a fortement augmenté la précarité des populations et surtout celle des jeunes qui en sont les premières victimes. Pour les moins de 25 ans, cette situation est d'autant plus prégnante dans la mesure où ils ne bénéficient pas aujourd'hui du RSA. Nous regrettons donc que le budget de la Région ne soit pas à la hauteur de cet enjeu qui doit pouvoir se traduire par un soutien sans précédent aux populations jeunes précaires dans tous les secteurs et notamment celui du logement. Nous notons en effet que le budget consacré au logement des jeunes reste le même que les années précédentes.

Le groupe Associations et Territoires demande une plus grande reconnaissance de l'éducation populaire, au travers notamment des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Cette reconnaissance passe par le soutien aux têtes de réseaux associatives JEP, qui animent les réseaux associatifs, qui participent à la construction des politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire. L'éducation populaire, qui s'appuie sur des valeurs de respect et de solidarité, est en effet fondamentale dans la société dans laquelle nous vivons, dans un contexte particulier de crise sanitaire, de crise sociale et économique dans lequel ces associations sont à la fois actives dans le soutien aux populations des territoires de la région et également fragilisées. Parce que les

associations de jeunesse et d'éducation populaire agissent dans des champs d'intervention variés : culture, sport, logement des jeunes, insertion, orientation, formation, engagements, citoyenneté, ... elles ouvrent des espaces de coopération plus que jamais utiles et indispensables pour répondre aux enjeux actuels.

Le Conseil régional doit apporter un soutien particulier, renforcé et lisible aux associations culturelles qui sont durement touchées par la crise sanitaire que nous affrontons et affaiblies plus que jamais. Elles ont à cœur de continuer leurs actions, de rendre lisible la création, les artistes. Que ce travail alors permette une accessibilité à une culture plurielle et pour tous. La Région se doit de pérenniser les fonds de soutien mis en place en 2020 sur l'année 2021 et de renforcer les subventions envers le secteur culturel.

Le Conseil régional contribue à renforcer l'égalité Femmes-Hommes par le dispositif Génération Égalité qu'il a initié et dont l'objet est de favoriser la prise de conscience des lycéens à l'égalité des chances. Nous souhaitons que cette action perdure.

Les morts violentes au sein du couple sont un réel fléau qui fait de trop nombreuses victimes. Il convient de rappeler que le budget de l'État dédié aux femmes ne représente que 0,01 % du budget de l'État. Il serait souhaitable que ce qui a été annoncé comme grande cause nationale, donc une priorité politique, bénéficie des financements nécessaires en étroite collaboration avec les collectivités territoriales ainsi qu'avec les acteurs publics et associations parties prenantes. La Région doit investir dans le combat contre les violences conjugales et familiales et inscrire dans son budget des lignes de financement destinées à soutenir les associations en charge de la lutte pour le Droit des Femmes.

Et si, pour construire notre société de demain, l'action politique, se basait sur les propositions complémentaires des citoyens du monde associatif riche de sa diversité qui en fait sa force.

Et si, le Conseil régional, prenait en compte les avis du CESER qui alerte, préconise, en amont de la mise en place de ses politiques publiques.

Et si, ce nouveau monde tant promis, suite à cette crise sanitaire inédite, plus solidaire et plus écologique était possible en Région Occitanie.

Le groupe Associations et Territoires votera cet avis.

**CONTRIBUTION DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-
MÉDITERRANÉE À L'AVIS RENDU PAR LE CESER SUR LE BP 2021**

Première réponse de la Région à l'Avis rendu par le CESER sur le BP 2021

Le présent Avis élaboré par le CESER est rendu dans le cadre d'une saisine obligatoire puisqu'il concerne le Budget Primitif 2021. La rédaction de ce rapport illustre la qualité du travail collaboratif mené entre la Région et le CESER, dès lors qu'en complément des documents transmis, Madame la Présidente de la Commission des finances et les vice-Présidents(es) de la Région ont présenté en détail le projet de Budget à l'occasion de plusieurs auditions organisées le 30 novembre dernier.

Ainsi, par leurs réflexions et leurs travaux, les conseillers du CESER, représentants de la société civile organisée, contribuent à amplifier le dialogue et l'échange en vue d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional.

Comme cela est souligné dans le projet d'avis, le Budget Primitif 2021 s'élève à 3,74 Milliards €, en progression de 5,9%. Il s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, tant en termes de ressources, affaiblies par la crise, que par la nécessité d'agir vite et de manière significative pour lutter efficacement contre les conséquences économiques et sociales de la crise sur les entreprises et l'emploi régional, tout en préparant l'avenir.

À ce titre, la Région n'a pas attendu le Budget 2021 pour réagir puisque les Plans d'urgence (378 M€ d'AP/AE) ont été adoptés dès les Commissions permanente des mois d'avril et mai 2020 et le Plan de relance pour l'emploi (203 M€ d'AP/AE), lors de l'Assemblée plénière de juillet 2020. La traduction budgétaire de l'ensemble de ces mesures a été actée dans le cadre de la décision modificative du Budget 2020. Il convient à ce stade de rappeler que cette intervention massive et rapide s'est produite dans un contexte où une part des ressources fiscales régionales, exposée à la conjoncture économique, était affectée par la crise.

Sur ce point précis, l'avis du CESER rejoint le constat réalisé par la Région, à savoir que la santé financière de notre collectivité, préalablement à la crise, a permis de rendre soutenable ces actions, sans compromettre de façon significative nos capacités d'action futures. En effet, lors du débat sur les Orientations Budgétaires 2021, les élus régionaux ont confirmé leur volonté de combiner la poursuite d'une politique volontariste en matière d'investissement avec la préservation des ressources propres, impliquant une gestion responsable de nos dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, comme le souligne le projet d'avis, la stratégie menée par la Région en matière de gestion de la dette, se caractérise par une sécurisation de l'encours (aucun produit structuré et positionnement à taux fixe privilégié) et un recours à des financements compétitifs permettant une baisse régulière du taux d'intérêt moyen. Ainsi, malgré l'évolution du stock de dette en 2020, l'impact en termes de charges financières est largement contenu.

Au-delà du Budget régional, l'année 2021 se caractérisera par la conclusion du Contrat de projet Etat-Région 2021-2027 auquel est associé l'accord régional de relance 2021-2022. La structuration du protocole de Préfiguration du CPER s'organise autour de deux objectifs stratégiques :

- construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et soutenabilité,
- œuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires.

L'accord régional de relance vise, à plus brève échéance, à soutenir l'emploi et relancer l'économie vers un nouveau modèle de développement (soutien aux filières fragilisées par la crise et

investissements au profit des filières d'avenir, promouvoir la transition écologique). Il contribuera également à favoriser la cohésion sociale et assurer une équité entre les territoires (emploi et formation, accès aux services publics de santé et renforcement du tissu associatif).

Ces objectifs sont en phase avec ceux assignés à la future Programmation opérationnelle des fonds européens 2021-2027, dont la rédaction est en cours. Par ailleurs, les priorités du Green Deal européen rejoignent celles du Pacte Vert régional.

En effet, au-delà des volumes budgétaires, le Budget Primitif 2021 amorce une démarche de transformation de nos politiques publiques dans le but de favoriser l'émergence d'un nouveau modèle de développement plus juste, résilient et plus durable au travers du Pacte Vert régional. Ce modèle se caractérisera par un rééquilibrage territorial et social durable, en cohérence avec la feuille de route « Occitanie 2040 ». Les enjeux écologiques, énergétiques, économiques, de justice sociale et d'aménagement équilibré des territoires convergeront vers cette stratégie générale de transformation.

En parallèle de nos actions sur le terrain, il convient, comme le projet d'avis le mentionne, de mesurer l'impact de la crise sanitaire et économique sur nos ressources financières. Une approche consolidée permet d'identifier une relative stabilité des recettes de fonctionnement en 2021 et une progression des recettes d'investissement résultant de deux éléments à caractère conjoncturel : le Plan de relance français (fonds de compensation) et européen (fonds REACT EU au titre de la politique de cohésion).

La principale information en matière de recettes de fonctionnement réside dans la substitution de la part régionale de CVAE par une fraction équivalente de TVA, conformément à l'accord de partenariat Etat-Régions conclu le 28 septembre 2020. Cette disposition législative permet de stabiliser le produit à percevoir en 2021 (« année blanche » en terme d'évolution) et ainsi éviter une forte contraction comme cela était anticipé.

Sur le plan financier, une part significative de nos ressources fiscales devient de fait, une imposition partagée avec l'Etat. Par ailleurs, l'assiette d'imposition est nationale, sans pouvoir de taux pour les élus régionaux et déconnectée de la conjoncture régionale. Ce dernier point est à souligner car à long terme, le potentiel de croissance pourrait être inférieur à celui enregistré depuis 2012. Néanmoins, il offrira une meilleure visibilité.

Contrairement à la fraction de TVA perçue en substitution de l'ancienne dotation globale de fonctionnement, celle-ci ne bénéficie d'aucun mécanisme de garanti (contrairement aux informations figurant aux pages 6 et 7 du projet d'avis). Il en va de même à la page 5 : aucun dynamisme fiscal n'est anticipé pour 2021 comparativement aux inscriptions budgétaires 2020, seul un retour progressif à la situation d'avant-crise est projeté, sur la base des informations conjoncturelles connues à ce jour.

La seconde incidence concerne l'accroissement de l'encours de dette, largement évoqué dans le cadre du débat sur les orientations budgétaires 2021. Il découle naturellement de la mise en œuvre des Plans d'urgence et de relance, visant à préserver les emplois et à protéger les habitants d'Occitanie, ainsi que de la perte de recettes enregistrée en 2020. Pour autant, la qualité des paramètres financiers d'avant-crise permet à la Région Occitanie de conserver une solvabilité satisfaisante, éloignée du seuil d'alerte.

Compte tenu de la stabilisation de nos ressources et dans le but de préserver l'autofinancement, la Région maintient son objectif d'évolution très modérée des dépenses de fonctionnement, proche de

1%. Il est important de souligner que cette évolution intègre, pour une large part, des dépenses contraintes (GVT, normes imposées par l'Etat, mesures d'urgence sanitaire,...) ainsi qu'une inflation estimée à 0,6% en 2021.

Malgré un accroissement du service de la dette découlant des mobilisations réalisées en 2020, en lien avec la crise sanitaire, économique et sociale, le Budget 2021 affiche une croissance de 13% des investissements (hors DM1 2020) à 1,4 Milliard €. Cette évolution découle de la poursuite du Plan pluriannuel d'investissement majoré du Plan de relance, en cohérence avec le Pacte Vert régional.

Dans cet esprit, le « Budget Vert » reflète, en toute transparence, l'action régionale en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, en cohérence avec la stratégie « Région à énergie positive » initiée dès le début de la mandature.

Il est également important de noter la hausse significative des budgets participatifs, lesquels illustrent la démarche régionale de concertation citoyenne au profit de projets concrets. Depuis leur instauration en 2017, les thématiques abordées sont diverses et s'élargissent progressivement. Initialement concentrés sur le lycée de demain, ils abordent désormais la lutte contre le changement climatique, l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire, la montagne, la culture, la mer ou encore la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Le projet d'Avis du CESER passe en revue l'ensemble des politiques publiques régionales et contribue positivement à nos réflexions. A ce titre, il mérite des réponses argumentées complémentaires qui vous seront apportées dans les prochains jours afin d'entretenir et amplifier la qualité de notre travail collaboratif au profit de l'intérêt régional.

Contribution complémentaire

L'avis élaboré par le CESER sur le Budget Primitif 2021 de la Région est rendu dans le cadre d'une saisine obligatoire. En complément des documents transmis et du fort engagement de l'administration pour fournir au CESER tous les éléments dont il a eu besoin lors de ce travail, la présidente de la commission des finances et les vice-présidents.es de la Région ont présenté le projet de budget à l'occasion des auditions organisées le 30 novembre 2020.

Dans des délais très contraints, des compléments ont été transmis par mail le 15 décembre 2020 par les services de la Région afin de consolider l'avis que le CESER a adopté le même jour, sur les aspects financiers.

Par leurs travaux et leurs conseils, les représentants de la société civile organisée, sous la présidence de Jean-Louis CHAUZY, contribuent à enrichir les débats nécessaires à une vision partagée de l'intérêt régional. Dans cet objectif et comme convenu, une contribution complémentaire aux éléments financiers, ci-dessous, vous propose de poursuivre la discussion sur les aspects qualitatifs, en éclairant les choix de la Région.

Les points de convergence, qui sont le fruit d'une part du travail de concertation de la Région, d'autre part des réflexions que peut mener le CESER, sont très nombreux, comme le relève cet avis. Notamment, les axes de priorités retenus par l'assemblée plénière sont approuvés par le CESER et

ses commissions. C'est le reflet du souci partagé par les deux assemblées de la qualité du service public rendu à l'habitant et du soin porté à son territoire.

Concernant les conclusions de l'avis sur l'aménagement du territoire et la transition écologique

La Région se félicite que le CESER approuve l'ambition d'une transition territoriale ambitieuse vers un modèle de développement plus durable et plus résilient, mieux partagé territorialement et plus juste socialement.

De façon générale les orientations prises par l'Assemblée régionale vont dans le sens préconisé par la société civile organisée.

- Sur la conditionnalité des aides : la proposition du CESER a été prise en compte dans le GND Action 8 du levier « Nouveaux repères » et Action 1 sur les nouveaux indicateurs.
- Les objectifs chiffrés visant l'accroissement du mieux-être social, environnemental et économiques seront établis sur la base de la construction des nouveaux indicateurs avec le CESER
- Relevé par le CESER, le sujet de la sobriété énergétique a été placé au cœur de plusieurs plans et leviers du GND.
- La mobilisation de la recherche et innovation au service du nouveau modèle fait l'objet d'un plan à part entière. Il répond à la préoccupation du CESER sur ce sujet.
- La protection des habitants aux risques climatiques fait l'objet du Plan de protection qui a été présenté à l'Assemblée Plénière de la Région du 17 décembre 2020. En outre cette problématique est également abordée dans les discussions en cours avec l'Etat pour l'élaboration du CPER et du CPIER, auxquelles le CESER est bien entendu associé.
- Le CESER propose un Bilan évaluatif à présenter au terme du mandat : avec le Budget vert, dont le CESER souligne l'intérêt, les impacts des politiques régionales sur le climat et l'environnement peuvent être suivis. La Région retient l'idée de les systématiser et de les intégrer au RADD.
- L'articulation entre le CESER, qui apporte la vision de la société civile organisée, et le comité de suivi de la Concertation Citoyenne en Occitanie (CCO) est envisagée afin que la démocratie représentative et la démocratie participative complètent et enrichissent leurs dialogues.

Concernant la mobilisation de la CTAP comme instance de définition, de concertation, de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation du nouveau modèle de développement :

Pour donner suite à la proposition du CESER et dans le respect des statuts de la CTAP, elle est mobilisée par la Région sur la mise en œuvre des politiques votées par la Région lorsqu'elles nécessitent une coordination ou une délégation de compétences entre collectivités. Le projet régional s'attache, à travers la CTAP notamment, à porter des enjeux de rééquilibrage territorial.

Le futur chantier centre de ressources Futé a été inscrit au plan de transformation. Il permettra de mutualiser ou de créer des bases de données et des analyses sur les thématiques en lien avec le Green New Deal de la Région.

Le GND affiche des indicateurs de suivi dans chaque plan et levier et le levier « Nouveaux repères » propose la mise en place d'une évaluation des politiques régionales en s'appuyant sur la réalité vécue par les citoyens et de nouveaux indicateurs. Ces indicateurs seront consolidés grâce au concours du CESER.

Concernant les budgets participatifs :

La Région a créé deux modèles pour ses budgets participatifs :

- Un modèle pour les établissements scolaires
- Un modèle pour l'ensemble des citoyens, qui prend en compte les spécificités de la collectivité régionale : ils sont thématiques et basés sur une maîtrise d'ouvrage des projets non associée à la collectivité régionale.

Les budgets participatifs inscrits au BP 2021 représentent 1,53% des dépenses d'intervention exprimées en AP/AE.

Les budgets participatifs répondent à des besoins des territoires et des citoyens. Aucun territoire n'est oublié, les chiffres suivent la démographie INSEE. Les maisons de Région relaient, accompagnent, informent sur ces démarches.

Les démarches de budgets participatifs bénéficient, à elles toutes, d'une enveloppe de 500.000 euros pour les dépenses de communication sur 3 ans (2019-2021) et 300 projets lauréats.

La communication est fortement portée par les candidats, qui doivent fédérer autour de leurs projets, convaincre et faire « communauté ». La Région se positionne en soutien pour diffuser l'info sur la démarche globale. Le reste de l'enveloppe est destinée au « droit de suite », c'est-à-dire à l'accompagnement et à l'information des projets lauréats.

Concernant les démarches de concertation citoyenne :

Une concertation citoyenne riche prend des formes plurielles et complémentaires, permettant le rapport direct à l'usager et au citoyen. Elle correspond à un besoin fort partagé par la collectivité régionale avec les habitants, comme l'ont montré les propositions issues de la CCO notamment. Ce besoin prend toute sa place dans un contexte de méfiance des citoyens à l'égard des institutions et de nécessaire consolidation des liens sociaux en jeu.

Une instance créée par la Région telle que le COPIL de la CCO peut être le garant « démocratique » d'un dispositif participatif avec des citoyens. Dans son rôle, qu'il rappelle selon la nécessité, le CESER défend les intérêts des organismes qu'il représente au travers des avis qu'il rend.

Ces deux démarches sont complémentaires et s'inscrivent dans l'objectif commun de favoriser la vie démocratique de notre région.

Concernant l'évaluation :

L'association du CESER aux études d'évaluation se poursuit, comme en début de mandat.

Un premier travail sur les indicateurs d'évaluation du GND a été mené par la Région. Il s'agit d'un premier travail, que l'expertise du CESER, représenté par certains de ses conseillers, pourra

compléter ou interpréter, dès le mois de février au sein d'un groupe de travail, notamment sur les volets social et environnemental. Il s'agira de définir des indicateurs d'évaluation opérationnels. Le travail du CESER pourrait à ce titre porter, s'il le souhaite, sur des actions spécifiques et concrètes, puis étendues à d'autres priorités en fonction des besoins.

De façon plus détaillée :

Sur l'avis des commissions 1 et 2

Les dispositifs régionaux de soutien à la valorisation sur le territoire des productions régionales et notamment l'action de la Région au travers des PAT sont salués par le CESER.

- *P25 : « La Région indique sa volonté de diviser par deux la consommation d'énergie finale dans son scénario RÉPOS »*
- *P25 : « Toutefois, la Commission 1 est unanime pour souligner l'absence de dispositif d'évaluation des opérations mises en œuvre et des politiques publiques en termes de résultats, de critères, d'éléments financiers... »*

Pour répondre aux préoccupations de la commission 1, les services de la Région détaillent avec soin chaque opération aidée lors de l'instruction. Il s'agit notamment de présenter les impacts énergétiques et financiers (production d'Enr, kWh économisés, gain en termes d'émission de CO2). L'observatoire Régional de l'Energie OREO, fait en outre un suivi de l'avancement des données énergétiques en région et permet de suivre la trajectoire REPOS.

- *P25 : « Il en va de même concernant la biodiversité qui fait l'objet de mesures en sa faveur mais la Commission 1 note l'absence d'une réelle feuille de route. »*

La Région a voté sa Stratégie Régionale de la Biodiversité en Mars 2020. Elle a été partagée avec les acteurs régionaux (Etat, OFB, Agences de l'eau). Sa mise en œuvre est régulièrement débattue au sein du Comité Régional de la Biodiversité.

Sur ce point comme sur le précédent, la participation du CESER à la définition de critères environnementaux (entre autres) sur le GND apportera une réelle plus-value à l'action régionale et aux arbitrages des élus.

- *P26 : Tiers lieux :*

Outre les enjeux des territoires ruraux à laquelle la Région est particulièrement sensible et qu'elle s'efforce de porter dans l'ensemble de ses actions pour un territoire équilibré, les enjeux du périurbain, dans une logique notamment de desserrement métropolitain, ne sont pas oubliés. Les tiers lieux sont aujourd'hui concentrés dans les métropoles.

- *P26 : « Enfin, pour mémoire, la Commission 1 a proposé qu'en plus des projets consacrés aux énergies renouvelables, ceux intégrant la sobriété soient financièrement accompagnés par la Région. »*

Les élus régionaux sont attentifs à cette problématique, sur laquelle les conseillers du CESER les alertent. A cette fin, depuis 2016, deux lignes budgétaires (P343O002 et P343O003) sont intégralement consacrées aux projets de sobriété énergétique. La Région y consacre chaque année 20 et 30 M€ (29 M€ en 2021).

- *Page 28 : Artificialisation :*

Pour répondre à la préoccupation du CESER concernant l'artificialisation des sols, la Région s'est dotée d'un plan d'action foncier. Il facilite la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Sur l'avis de la commission 3

- *Le CESER préconise le soutien à tous les acteurs de l'économie régionale du plus petit commerce et artisans jusqu'à la Grande Entreprise en passant par la PME*

La Région a mis en place depuis 2017 une palette de dispositifs d'intervention économiques qui permet d'adresser toutes les tailles d'entreprises et l'ensemble des secteurs d'activité.

Les dispositifs PASS sont réservés aux entreprises de moins de 50 salariés tandis que les Contrats permettent généralement de répondre plus efficacement aux besoins des PME voire dans certains cas des Grandes entreprises.

Il est rappelé que la PME reste la cible privilégiée d'intervention de la Région. 80 % des bénéficiaires des aides de la Région sont des entreprises de moins de 12 salariés, près de 90 % des bénéficiaires du Pass Occitanie sont inscrits au répertoire des métiers et les montants affectés sur le secteur du commerce et des services à la personne représente plus de 35 M€ depuis 2017.

La prolongation en 2021 du Fonds L'Occal permettra de renforcer davantage encore le soutien de la Région aux petites structures du commerce et de l'artisanat et de mobiliser également les EPCI sur cette population d'entreprises particulièrement impactée par la crise du COVID.

Pour autant la Région se garde la possibilité de pouvoir accompagner, quand la réglementation le permet, des projets de développement portés par des Grandes entreprises, notamment en matière d'innovation, lorsqu'ils contribuent au développement de l'emploi et de la valeur ajoutée sur le territoire régional.

- *Il recommande que les Fonds Réact eu soient utilisés pour le financement des mesures du plan de relance en complément du CPER*

L'accord régional de relance Etat / Région Occitanie prévoit explicitement que le plan national et le plan régional se déploient en synergie avec REACT-EU, l'instrument de relance de l'Union européenne annoncé par la Commission européenne. Doté de 47,5 Mds€ au niveau européen, REACT-EU se traduira par des ressources complémentaires dans les programmes européens régionaux pour soutenir en priorité la transition énergétique et numérique, la revitalisation de secteurs clés de l'économie régionale fortement impactés par la crise comme le tourisme, la recherche sur les énergies renouvelables et la santé, et l'accès aux services sociaux et de santé ainsi que le développement des PME et la préservation de l'emploi, en particulier pour les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité.

- *Il recommande plus de concertation ou de coordination entre les parties prenantes des différents plans de relance ou plans de filières*

L'ensemble des plans de filière mis en place par la Région font systématiquement l'objet d'une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs de la filière concernée ainsi qu'avec les partenaires financiers, notamment l'Etat. Cela est notamment le cas dans le cadre du plan aéronautique adopté durant l'été qui a associé Etat-Directe, l'agence AD OCC, le Pôle Aerospace Valley, le Pôle Optitec, Banque de France, Bpifrance, CCI, UIMM, Mécanic Vallée, SYNTEC) et acteurs sociaux, des industriels représentants du Gifas, du Club Galaxie et de la NewSpace Factory et le Cnes ainsi que les Maîtres d'œuvre Industriels ou le Commandement de l'Espace.

La mise en œuvre et le suivi de ce plan fait l'objet de réunions de concertation régulières entre les services de l'Etat et de la Région. C'est la même démarche qui est appliquée dans le cadre des travaux en cours menés avec les autres filières telles que par exemple le Textile ou le BTP (dont les plans pourraient être soumis en CP Avril).

- *Il souhaite participer à l'évaluation de l'impact de l'ARIS et du Fonds Impulsion sur l'emploi, le développement économique et la souveraineté de la Région.*

La région met en place des outils qui doivent permettre une démarche d'évaluation continue de ses outils et de ses dispositifs. Le Ceser sera systématiquement associé à toute démarche d'évaluation.

Sur l'avis de la commission 4

- *Nouveautés*

Campus connectés :

« Le CESER confirme son soutien à l'expérimentation mais indique qu'il souhaite qu'avant toute généralisation de ce dispositif une évaluation qualitative soit faite de la mise en place de ces « tiers lieux socialisants, labellisés et dédiés à la poursuite d'étude, notamment dans le cadre de leur déploiement dans les territoires ruraux. »

La Région partage pleinement cette position. La labellisation et le financement de l'Etat est accordé pour une durée de 5 ans. Une première évaluation à mi-parcours pourra être réalisée.

- *Rupture*

Le CESER approuve les décisions de la Région et la concertation qui y a abouti.

- *Gestion de crise*

« A l'occasion de la présentation du BP 2021, la Région a indiqué poursuivre cette action avec l'achat de 5000 nouveaux ordinateurs »

La Région a poursuivi son action avec l'achat de **3500 nouveaux ordinateurs** fin 2020 (en sus des 1500 ordinateurs attribués aux universités au printemps 2020), portant le **nombre total à 5000 ordinateurs**.

« Le CESER recommande que le prêt d'ordinateurs portables puisse être généralisé dans tous les établissements d'enseignement supérieur et géré par ces mêmes établissements. Le modèle économique doit être trouvé entre les établissements (CVEC ou sur fonds propres), l'Etat, la Région et éventuellement d'autres collectivités territoriales. »

Il convient de rappeler que la Région attribue un ordinateur portable à tous les jeunes lors de leur entrée en 2nde dans un lycée public d'Occitanie.

- *Points de vigilance et recommandations*

« Le CESER recommande que la Région, qui est un des acteurs majeurs de la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (DCSTI) fasse de la santé un axe prioritaire de sa stratégie »

La Région partage cette préoccupation :

- ⇒ En 2020, dans le cadre de son AAP projets CSTI, la Région a identifié l'impact des facteurs environnementaux sur la santé humaine comme une thématique prioritaire
- ⇒ En 2021, la santé (prévention du développement des pathologies infectieuses), fait partie des thématiques prioritaires

« Le CESER encourage donc la Région à poursuivre et renforcer sa politique de lutte contre les discriminations de genre en intégrant dans sa stratégie de DCSTI un axe sur ces déterminismes qui peuvent influencer l'orientation ou l'accès à l'enseignement supérieur »

La Région est en accord avec cette recommandation, en totale convergence avec sa stratégie égalité Femmes / Hommes.

Les AAP projets Animation CSTI en 2020 et 2021 ont fait l'objet d'un focus sur l'information métiers ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

« Le CESER rappelle qu'à l'occasion des négociations pour le CPER, la reconduction des conseils de site tel qu'ils existaient en ex Midi Pyrénées, pourrait être reprise car elle ouvrirait une représentation plus large que l'Assemblée des Sites d'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie (ASESRO) »

Dès 2017, les Villes Universitaires d'Equilibre ont été incitées par la Région à mettre en place un Comité Opérationnel de site (co-animation par les 2 animateurs ASESRO, académique et collectivité) et un Comité de Pilotage de site, instances techniques et politiques ayant vocation à regrouper l'ensemble des acteurs concernées par le développement de l'ESRI sur le territoire. Il appartient à la collectivité ayant la compétence Enseignement Supérieur & Recherche de mettre en place ces comités et de les animer, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et les autres acteurs.

« Le CESER souhaite une diffusion large de la formation à la laïcité sur l'ensemble de l'enseignement supérieur ... »

Si la Région partage pleinement ce souhait, le contenu pédagogique des formations relève des établissements d'enseignement supérieur.

Sur l'avis de la commission 5

- *Page 61 – à propos de la politique Education, Formation, Emploi, Jeunesse*

« Mais de manière générale, le CESER interroge, comme en 2019, la manière dont évoluent les relations avec les partenaires présents de longue date sur le territoire (corps intermédiaires, dont associations, chambres consulaires, syndicats...) et regrette la tendance récurrente à contourner ces acteurs, voire à remettre en cause leur légitimité. »

Les politiques régionales en matière d'emploi et de formation associent largement les partenaires régionaux et territoriaux :

- Avec le CREFOP, qui est l'instance de gouvernance quadripartite partenaires sociaux / Etat / Région des politiques emploi, formation et orientation en Occitanie et dont les membres sont aussi les consulaires et les acteurs de l'emploi et de l'orientation ; Le Crefop Occitanie s'est doté de 3 commissions :
 - o commission Emploi, présidée par l'Etat ;
 - o commission Orientation et formation professionnelles, présidée par la Région ;
 - o commission Anticipation des besoins en entreprises et développement de l'alternance, présidée par les partenaires sociaux (Medef).

Les syndicats représentatifs des salariés et des employeurs mais aussi les consulaires y occupent une place majeure. La Région a présenté aux partenaires sociaux l'intégralité de sa politique en matière d'orientation et de formation professionnelle.

- Avec le SPRO (service public régional de l'orientation) : qui comprend une instance de pilotage régionale et des instances départementales. A ces deux échelons les partenaires de l'orientation sont largement associés, notamment les consulaires et le réseau information jeunesse. 70 structures sont labellisées SPRO et plus de 1 000 actions ont été menées par ces partenaires.
- Dans le cadre de multiples réunions partenariales visant à animer les politiques régionales emploi et formation : réunions des têtes de réseaux pour la formation professionnelle tous les 2 mois et auxquelles participent activement les consulaires ; réunions des développeurs (économiques notamment dans le cadre de l'offre de service compétences et Ressources humaines), etc.

- *Page 65 - conditions d'études optimales*

« Le CESER tient cependant à alerter le Conseil régional sur l'importance de ne pas s'engager dans le tout numérique », celui-ci pouvant constituer un obstacle éducatif contre-productif s'il est mal utilisé. (...) Il rappelle aussi que le déploiement du numérique doit s'accompagner d'une formation des équipes pédagogiques et des jeunes. Le CESER préconise la prise en compte d'une possible labellisation numérique du futur lycée de Sommières (30), dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2021 ».

S'agissant des manuels scolaires, les établissements opèrent directement le choix du support pédagogique qu'ils souhaitent privilégier entre les manuels scolaires papiers et numériques. Pour la rentrée 2020, cela représente 80% de manuels papier et 20% de manuels numériques.

Par ailleurs, il est en effet envisagé, comme cela a été le cas à la rentrée 2020 pour les ouvertures des lycées neufs Martin Malvy à Cazères et Simone Veil à Gignac, la labellisation numérique du lycée de Sommières dès son ouverture.

- *Page 65 – à propos de Modernisation de l'appareil de formation*

« Le CESER regrette qu'1 seul des 4 prestataires choisis pour accompagner à la modernisation ait son siège social en Occitanie, et demande de favoriser les partenariats avec des prestataires locaux. »

Le choix des prestataires a été réalisé via un appel d'offre, dans le respect du Code des marchés publics. Les critères de sélection de ces prestataires étaient prioritairement basés sur leur niveau d'expertise sur deux axes essentiels pour la réussite de ce projet très novateur et inédit : une expertise en digitalisation de la formation et une expertise sur les dernières avancées en matière d'ingénierie pédagogique.

Peu de réponses combinaient des degrés d'expertise suffisants sur ces deux éléments et un seul opérateur avait son siège situé en Occitanie. Toutefois, cet opérateur est celui qui porte les commandes les plus importantes sur ce marché. Dans le cadre de la modernisation de l'offre de formation, la Région apporte un appui externe que les organismes n'auraient jamais pu se financer seuls. Nous avons fait le choix de l'expertise au service des organismes de formation et nous avons référencé les meilleurs prestataires, expert de l'ingénierie de formation et de l'utilisation des outils numériques.

- *Page 66 – Soutien au pouvoir d'achat des familles*

« Le CESER préconise une amplification de l'information des familles sur l'aide régionale pour la restauration scolaire afin que les budgets octroyés aux établissements soient complètement utilisés ».

La Région demande à l'ensemble des établissements de communiquer sur ce dispositif d'aide régionale pour la restauration scolaire. Il est à préciser qu'il appartient aux établissements d'identifier les familles pouvant bénéficier de ce fonds. La communication est de ce fait ciblée au regard des situations sociales des familles et ne peut donc par faire l'objet d'une communication large de la Région.

- *Page 66 – Participation active à la vie publique régionale*

« (...) Le CESER demande à être mis en relation avec le CRJ, et évaluera les moyens qui lui seront dédiés en 2021 lors du vote du compte administratif ».

Dans la réflexion qu'elle conduira en 2021 s'agissant de l'évolution du Conseil Régional des Jeunes, la Région associera le CESER et ses membres (en particulier les acteurs de jeunesse) comme en 2018 lors de sa création.

- *Page 66 – Participation active à la vie publique régionale*

« Le CESER regrette néanmoins que le rôle des têtes de réseaux associatives ne soit pas valorisé et que les moyens dédiés ne soient pas identifiés dans le budget ».

Concernant les têtes de réseau associatives, elles bénéficient de financements dédiés dans le cadre de la politique Jeunesse et Education populaire (P1020009). En effet, sont financées à la fois les têtes de réseau pour leurs plans d'actions et les actions/Manifestations Jeunesse.

L'aide régionale cible les têtes de réseau associatives qui animent leur réseau, accompagnent le développement de la vie associative et permettent à leurs bénévoles de se former pour être au plus près des attentes des publics.

Le soutien régional accompagne, également, les initiatives des jeunes qui s'impliquent tant dans l'organisation de manifestations que sur des actions spécifiques.

Les associations, membres du CRAJEP, représentent 27 grands réseaux associatifs et fédératifs, à savoir :

- 4 600 associations locales,
- 50 000 bénévoles,
- près de 1 500 000 bénéficiaires des activités,
- 800 000 adhérents individuels,
- des associations implantées sur l'ensemble du territoire (zone rurale, urbaine, quartiers en difficulté).

La Région soutient par ailleurs les associations dans le cadre de sa politique Jeunesse pour les projets recherchant une dimension régionale par l'organisation de la manifestation et/ou dans les publics concernés et offrant des moyens d'évaluation.

- *Page 66 – Participation active à la vie publique régionale*

« Il demande que le Conseil régional apporte des précisions quant au chiffrage et fléchage des budgets participatifs (...) Le CESER demande à avoir des précisions méthodologiques sur la mise en œuvre de cette forme de participation civique. Il demande expressément un retour d'expérience sur le sujet ».

S'agissant du Lycée de demain, les usagers du lycée au sens large (lycéens, parents d'élèves, administration, enseignants, parents d'élèves, agents régionaux des lycées...) ont été consultés et/ou ont pu s'exprimer lors d'immersions au sein des établissements et d'une concertation citoyenne en ligne. De ces deux modalités de travail ont émergé des besoins principaux (l'orientation, le souci de l'impact environnemental, l'évolution des méthodes pédagogiques avec un usage du numérique à bien doser, circulation de l'information, la permission de se détendre, la conception avec les usagers, les élèves acteurs de leur quotidien, l'alimentation), ainsi que des premières idées innovantes à expérimenter.

Le budget participatif a permis de préciser les politiques régionales qui répondaient déjà aux besoins identifiés puis a été fléché pour répondre aux besoins non encore couverts ou couverts partiellement, par le biais d'actions recensées ou proposées par les acteurs lors d'un appel à projets.

Le temps long de la méthode passant par une consultation à distance et en présentiel au sein des établissements, puis par une sollicitation par le biais d'un appel à projets, est positif. Les idées ont pu mûrir et les expérimentations en cours de déploiement semblent prometteuses. Au-delà, ce sont les référentiels de construction et d'aménagements de la Région qui sont en passe d'être adaptés pour répondre plus précisément aux besoins de notre temps (création d'espaces de détente, adaptation de salles de classes, adaptation des salles d'études, ...). Un livrable plus précis sera formalisé au cours de l'année 2021 afin de préciser le retour d'expériences et confirmer ou non ce premier constat.

- *Page 66 – à propos de l'orientation et valorisation des métiers*

« il est essentiel que le Conseil Régional tienne compte et s'appuie sur l'expertise des autres acteurs présents sur ce territoire (CRIJ et réseau Information Jeunesse, associations de jeunesse et d'éducation populaire, représentants de parents d'élèves, CIO...), pour ce faire, il est essentiel qu'i s'appuie sur la signature de conventions d'objectifs et de moyens avec le secteur associatif, et pas sur un fonctionnement exclusivement basé sur le format « appel à projets ».

La Région associe largement l'ensemble des acteurs de l'orientation dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). S'agissant de la découverte des métiers, le lancement d'appels à projet a permis à de nombreux acteurs de se positionner, bien au-delà du seul secteur associatif. Alors que de nombreux établissements scolaires ne disposaient d'aucun partenariat avec les acteurs économiques, la Région a désormais référencé des actions dans tous les départements (907 actions prévues sur l'année scolaire 2020/2021).

- Page 66 – à propos du Bus Orientation Avenir

« Le CESER demande que le Conseil Régional prenne appui sur le réseau territorial de l'Information Jeunesse, réseau expert de l'information, et ayant une connaissance des territoires et des publics. »

Le marché qui sera lancé en 2021 prévoira des lots dédiés à l'animation et à l'accompagnement des publics. Les acteurs territoriaux de l'orientation et de l'information pourront y répondre. Lorsque la Région a un besoin elle doit le traduire par un achat de prestation via un appel d'offres (règles d'achat public).

Par ailleurs, la Région s'appuiera sur les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et les associera à l'animation des actions au sein du Bus.

- Page 68 – à propos de l'Offre de service ressources humaines pour les entreprises

« [le CESER] s'interroge sur la volonté du Conseil Régional de s'investir davantage en lieu et place d'autres acteurs institutionnels (Directe, Chambres consulaires...). »

L'offre de service « compétences et ressources humaines pour les entreprises » a été construite en lien étroit avec les partenaires volontaires. Les consulaires peuvent se positionner sur les appels d'offres lancés par la Région. C'est d'ailleurs le cas dans les départements 48, 31 et 65.

Sur l'avis de la commission 6

Les ports

Gouvernance des ports : la Région assure la gouvernance commune des ports. Elle a confié à un opérateur économique spécialement créé l'exploitation et surtout la poursuite de l'extension du port de Port-La Nouvelle, extension qui a pour ambition de le transformer en port de la transition énergétique.

Habitat flottant

Les projets portés au sein du Plan Littoral 21 concernent les ports de plaisance. Une mission d'étude de l'Etat a été mise en place à la demande de la Région au CIMER. Elle devrait la possibilité à l'habitat flottant de se développer dans les ports.

Aménagement du territoire

Les budgets sont prévus et mobilisés en fonction de la finalisation de l'autorisation des projets, dans l'objectif d'une gestion des fonds publics optimisée.

Sur l'avis de la commission 7

Concernant les aspects particulièrement importants de la santé, de la culture, du sport et de la cohésion sociale, l'année 2020 a bien entendu été une année difficile où le monde associatif a été durement impacté. La Région a donc prévu son action 2021 pour viser, autant que possible, à rétablir une situation d'équilibre, compte tenu des réorientations budgétaires qu'elle a dû conduire pour soutenir l'activité en Région. Le CESER salue le soutien apporté par la Région dans ces domaines, qu'elle partage avec les collectivités et l'Etat.

Conclusion

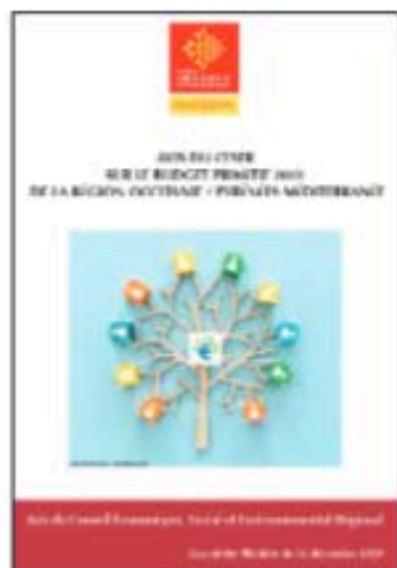
Dans le contexte si particulier de crise sanitaire et socio-économique que nos habitants et que nos territoires traversent, la Région est particulièrement attentive et reconnaissante au CESER d'apporter sa contribution au fonctionnement et aux orientations de ses politiques. La Présidente Carole Delga est en effet sensible à ce que toutes les forces et les énergies soient mobilisées dans l'intérêt de notre grande Région, sans en négliger aucune. La société civile organisée est bien entendu, de par ses fonctions représentatives, un partenaire très privilégié de la Région.

La Région, services comme élus, est donc à l'écoute des avis et propositions que le CESER a toujours formulé avec bienveillance et professionnalisme dans le souci du bien commun. Ils ont permis, permettent, et permettront à l'avenir d'éclairer les choix de l'assemblée régionale.

L'avis du CESER sur le BP 21 est un élément particulièrement utile à la collectivité pour préciser l'action de l'année à venir et envisager l'exercice suivant.

Pour donner suite à la sollicitation du CESER de voir les fonctionnements des administrations et des assemblées plus étroitement liés, la Région retient l'invitation des services et des élus régionaux lors des votes des avis. Dans le respect des souhaits de chacun des élus concernés, elle remercie le CESER de ses propositions.

Ce travail se poursuivra notamment dans le cadre de l'examen du CPIER et du CPER.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec l'adhésion
des 10 régions
de la région.

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**